

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-
Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGERON, président**
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN SAINT-CYPRIEN
À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE
PAR ÉNERGIES DURABLES KANAWÀ:KE INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 19 mai 2015 à 19 h
Club de golf International 2000
320, chemin du Golf
Saint-Bernard-de-Lacolle

TABLE DES MATIÈRES**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 19 MAI 2015**

MOT DU PRÉSIDENT	1
------------------------	---

LECTURE DES REQUÊTES

M. Wim Ammerlaan, Mme Astrid Ammerlaan.....	13
Mme Jocelyne Arréal.....	15
M. Frédéric Boire.....	16
Mme Mariette Brouillard, M. Gaétan Fortin	17
Mme Sylvianne Soulain Couture	19
M. Serge Desbois.....	20
M. Michel Dubé	22
M. Daniel Reid.....	23
M. Gérard Dutil	24
M. François Duveau	26
M. Jacques Sorel.....	27
Mme Louise Gagnon.....	29
QUÉBEC SOLIDAIRE HUNTINGDON, Mme Carmen Labelle	31
Mme Suzanne Labrègue.....	33
LE VENT TOURNE, Mme Brigitte Schoemans.....	34
LES INCONTOURNABLES DE LA FRONTIÈRE, M. Jean Marisseau	39
Mme Joane McDermott.....	41
MRC DU HAUT-RICHELIEU & MUNICIPALITÉ DE LACOLLE	
M. Roland-Luc Béliveau, maire.....	43
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE, M. Daniel Garceau.....	46
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR, Mme Lise Trottier, mairesse	47
Mme Pascale Richard.....	48
M. Yvon Roy	49
Mme Brigitte Schoemans.....	52
Mme Marielle Turmel (Par Mme Brigitte Schoemans)	53
M. André Van Hyfte	54
Mme Nicole Van Hyfte.....	56
M. Werner Van Hyfte.....	57
M. Stéphane Verstricht.....	59
Mme Pamela Walsh-Mercer	60

PAUSE

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	63
--	-----------

PAUSE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. André Lafrance	71
Mme Carmen Labelle.....	77
M. Pierre Couture	83
M. Serge Desbois.....	87
M. Roland-Luc Béliveau.....	93
Mme Suzanne Labrègue.....	96
M. Gérard Séguin	102
Mme Lise Trottier.....	105
M. Yvon Roy	109
Mme Louise Gagnon.....	112
M. Gérard Dutil	119
M. Perry Anderson	127
M. Louis Siouville	129

PAUSE

Mme Joan McDermott.....	135
Mme Sylviane Souleine-Couture	138
Mme Astrid Ammerlaan.....	143
M. Jean Onesti	146

MOT DE LA FIN	151
----------------------------	-----

SÉANCE AJOURNÉE AU 20 MAI 2015 À 13 h

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville par Énergies durables Kahnawà:ke incorporée*. Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête en direct sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

10 Je vous demanderais de mettre vos téléphones en sourdine ou de fermer vos téléphones, et j'aimerais aussi vous aviser que la prise de photos et de vidéo n'est pas permise au regard du droit du respect de la vie privée des participants. Et si vous souhaitez prendre des photos ou des prises de vue, je vous inviterais à contacter notre agent des communications, monsieur Alexandre Corcoran-Tardif, qui est à l'arrière, qui pourra prendre entente avec vous pour ce qui est de vos demandes.

15 Alors, je me présente, mon nom est Denis Bergeron et je présiderai cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel. Et je suis secondé dans cette tâche par le commissaire, monsieur John Haemmerli.

20 Alors, j'aimerais maintenant vous faire part du mandat que le BAPE a reçu du ministre, en date du 16 avril dernier et cette lettre s'adresse au président du Bureau d'audiences publiques, monsieur Pierre Baril.

25 « *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le Projet de parc éolien Saint-Cyprien par Énergies durables Kahnawà:ke et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du Bureau débutera le 18 mai 2015.* »

30 Et c'est signé : *David Heurtel, ministre.*

35 Alors, je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Notre mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

40

Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

45 De plus, la commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant les notions d'environnement retenues par les tribunaux supérieurs qui englobent les aspects écologique, social et économique.

50 Ainsi, dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize principes de la Loi, afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans la démarche d'analyse.

Enfin, la commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

55 Mon collègue, monsieur Haemmerli, et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

60 La commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

65 C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. C'est ce qu'on prend en considération, la notion de respect.

70 Alors, le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE et elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve donc le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

75 Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

80 À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres. Par la suite, le gouvernement du Québec rendra une décision sur le projet.

85 Cette commission d'enquête et d'audience publique effectuera l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'accueil où une documentation pertinente est disponible.

90 Le mandat de la commission d'enquête a débuté hier, soit le 18 mai, et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard le 17 septembre prochain.

95 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, selon nos règles de procédure.

100 Je présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources invitées. Puis, les requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

105 Après la présentation du promoteur, une pause d'environ 15 minutes suivra et c'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

110 Pour assurer un bon fonctionnement et permettre à tous de participer, un nombre limité de questions est permis au cours de chaque intervention. Dans le cas présent, je permettrai deux questions par intervention, puis les gens pourront se réinscrire à nouveau au registre et ainsi de suite. Cette règle permettra au plus grand nombre de participants de poser leurs questions.

115 L'audience publique est divisée en deux parties : la première partie se tient ce soir. L'objectif de cette première partie d'audience est de compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur ainsi que des compléments d'information ou de réponses de la part de certaines personnes-ressources. Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

120 La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants, mais bien des questions qu'ils désirent poser.

125 Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons seulement en deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire à compter du 16 juin prochain.

C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire d'avis d'intention disponible à l'accueil et sur le site Web du BAPE.

130 Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Boutin, qui est à l'arrière de la salle. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

135 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir votre mémoire quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience, soit, au plus tard, le 11 juin prochain à midi.

Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position.

140 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Ces trois options sont donc possibles.

145 Ensuite, faites le savoir à la coordonnatrice, au plus tard deux semaines avant la deuxième partie de l'audience publique, soit avant le 2 juin prochain à 16 h.

À la fin de l'audience publique, la commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses recherches pour compléter son examen du projet et son analyse.

150 La commission compte recevoir les réponses dans un délai de 48 heures. Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront disponibles dans les centres de consultation, dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et également sur le site Web du BAPE.

155 De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté dans les centres de consultation, sur le site Web du BAPE, ainsi qu'à nos bureaux de Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal.

160 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE, ainsi que dans les centres de consultation, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Aussi, la Webdiffusion audio des séances publiques sur le site Web sera disponible en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport.

165 Voici donc comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique.

170 Tout d'abord, nous voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la commission d'enquête; à ma gauche, la table des analystes, celle des personnes-ressources, et la table de la sténographe qui s'occupe des transcriptions. À l'arrière, la table de l'équipe de la commission, madame Boutin, monsieur Corcoran-Tardif; à ma droite, la table des représentants du promoteur et devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

175 L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière. Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées et il est possible que nous adressions des questions à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

180 Pour les questions posées par monsieur Haemmerli, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement.

Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question.

185 Bien entendu, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur, pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de cette question.

190 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai d'environ 48 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics le plus rapidement possible.

195 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentielle », et nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

200 Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera également publique.

205 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision, à la suite de quoi, l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie, sans que la commission n'en tienne compte dans ses travaux.

Le participant qui désire donner une information ou déposer un document en cours d'audience, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de ces informations, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

210 Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document. La commission examinera son contenu, comme elle le fait pour tous les documents déposés.

215 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire, afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

220 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. Donc, à ma gauche, nos analystes, monsieur Rafael Carvalho et madame Karine Jean, monsieur Frédéric Julien.

225 À l'arrière de la salle, notre conseiller en communication, monsieur Alexandre Corcoran-Tardif et la coordonnatrice, madame Anne-Lyne Boutin. C'est madame Yolande Teasdale qui assure le travail de sténotypie.

Et, du Centre de services partagés du Québec, monsieur Daniel Moisan ainsi que monsieur Michel Filteau sont responsables de la logistique et de la sonorisation, de même que monsieur Pierre Dufour, du BAPE, qui est chargé de la webdiffusion des séances.

230 Alors, nous allons maintenant vous présenter l'équipe du promoteur et l'équipe des personnes-ressources. Alors, j'inviterais le porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe, s'il vous plaît.

235 Par la même occasion, je crois qu'on vous a demandé, dans les rencontres préparatoires, le dépôt de documents? Alors, si c'est possible pour vous de nous confirmer, si on vous a demandé de déposer des documents, s'ils ont bel et bien été déposés.

Monsieur Poirier.

M. STÉPHANE POIRIER :

240

Merci, Monsieur le président. Donc, oui, effectivement, les documents qui avaient été demandés ont été déposés.

245

À ma gauche, monsieur Kyle Delisle qui agit comme vice-président finances chez KSE; suivi de monsieur Morris, président de KSE. À ma droite, François Tremblay d'Activa Environnement qui va coordonner l'équipe du BAPE pour le promoteur. À l'arrière, monsieur Michael Roberge de DNVGL; monsieur Frédéric Gagnon de DNVGL; monsieur Jérôme Beaulieu de SNC-Lavalin Environnement, et madame Claudie Latendresse de SNC-Lavalin Environnement.

250

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, pour les personnes-ressources présentes, j'inviterais Hydro-Québec à se présenter.

255

M. CHRISTIAN DESILETS :

260

Oui. Bonjour, Christian Désilets, délégué commercial à la Direction approvisionnement en électricité. Je suis accompagné de Geneviève Dufort, conseillère en relation avec le milieu dans la région Richelieu. On a déposé les documents qui nous ont été demandés. Est-ce que vous voulez que je les cite?

LE PRÉSIDENT :

265

S'il vous plaît.

M. CHRISTIAN DESILETS :

270

Alors, on nous a demandé donc de déposer le document d'appel d'offres avec ses annexes, le contrat entre le promoteur et Hydro-Québec, de même que le cadre de référence pour l'implantation de parcs éoliens en milieux agricole est forestier. Ça a été fait.

LE PRÉSIDENT :

275

Merci. Pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

280

Oui, bonjour, Mélissa Normandin, conseillère en aménagement et développement rural au ministère de l'Agriculture de la Montérégie Ouest. Donc, pour ma part, il s'agit des fiches techniques du Réseau Agriconseils, avaloirs et puisards, ainsi que les bassins de stockage d'eau et de sédimentation, leur concept et dimensionnement ont été déposées.

285

LE PRÉSIDENT :

Merci. Pour le ministère de la Santé et des Services sociaux.

290

M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :

Oui, bonjour. Ici, Jean-Bernard Drapeau de la Direction de santé publique de la Montérégie, je suis agent de planification, programmation et recherche. Je devais remettre le document « Éoliennes et santé publique, synthèse des connaissances » mis à jour de l'Institut national de Santé publique, et ça a été fait.

295

LE PRÉSIDENT :

Merci. Vous êtes accompagné de la Direction régionale de la santé publique?

300

M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :

En fait, je suis de la Direction régionale de santé publique, mais je représente le ministère de la Santé.

305

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, pour le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

310

M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAINÉ :

Bonjour, Daniel-Joseph Chapdelaine de la Direction régionale de la Montérégie. Alors, vous m'avez demandé, Monsieur le président, les documents, les orientations gouvernementales. Ces documents-là sont en rupture de stock en format papier. Alors, on va faire venir des documents éventuellement de Québec. Pour ce qui est de l'autre document « La participation des municipalités aux projets éoliens », les documents ont été déposés à madame Boutin.

315

LE PRÉSIDENT :

320

Je crois que c'est toujours possible aussi de nous donner une version électronique, puis on pourra au moins la rendre disponible via nos sites Internet.

325

J'inviterais maintenant le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, s'il vous plaît, à se présenter.

M. ARTHUR BILLETTE :

330

Bonjour. Je me représente, Arthur Billette, donc du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec. Je suis de la Direction du développement des énergies renouvelables et mon poste est de conseiller en développement d'énergies renouvelables.

335

Vous nous aviez demandé de déposer trois documents et dans ce cas-ci, nous les avons déposés. C'est les décrets gouvernementaux qui encadrent l'appel d'offres concernant le projet; le document sur les impacts cumulatifs des éoliennes sur le paysage; puis la stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Dans ce dernier cas, cependant, nous n'avions plus de copie papier, donc j'ai quand même mis le lien Internet afin que les gens puissent y avoir accès.

LE PRÉSIDENT :

340

Merci. Alors, pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques?

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

345

Bonsoir. Mon nom est Marie-Ève Fortin. Je suis la porte-parole du ministère pour la durée des audiences. Je serai accompagnée de ma collègue Maude Durand, ici à ma gauche, ainsi que du spécialiste en bruit qui sera présent tout au long des audiences, monsieur Pierre-Guy Brassard. J'ai aussi en ma compagnie deux personnes de la Direction régionale, soit madame Amélia Fong, et madame Lyne Longpré. Donc, elles seront présentes ce soir et demain, puis elles réviseront leur présence en fonction des besoins.

350

J'ai aussi déposé le document qui nous avait été demandé, la Note d'instructions 98-01 sur le bruit. Je l'ai déposée en versions papier et électronique.

355

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Alors, pour le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs?

M. ÉTIENNE DROUIN :

360

Bonjour. Étienne Drouin, je suis biologiste au ministère de la Forêt de la Faune et des Parcs. Vous m'avez demandé de déposer deux documents : premièrement, les deux protocoles de suivi des mortalités pour les chiroptères et les oiseaux de proie, celui de 2008 et le 2013 qui ont été déposés; et puis ensuite, une mise à jour, une compilation des données de mortalité de chauve-souris et d'oiseaux de proie dans les différents parcs éoliens du Québec, ce qui a été déposé également la semaine dernière.

365

LE PRÉSIDENT :

370

Merci. Alors, pour la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville?

M. PIERRE MORAND :

375

Oui, bonjour. Mon nom est Pierre Morand, je suis directeur général par intérim de la municipalité et inspecteur municipal également. On m'a demandé de déposer les résolutions à partir de 2007 concernant le projet éolien. On avait aussi le Plan d'urbanisme à déposer, règlement de zonage et un PIIA aussi qui était demandé.

LE PRÉSIDENT :

380

Merci.

Mme NANCY TROTTIER :

385

Nancy Trottier, directrice générale sortante de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, de 2008 à 2015.

LE PRÉSIDENT :

390

Alors, merci. Pour la MRC Les Jardins-de-Napierville?

M. GILLES DESGROSEILLIERS :

395

Oui, bonsoir. Gilles Desgroseilliers, urbaniste à la MRC des Jardins-de-Napierville. Monsieur le président, nous avons déposé les pièces qui ont été demandées, c'est-à-dire deux copies conformes du schéma d'aménagement révisé qui est en force, qui est en vigueur actuellement; des copies du règlement de contrôle intérimaire numéro URB-141 qui est également en force; et aussi des extraits pertinents des informations ou des contenus normatifs

400 qui concernent les éoliennes à l'intérieur du schéma d'aménagement révisé, parce qu'évidemment, le schéma révisé, c'est une brique, donc on a sorti les extraits spécifiques.

LE PRÉSIDENT :

405 Qui portent sur les projets éoliens?

M. GILLES DESGROSEILLIERS :

Qui portent sur le contenu normatif relatif, oui.

410 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, évidemment, nous avons aussi la présence du ministère de la Culture et des Communications. Peut-être vous présenter?

415 **M. LUC BRUNELLE :**

Luc Brunelle, représentant la Direction régionale de la Montérégie. Donc, je suis conseiller en développement culturel.

420 **LE PRÉSIDENT :**

425 Alors, merci. Simplement vous rappeler que l'ensemble de la documentation qui a été mentionnée va être disponible, si ce n'est pas le cas, dans les prochaines heures, les prochains jours, donc de façon à s'assurer que l'ensemble des citoyens puisse avoir accès à l'ensemble de la documentation que la commission demande.

430 Alors, nous avons aussi demandé aux organismes suivants de désigner des personnes-ressources afin de répondre par écrit à d'éventuelles questions : le ministère des Transports du Québec; le secrétariat aux Affaires autochtones; le ministère du Tourisme; la municipalité de Lacolle; la MRC le Haut-Richelieu; la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle; NAV Canada ainsi qu'Environnement Canada.

435 Si la collaboration d'autres ministères ou organismes s'avérait nécessaire, la commission d'enquête, en vertu de ses pouvoirs, pourrait faire appel à eux en tout temps.

Il y a eu 75 requêtes qui ont été soumises au ministère du Développement durable. La commission a pris connaissance de l'ensemble de ces requêtes. Elles vont également être

rendues publiques et disponibles demain matin sur le site Web du BAPE et il sera alors possible pour vous d'aller les consulter à ce moment.

440

Il y a également deux copies papier de ces requêtes pour consultation sur place seulement qui seront disponibles à la pause, à la table d'accueil située à l'arrière de la salle. Parce que nous tenons à souligner que nous sommes tenus à la confidentialité des requérants.

445

Donc, un certain nombre de requérants ont confirmé la présentation de leur requête et je les invite à faire un bref résumé des motifs invoqués dans leur demande d'audience publique.

450

Afin de procéder de la façon la plus efficace possible et en raison du nombre élevé de requêtes, je vous demande d'être concis, de résumer et de ne présenter que les motifs principaux de votre requête. La commission va inviter les requérants à venir présenter leur requête par ordre alphabétique.

455

Tout cela, c'est simplement pour bien saisir que l'ensemble des personnes-ressources, le promoteur, on est ici pour questionner le promoteur sur son projet, et c'est bien évident que le temps que l'on prend à entendre les requêtes, c'est du temps qu'on consacre de moins à questionner le promoteur pour savoir les tenants et les aboutissants de son projet.

460

Donc, je vous demande de vous en tenir strictement aux motifs présentés au ministre puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont attendus en seconde partie de l'audience. Et je me réserve le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale.

465

Alors, j'aimerais maintenant inviter monsieur et madame Ammerlaan à venir présenter leur requête.

470

475

LECTURE DES REQUÊTES
M. WIM AMMERLAAN
Mme ASTRID TETTEROO-AMMERLAAN

480

LE PRÉSIDENT :

Alors, la parole est à vous.

485

M. WIM AMMERLAN :

Bonsoir.

490

« Je m'appelle Wim Ammerlaan et je suis producteur agricole à Saint-Valentin. En 2013, nous avons acheté une terre à Lacolle sur la ligne du rang Double. J'ai dépensé beaucoup d'argent, de temps et d'énergie pour améliorer cette terre, car je suis convaincu qu'elle a un très bon potentiel.

495

J'aimerais demander le droit d'une audience publique sur le projet éolien de KSE à Saint-Cyprien, car je trouve que c'est une honte que les terres agricoles de cette qualité seront abusées temporairement et perdues éternellement pour la construction d'installations industrielles.

500

Des efforts énormes ont été nécessaires pour développer la région du Haut-Richelieu et les Jardins-de-Napierville. La vocation ici est agricole et agrotouristique.

Le gouvernement du Québec n'a pas besoin de ce maigre 18.5 mégawatts sous forme de 8 mégas éoliennes sur les terres d'une qualité extraordinaire.

505

Merci. »

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Ammerlaan. Madame Ammerlaan?

510

Mme ASTRID AMMERLAAN :

« Astrid Ammerlaan, et j'aimerais faire une demande d'audience publique sur le projet éolien KSE à Saint-Cyprien.

515

Nous avons une ferme laitière à Saint-Valentin et en 2008 vous avons planté 1 200 arbres sur un terrain à côté de notre maison familiale. Nous voulons y construire une petite maison une fois que nos enfants auraient pris la relève de la ferme familiale.

520 *En 2010-2011, je craignais pour notre projet de retraite, car les éoliennes industrielles du projet Saint-Valentin étaient prévues chez mon voisin en pleine vue de notre rêve.*

525 *Le 19 août 2011, le projet n'a pas été accepté par le ministre, l'honorable Pierre Arcand. Conséquemment, j'ai invité l'architecte chez nous et j'ai finalisé mes plans de construction. Je croyais que la bataille était gagnée, mais malheureusement mon voisin a construit une éolienne domestique sur la limite de son terrain. Celle-ci est trop proche de l'emplacement prévu de ma maison future, car le petit moulin à vent fait un bruit extrêmement désagréable qui nous empêche maintenant de dormir et qui dérange notre vie quotidienne.*

530 *Alors, j'ai annulé la construction chez nous à Saint-Valentin de façon définitive. Et nous avons opté pour la possibilité de construire notre maison à Lacolle sur la Montrée Richard où nous avons une belle propriété avec une vue champêtre sur la magnifique église de Saint-Bernard-de-Lacolle.*

535 *C'est incroyable, mais vrai, nous serons en pleine zone d'impact du projet éolien de KSE. Nous serons dans la zone sonore de 35 décibels et 8 structures industrielles sont amplement visibles, bien sûr, jour et nuit.*

540 *Ensemble nous avons installé plusieurs pancartes sur différentes propriétés privées qui décrivaient notre désaccord avec ce projet, mais elles ont été volées, incluant tout le matériel pour les tenir.*

545 *Alors, j'aimerais avoir la possibilité d'exprimer mon opinion pendant le BAPE d'une façon légale et respectueuse, sans l'intimidation du passé.*

Merci. »

LE PRÉSIDENT :

550 *Alors, Monsieur et Madame, merci beaucoup.*

555

Mme JOCELYNE ARRÉAL

LE PRÉSIDENT :

560 J'inviterais maintenant monsieur et madame Arréal, s'il vous plaît, à venir présenter leur requête.

Mme JOCELYNE ARRÉAL :

565 Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

570 Madame, bonsoir. La parole est à vous.

Mme JOCELYNE ARRÉAL :

575 *« Je suis résidente de Saint-Bernard-de-Lacolle, municipalité qui sera la plus touchée par le projet éolien de Saint-Cyprien. Ces éoliennes seraient installées sur de bonnes terres agricoles et à proximité de nombreuses résidences. Les impacts négatifs directs de ce projet sur nos communautés sont évidents.*

580 *De plus, c'est tout le Québec qui devra assumer les coûts astronomiques d'une énergie dont nous n'avons absolument pas besoin étant donné que nous sommes en surplus pour encore bien des années.*

585 *Ma résidence se situerait face au projet à environ un kilomètre de distance. Je tiens à la qualité de vie de mon milieu et je redoute que la présence d'éoliennes l'affecte par le bruit, la destruction de mes paysages et les nuisances de toutes natures.*

590 *Qui voudrait d'une nouvelle maison à proximité d'un futur parc éolien? Quel prix seriez-vous prêt à mettre sur une telle maison? Toute nuisance a un impact réel sur le prix du marché et ceci malgré tout ce que les promoteurs de l'éolien veulent bien nous faire croire. Nombreux sont les citoyens riverains du projet qui sont à la retraite, donc un revenu fixe sans possibilité de compenser la perte de valeur de leur bien immobilier.*

Ayant assisté au BAPE de Saint-Valentin en 2011, j'ai grandement apprécié l'intervention du pédiatre américain Nina Pierpont qui a publié un livre consacré au « Wind Turbine Syndrome » où elle décrit les symptômes dont sont victimes les riverains de parcs éoliens. Le gouvernement et

595 *l'industrie éolienne refusent de reconnaître ces symptômes, tout comme l'industrie du tabac qui a refusé, de reconnaître pendant des décennies que l'usage du tabac était cancérigène.*

600 *Je déplore que pour le bénéfice d'un maire en conflit d'intérêts et de trois propriétaires terriens, toute une population environnante subira un deuxième BAPE en quatre ans.*

605 *Le rapport du BAPE en 2011 à Saint-Valentin estimait que les avantages étaient inférieurs aux désavantages et aux risques encourus par un tel projet. La commission a aussi constaté qu'il y avait absence d'acceptabilité sociale. Pourquoi serait-ce différent pour le projet de Saint-Cyprien puisqu'une courte distance de cinq à six kilomètres sépare ces deux municipalités? Ce sont les mêmes citoyens qui, en 2011, se sont majoritairement prononcés contre le projet de Saint-Valentin. »*

LE PRÉSIDENT :

610 Merci, Madame.

M. FRÉDÉRIC BOIRE

615 **LE PRÉSIDENT :**

620 Alors, j'inviterais maintenant madame Christine Arréal, s'il vous plaît, à venir présenter sa requête. Monsieur Charles Bisson. Alors, j'invite maintenant monsieur Frédéric Boire, s'il vous plaît.

Alors, Monsieur Boire?

625 **M. FRÉDÉRIC BOIRE :**

Oui, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

630 La parole est à vous. Vous êtes porte-parole pour 12 signataires?

M. FRÉDÉRIC BOIRE :

Oui. C'est des demandes communes.

675 **LE PRÉSIDENT :**

La parole est à vous.

680 **Mme MARIETTE BROUILLARD :**

Merci!

685 « *Je me nomme Mariette Brouillard, résidente de Saint-Valentin. Je vous demande une audience publique concernant la demande d'installation d'un parc d'éoliennes à Saint-Cyprien-de-Napierville pour les raisons suivantes : sur nos belles terres agricoles, il nous reste à peine 2 % de cultivable au Québec.*

Donc, il me semble que certainement vous êtes au courant de cette situation.

690 *En plus de la non-acceptabilité sociale qui se fait sentir, comme en 2011 dans notre municipalité.*

La baisse probable sur la valeur marchande de nos propriétés et plus encore.

695 *Donc, je crois sincèrement qu'une audience publique serait très bien reçue. »*

Merci.

700 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame. Monsieur?

M. GAÉTAN FORTIN :

705 Bonsoir. Mon nom est Gaétan Fortin, je suis un résident de Saint-Valentin.

710 « *Je vous demande une audience publique concernant la demande d'installation du parc éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville. Je suis propriétaire d'une entreprise de construction depuis 40 ans et pour moi, il est complètement illogique d'investir dans un commerce, de la part d'Hydro-Québec, qui coûte plus cher à produire qu'à vendre – pratiquement le double.*

De plus, nos 2 % de terres agricoles sont aussi importants que l'eau potable et l'air qu'on respire. Donc, ça doit être absolument protégé.

715 *On a commencé très tard là-dedans au niveau de l'eau. Maintenant, c'est les terres et il faut les protéger.*

Le projet de Saint-Valentin en 2010 a été annulé, majoritairement suite à l'appui de toutes les municipalités environnantes sur la non-acceptabilité sociale et on doit les appuyer à notre tour.

720 *Donc, c'est pourquoi je demande au gouvernement : pourquoi un gouvernement voulant obtenir un déficit zéro investit dans l'éolien implanté sur nos 2 % de belles terres agricoles à protéger?*

725 *Merci. »*

LE PRÉSIDENT :

730 *Merci beaucoup, Monsieur.*

Mme SYLVIANNE SOULAINÉ COUTURE

735 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Pierre Couture. J'inviterais maintenant madame Sylvianne Soulainé Couture, s'il vous plaît, à venir présenter sa requête.

740 *Bonsoir, Madame.*

Mme SYLVIANNE SOULAINÉ COUTURE :

745 *Bonsoir, Monsieur.*

« Saint-Cyprien-de-Napierville est une municipalité rurale située dans la MRC des Jardins-de-Napierville. Les terres agricoles y sont vastes et fertiles. Les fermes sont prospères et le milieu de vie agréable.

750 *Malheureusement, depuis 2006, depuis qu'un projet de parc éolien les menace, les Cypriotes vivent un stress permanent, les familles sont déchirées et subissent de l'intimidation. Certaines boîtes à lettres sont régulièrement vandalisées, des automobilistes ouvertement affichés comme « anti-éoliennes » se font poursuivre et « tasser » vers les fossés jusqu'à craindre pour leur sécurité.*

755 *Enfin, bref, Monsieur le ministre, la peur s'est installée à Saint-Cyprien. Peur pour sa sécurité; peur pour ses enfants; peur pour ses biens; peur pour ses animaux; peur du voisin; les gens n'osent plus vraiment s'exprimer de crainte de représailles.*

760 *Ce climat malsain et antidémocratique dégrade notre qualité de vie. Pourtant, quoi de plus légitime que de vouloir protéger notre santé? Quoi de plus légitime que de vouloir protéger le peu de terres agricoles qui reste au Québec?*

765 *Qu'avons-nous à faire, Monsieur le ministre, d'éoliennes en milieu habité sur les meilleures terres agricoles du Québec? Qu'avons-nous à faire des tonnes de béton injectées dans nos sols et des pieux qui pollueront notre eau? Faudra-t-il attendre qu'il n'y ait plus une goutte d'eau pour nous rendre compte que l'argent n'est pas comestible?*

770 *Depuis les tous débuts, les citoyens de Saint-Cyprien ont très majoritairement exprimé leur opposition à ce projet qui n'enrichira qu'une poignée d'individus au détriment de toute une population. Une de vos ex-collègues, madame Nathalie Normandeau, avait d'ailleurs qualifié ce projet de « discutable sur un plan éthique », et malgré cela, presque 10 ans plus tard, nous en sommes toujours à devoir démontrer notre « non-acceptabilité sociale ».*

775 *Et pendant ce temps-là, la partie adverse, qui ne manque pas d'argent, nous adresse des mises en demeure, nous traîne en cour, nous accuse faussement de violence et de racisme, modifie son projet, modifie les chiffres et propose une étude d'impact bâclée. »*

LE PRÉSIDENT :

780 Merci, Madame.

M. SERGE DESBOIS

785 **LE PRÉSIDENT :**

790 *Alors, j'inviterais madame Andrée Dami et monsieur Jean-Yves Samson. Alors, monsieur et madame Donald Demers et madame Ghislaine Demers, monsieur Stéphane Demers, madame Isabelle Demers. Monsieur Serge Desbois*

Bonsoir.

795 **M. SERGE DESBOIS :**

Je vais essayer de faire ça court.

800 « Je réside à près de 1 000 mètres des éoliennes projetées et on a investi beaucoup d'argent dans les rénovations de notre maison, moi et ma conjointe, que l'on croyait une zone paisible. Voilà qu'avec ce projet, ma conjointe et moi voyons notre investissement remis en cause, car nous risquons de le voir dévalué et de ne même plus pouvoir vendre notre maison à la retraite à cause de cette centrale d'éoliennes industrielles.

805 *De plus, plusieurs autres raisons motivent ma demande :*

Il n'y a aucune acceptabilité sociale, et ce depuis 2010; et même on peut remonter au promoteur précédent en 2006.

810 *La majorité des électeurs de Saint-Cyprien, Saint-Bernard et Saint-Valentin ont signé une pétition contre le projet;*

815 *Beaucoup de questions et d'interrogations subsistent après la soirée d'information du 31 mars 2015, en raison du manque de réponses du promoteur ou de demi-réponses et d'omissions d'éléments primordiaux dans son étude d'impact, de manipulation de la vérité;*

Des élus, dont le maire, en conflit d'intérêts;

820 *Une population devrait avoir le droit d'être protégée et appuyée par ses élus municipaux;*

Une poursuite a été intentée par le promoteur et deux agriculteurs contre la municipalité, ayant comme résultat un Conseil municipal qui a peur et qui n'ose appuyer la majorité de sa population qui ne veut pas de ce projet;

825 *Le calme régnait dans notre campagne avant la venue de ce projet, mais il y a maintenant beaucoup de regards méprisants entre voisins, quand ce n'est pas de l'intimidation sous formes diverses;*

Le manque d'information et de transparence du promoteur depuis 2010;

830 *Le saccage de terres cultivables de très haute qualité;*

835 *Le manque de transparence d'Hydro-Québec qui n'avait rien présenté à la population en ce qui a trait à la ligne électrique de ce projet – avant la présentation du promoteur supervisée par le BAPE qui a eu lieu le 31 avril 2015 (sic);*

Les principes de la Loi sur le Développement durable sont entachés, dont l'acceptabilité sociale. »

840 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

845 Merci, Monsieur Desbois.

M. MICHEL DUBÉ

850 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Carole Doucet, s'il vous plaît. Monsieur Michel Dubé. Monsieur Dubé, la parole est à vous.

855 **M. MICHEL DUBÉ :**

Mon nom c'est Michel Dubé, je suis sur le comité consultatif sur les énergies alternatives, je suis le secrétaire du comité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

860 *« Monsieur le ministre, j'habite Saint-Bernard-de-Lacolle depuis maintenant 23 ans. Je suis impliqué dans ma communauté et je vois d'un très mauvais oeil cette volonté d'installer un parc industriel sur des terres agricoles de Saint-Cyprien, aux limites de Saint-Bernard-de-Lacolle.*

865 *Déjà, le promoteur TCI avait tenté en 2010 de faire accepter un projet qui devait être construit à la fois sur des terres de Saint-Bernard-de-Lacolle et de Saint-Cyprien. Le projet ne rencontra pas la faveur de la population de Saint-Bernard-de-Lacolle. Des citoyens dans une assemblée l'exprimèrent clairement.*

870 *Dans le document d'étude d'impact fourni par KSE-EDK, il n'est presque pas fait mention du village de Saint-Bernard-de-Lacolle. Cette dernière serait, pourtant, la plus touchée par ce projet.*

875 *J'aimerais aussi comprendre pourquoi, alors qu'on est en surplus d'électricité jusqu'en 2028 – selon Hydro-Québec Distribution – Hydro-Québec Distribution s'entête à subventionner une industrie éolienne privée au coût de 1,2 milliard de dollars par année.*

880 *À la soirée d'information, le promoteur a été incapable de répondre clairement aux questions du public. Pourtant, le coordonnateur monsieur Stéphane Poirier est dans le dossier éolien depuis près de neuf ans.*

Je demande une audience publique, car j'aimerais comprendre pourquoi les promoteurs harcèlent sans arrêt les populations qui se sont déjà prononcées contre ces projets. »

885 Merci, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Dubé.

890 _____
M. DANIEL REID

LE PRÉSIDENT :

895 Alors, j'inviterais madame Sandrine Duprez et monsieur Daniel Reid, s'il vous plaît. Donc, vous allez être le seul qui allez présenter votre requête, Monsieur?

M. DANIEL REID :

900 Oui, c'est ça. Merci.

LE PRÉSIDENT :

905 D'accord.

M. DANIEL REID :

910 Je vais essayer de faire ça court. Parmi les arguments qui m'ont fait demander la tenue du BAPE, c'est l'absence de consentement préalable de la grande majorité des résidents autour de Saint-Cyprien, dont moi-même, Daniel Reid, résident de Lacolle.

« Le paysage plat et bucolique de la région sera modifié à jamais. Il n'y a peu ou pas de perte d'énergie de transport de l'électricité venant des barrages hydroélectriques, et le coût est moindre que l'éolien local qui suggéré.

915

Les résidents de Lacolle et des autres municipalités entourant Saint-Cyprien savent que rien ne leur sera versé pour la dévaluation du paysage et la valeur de leur propriété.

920

Arrêtons de nous suggérer d'avoir mauvaise conscience par un refus du projet éolien de Saint-Cyprien. La région est très belle comme elle est présentement. Nous avons des terres parmi les plus productives. L'agriculture y est protégée depuis 30 ans pour y limiter l'occupation et le morcellement du territoire, pas pour y implanter des éoliennes qui assèchent le sol.

925

Ce sont uniquement quelques personnes qui en bénéficieront monétairement au détriment de tous les autres.

Quels sont les pour et les contres de ce projet? À mon avis, le projet n'est pas au bon endroit, ni au bon moment, ni avec les bonnes personnes. »

930

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Reid.

935

M. GÉRARD DUTIL

LE PRÉSIDENT :

940

Alors, j'inviterais monsieur Gérard Dutil, s'il vous plaît, à venir présenter sa requête. Bonsoir. La parole est à vous.

M. GÉRARD DUTIL :

945

« Implanter un site éolien suppose, cela va de soi, que l'on dispose d'un terrain qui ne sert pas à autre chose, sur lequel ces monstres géants seront érigés, loin des résidences. Mais, s'il vous plait, pas sur les meilleures terres agricoles qui servent à nourrir la population du Québec.

950

Ces terres ont une vocation, c'est d'ailleurs la mission de la CPTAQ, soit : de garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités

agricoles. À ce titre, assurer la protection du territoire agricole et contribuer à introduire cet objectif au coeur des préoccupations du milieu.

955 « 35 ans d'existence [...] une expérience garante de la protection du territoire agricole » est-il dit dans la documentation du CPTAQ.

Nous nous objectons à l'implantation de ces perturbantes éoliennes sur nos meilleures terres agricoles qui sont notre fierté et l'engagement à cultiver.

960 Je demande au BAPE de nous permettre de vous expliquer pourquoi nous ne sommes pas d'accord avec ce projet qui a été accepté par quelques agriculteurs qui se soucient moins de cultiver, que d'amasser de l'argent à peu de frais.

965 Les effets pervers des éoliennes en zone rurale sont nombreux : destruction des sites souvent très beaux; atteinte à un patrimoine faunique, géologique et environnemental; assèchement des sols; santé des humains et des animaux; compactage du sol.

970 Chaque éolienne en moins, c'est la vie en plus. Les paysans ne seront plus présents si le paysage est détérioré.

Il ne faut pas permettre à une industrie d'éoliens de s'installer sur nos terres agricoles. »

LE PRÉSIDENT :

975 Alors, merci beaucoup, Monsieur Dutil.

Alors, vous rappeler évidemment d'être succinct dans votre présentation.

980 Alors, j'inviterais monsieur François Duveau. J'inviterais la Fédération de l'UPA de la Montérégie, monsieur Christian St-Jacques. Monsieur Jean-Louis Fleury. Madame Mona Fortin et monsieur Jacques Sorel.

Vous êtes monsieur?

985 **M. FRANÇOIS DUVEAU :**

François Duveau.

990

M. FRANÇOIS DUVEAU

LE PRÉSIDENT :

995 Monsieur Duveau, d'accord. Alors, Madame Fortin et monsieur Sorel, ça sera à vous après.

M. FRANÇOIS DUVEAU :

1000 Monsieur le président, François Duveau.

LE PRÉSIDENT :

Nous vous écoutons.

1005 **M. FRANÇOIS DUVEAU :**

L'objet de ma lettre au cabinet du ministre était bien sûr la demande d'audience publique relative au projet éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville.

1010 « *Monsieur,*

1015 *Pourquoi un nouveau projet éolien coûteux et non souhaité en Montérégie quand la capacité actuelle en électricité dépasse déjà la demande? La population se questionne. Compte tenu des choix découlant d'une politique d'austérité au Québec, un tel projet est-il encore viable et justifiable? Quels sont les avantages et désavantages de ce projet dont l'impact dans la région serait significatif pour ne pas dire néfaste? Ces questions méritent d'être approfondies en public lors d'une audience du BAPE.*

1020 *D'autant que la biodiversité dans la région des Jardins-de-Napierville est plus que jamais menacée. Selon le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, l'activité humaine sur le territoire en serait la principale cause. Un parc éolien industriel à Saint-Cyprien viendrait-il à l'encontre des programmes de protection du territoire et ainsi exacerber les efforts mis pour protéger l'habitat des espèces en péril?*

1025 *Ces questions méritent d'être abordées et approfondies lors d'une audience publique afin que la population locale et avoisinante soit pleinement renseignée sur les enjeux et conséquences possiblement néfastes d'un projet éolien dans leur milieu de vie.*

1030 *J'ose espérer que votre jugement, et cetera, sera favorable [...]. Je vous remercie à l'avance. »*

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Duveau.

1035

M. JACQUES SOREL

LE PRÉSIDENT :

1040

Alors, j'inviterais madame Fortin, monsieur Sorel à venir présenter leur requête. Je comprends, Monsieur Sorel, vous allez être seul?

M. JACQUES SOREL :

1045

Oui. Ma femme est à l'hôpital.

LE PRÉSIDENT :

1050

Nous vous écoutons.

M. JACQUES SOREL :

1055

Bon, O.K. J'ai assisté à la première audience du BAPE.

LE PRÉSIDENT :

Et j'espère que votre commentaire porte sur votre requête, là.

1060

M. JACQUES SOREL :

1065

Non, non, c'est ça. C'est ça qui m'a amené à demander une audience plus loin, parce que j'ai trouvé que la compagnie avait usé de thèmes très vagues, que la représentante madame Jacob répétait toujours les mêmes... en tout cas, c'était très difficile, comme les gens l'ont souligné, d'avoir des réponses positives ou négatives, d'autant plus que la compagnie nous a fait part d'un sondage qu'à peu près personne, sauf quelqu'un peut-être d'impliqué, qu'on n'avait pas entendu parler.

1070

Ce qui m'a inquiété aussi c'est que leurs études d'impact, je les ai trouvées mal ficelées. Entre autres, on a parlé d'évaluation des maisons, d'une étude aux États-Unis. Bien,

malheureusement, on habite ici puis je peux leur fournir un nom déjà d'un monsieur qui s'est fait dire que sa maison valait moins. Parce que les gens ne voulaient pas accepter les éoliennes.

1075 Le maire de Lacolle, monsieur Béliveau, a aussi souligné, quand on dit qu'on a fait une étude d'impact, que les photos étaient prises dans le mauvais angle. On a oublié qu'il y avait des gens de la MRC du Haut-Richelieu qui sont juste à la frontière, qui sont peut-être encore plus – comment je dirais ça – plus impliqués que nous autres d'une certaine façon. Puis il y a aussi un agriculteur qui a souligné qu'il y a des avions qui décollaient de là, que la compagnie ne semblait pas avoir vu.

1080 Puis il y a aussi que, monsieur Béliveau a aussi souligné que sur une photo, il manquait des immeubles autour de la chose.

1085 Pour les autres affaires que je veux amener, c'est qu'on a parlé à un moment donné qu'il y aurait eu une étude d'impact, il y avait des oiseaux migrateurs, des oies, on parlait de 7 000. Tout le monde qui vit dans la région peut vous dire qu'à un moment donné, au mois de novembre, c'est blanc d'oies. On ne parlera pas des canards, des choses, tout ça. Ça me semble une étude très mal ficelée et ça m'inquiète.

1090 Pas personne ne s'est inquiété de la santé publique? Pourtant, madame Dubreuil a fait un reportage la semaine passée où est-ce qu'on a vu des gens en détresse morale aux Appalaches, qui vivaient avec les éoliennes. Les gens pleuraient. Il me semble que le gouvernement était censé, depuis 2010 – il y a des représentants ici – il était censé faire une étude. J'ai l'impression que ça se traîne les pieds.

1095 Il y a aussi, comme tout le monde l'a souligné, c'est qu'il y a 2 % du territoire agricole. Bien, si jamais un jour on a besoin d'éoliennes, on devrait-tu être assez intelligent pour aller les placer où est-ce qu'elles vont nuire le moins?

1100 **LE PRÉSIDENT :**

Vous en êtes presque à votre mémoire, là.

1105 **M. JACQUES SOREL :**

Presque.

LE PRÉSIDENT :

1110 Alors, je vous demande d'être succinct puis de conclure, s'il vous plaît.

M. JACQUES SOREL :

1115 J'ai fini. J'ai fini. Il y a eu un sondage où est-ce qu'il y a plus que 60 % des gens de la municipalité qui sont contres. Je pense que c'est facile de comprendre qu'il n'y a pas d'accessibilité sociale à ce projet-là. D'autant plus que c'est difficile d'être représentés par la municipalité; comme les gens l'ont souligné, le maire est en conflit d'intérêts.

Merci.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Sorel.

1125

Mme LOUISE GAGNON

LE PRÉSIDENT :

1130 Alors, j'inviterais madame Louise Gagnon, s'il vous plaît, à venir présenter sa requête. Bonsoir.

Mme LOUISE GAGNON :

1135 Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Alors, je vais vous lire ma lettre.

1140 « *En 2011, j'ai participé à un vaste mouvement d'opposition avec les maires et les citoyens de ma région pour contrer le projet éolien de Saint-Valentin, de même que le projet éolien à Saint-Cyprien. Déjà, après le BAPE de Saint-Valentin, une soixantaine d'observations, dont la mienne, ont été envoyées à la Régie de l'énergie afin que le contrat d'approvisionnement intervenu entre Hydro-Québec et Énergies Durables Kahnawà:Ke ne reçoive pas l'approbation de cette instance.*

1145 *À la même époque, soit en septembre 2011, la Fédération québécoise des municipalités a dénoncé, par résolution, qu'un décret gouvernemental puisse forcer une municipalité à accueillir un projet éolien sur son territoire, et ce, du seul fait qu'elle se trouve dans la même région administrative qu'une réserve autochtone.*

1150 *Aujourd'hui, parmi l'ensemble des projets éoliens issus des quatre appels d'offres, on constate que le projet d'EDK est le seul qui a pu cheminer jusqu'au BAPE grâce à une requête en Cour supérieure. Menacé par les dangers financiers d'une accusation pour mauvaise foi, le*

Conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville a finalement négocié une entente hors cour afin de protéger les intérêts des contribuables. Cette capitulation judiciaire n'est pas synonyme d'une quelconque approbation municipale.

1155 *La nécessité, pour le promoteur, de recourir aux tribunaux est plutôt une preuve indéniable à l'effet qu'il n'y avait aucune acceptabilité sociale dans la communauté d'accueil. De plus, il semblait y avoir une incompréhension profonde du principe d'acceptabilité sociale à l'origine, car certaines données de l'étude d'impact tentent de camoufler le fait qu'EDK a organisé une première et unique rencontre d'information avec les citoyens le 5 juin 2014.*

1160 *Depuis 2010, EDK utilisait seulement un site Internet pour promouvoir son projet. D'ailleurs, ce nouveau promoteur y précisait que lors de son entente avec l'initiateur Air Energy TCI, il avait obtenu peu de renseignements concernant l'acceptabilité sociale.*

1165 *L'étude d'impact que le promoteur nous présente pour le projet éolien Saint-Cyprien a été amorcée par l'initiateur Air Energy TCI, c'est-à-dire la compagnie britannique qui a aussi donné naissance au projet éolien de Saint-Valentin. Les études d'impact de ces deux projets éoliens présentent les mêmes lacunes en ce qui a trait aux éléments touchant à l'aspect social.*

1170 *Le promoteur recycle des anciennes photographies du projet éolien de Saint-Valentin pour analyser les paysages, ignore la présence des noyaux villageois exposés aux nuisances visuelles et inventorie des immeubles patrimoniaux sans même se soucier de l'impact majeur de son projet sur un territoire d'intérêt historique identifié dans le schéma d'aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville.*

1175 *Comme ethnohistorienne, je considère que le promoteur a fait peu de cas du critère K du développement durable et j'aimerais que le BAPE puisse donner ses recommandations afin d'assurer la préservation du patrimoine culturel de ma région.*

1180 *Par ailleurs, j'aimerais que le BAPE puisse m'éclairer sur la problématique suivante: comment un projet coercitif, introduit par le décret gouvernemental 1044-2008 et avalisé ensuite par le biais des tribunaux peut-il s'inscrire dans une démarche de développement durable? »*

Merci, Monsieur le président.

1185

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame.

1190

Mme CARMEN LABELLE

LE PRÉSIDENT :

1195 Alors, j'inviterais maintenant monsieur Jean-Pierre Gamache, s'il vous plaît. Madame Monique Gamache. Madame Raymonde Poissant-Gamache. Monsieur Alain Grégoire. Monsieur Réal Guindon. Madame Carmen Labelle, madame Suzanne Labrègue... bonsoir.

Mme CARMEN LABELLE :

1200 Bonsoir. Moi, j'ai présenté une requête à titre personnel, mais je viens présenter aussi la requête de Québec Solidaire. Comme j'avais dit que je ne présenterais pas la mienne, je peux tout de suite présenter celle de Québec Solidaire?

LE PRÉSIDENT :

1205 Oui. On peut procéder, Madame. Je vais simplement noter que vous l'avez déjà présentée au nom du groupe.

Mme CARMEN LABELLE :

1210 D'accord, merci. Alors, je vais simplement lire la requête qu'on a envoyée.

1215 *« Membres d'un parti résolument écologiste, mais aussi fortement axé sur la justice sociale et la démocratie, l'association Québec solidaire Huntingdon (QSH) suit de très près le dossier du développement de l'industrie éolienne dans notre circonscription.*

1220 *Nous avons organisé plusieurs soupers-rencontres pour prendre le pouls de la population, participé aux réunions des municipalités, MRC, groupes environnementaux, comités de citoyens, concernant notamment les 12 projets contestés et refusés dans notre circonscription depuis 2007. Un seul projet, celui de Saint-Michel-de-Napierville, a vu le jour, non sans contestation.*

1225 *Le constat que nous faisons dans ce dossier est consternant. Particulièrement à Saint-Cyprien où voisins et agriculteurs limitrophes du projet, ainsi que la majorité de leurs concitoyens ne savent plus sur quel ton et dans quelle langue parler pour que le NON catégorique qu'ils opposent à ce projet depuis 2010 soit entendu, pour que leurs doléances et leurs arguments soient pris en compte.*

1230 *Le Conseil municipal constitué de l'équipe du maire Normand Lefebvre, agriculteur, qui recevra sur ses terres ce projet éolien, refuse de représenter la majorité de ses citoyens qui s'opposent au projet.*

1235 *En ce qui concerne les municipalités avoisinantes, l'opposition est aussi vive. Il s'est d'ailleurs formé une coalition des maires des deux MRC, Jardins du Québec et du Haut-Richelieu, pour faire face à ce projet, comme il s'était produit avec le projet de Saint-Valentin et le premier projet de Saint-Cyprien.*

1240 *Lors de la soirée d'information du BAPE, les 300 citoyens présents, après avoir étudié l'étude d'impact du promoteur et l'avoir décortiquée et avoir regardé les tenants et aboutissants du projet, ont démontré les failles et les omissions de cette étude d'impact. Ils ont posé de nombreuses questions auxquelles le promoteur n'a pu répondre de façon satisfaisante, notamment au niveau de la santé, du couloir migrateur important de notre région, et en ce qui concerne l'agriculture, la préservation des terres agricoles parmi les meilleures du Québec, la garantie de la libre circulation pour les machineries agricoles en haute saison agricole,*
1245 *l'indemnisation pour les dommages collatéraux aux cultures, les résidus laissés en place après le démantèlement, pour ne citer que quelques-uns des multiples enjeux soulevés au cours de cette soirée qui a duré plus de quatre heures.*

1250 *Comme nous le mentionnions plus haut, ce projet est l'un des 12 projets refusés depuis 2007 dans la circonscription. Il est clair que le développement de l'énergie éolienne telle qu'il se fait actuellement se heurte à l'opposition farouche de la population de toute notre région. Source de revenus pour quelques agriculteurs, source de nuisances, d'inquiétudes justifiées et de conséquences encore à déterminer pour les voisins et pour la population environnante, ce projet divise profondément les familles, les agriculteurs et nos communautés, ce qui est d'ailleurs*
1255 *confirmé par un rapport soumis à la municipalité de Saint-Cyprien par le groupe FBE Bernard Expert.*

1260 *Il est donc, selon nous, indispensable de permettre aux citoyens, aux agriculteurs, aux acteurs économiques et sociaux, ainsi qu'aux regroupements et organismes qui les représentent d'exprimer leur opinion, leur vision de vie communautaire, les objectifs de développement qu'ils sont les mieux placés pour déterminer, et enfin de faire part de leurs inquiétudes en lien avec cette vision et ces objectifs sociaux, environnementaux et économiques que vient bousculer ce projet de parc éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville. »*

1265 *Merci.*

1270 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Labelle.

Mme SUZANNE LABRÈQUE

1275

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est madame Labrèque maintenant, Suzanne Labrèque. Vous avez la parole, Madame.

1280

Mme SUZANNE LABRÈQUE :

Alors, ma requête est sous forme de sept questions qui illustrent bien les raisons qui m'incitent à faire cette demande d'audience publique du BAPE dans le cadre du Projet éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville.

1285

« Pourquoi à nouveau un projet éolien alors que la population a déjà clairement indiqué son désaccord au moins à deux reprises, soit en 2008 par une manifestation de la population de Saint-Jacques-le-Mineur et, en 2011, le BAPE de Saint-Valentin?

1290

Pourquoi vouloir implanter un parc éolien en milieu habité?

Pourquoi vouloir implanter un parc éolien sur les terres les plus fertiles du Québec?

1295

Pourquoi vouloir implanter un parc éolien en situation de surplus énergétiques?

Pourquoi vouloir implanter un parc éolien alors que la population du Québec fait face à une hausse de l'électricité de 2,9 % consentie à Hydro-Québec, alors que 2,1 % s'expliquent par l'éolien?

1300

Pourquoi vouloir implanter un parc éolien qui nuira, au cours de sa construction, à notre commerce à vocation touristique par une forte augmentation de la circulation de voitures et de poids lourds, et ce, pendant des mois?

1305

Pourquoi ne pas inciter les promoteurs, dont KSE, à implanter l'éolien en milieu non habité? »

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1310

Alors, merci, Madame.

1315

Mme BRIGITTE SCHOEMANS

LE PRÉSIDENT :

1320

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Gérard Larocque et monsieur Jean-Paul Gendron, s'il vous plaît, à présenter sa requête. Madame Brigitte Schoemans et madame Joane McDermott pour le groupe Le Vent Tourne. Madame Lucie Lefebvre... Oui, Madame Schoemans ou McDermott?

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

1325

Schoemans.

LE PRÉSIDENT :

1330

Madame Schoemans? Alors, la parole est à vous.

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

1335

Est-ce que vous voulez également que je présente ma requête en même temps ou tout de suite après? Ma requête personnelle.

LE PRÉSIDENT :

1340

Bien, écoutez, on vous redemandera. Vous êtes déjà sur la liste plus loin, alors écoutez...

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

D'accord.

1345

LE PRÉSIDENT :

Là, vous parlez pour le groupe?

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

1350

Le Vent Tourne.

LE PRÉSIDENT :

1355

Le Vent Tourne? Alors, nous vous écoutons.

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

1360

« La présente est pour vous demander de déclarer la tenue d'une audience publique dans le cadre du BAPE sur le projet éolien Saint-Cyprien.

1365

Le Vent Tourne est un regroupement de citoyens de la région préoccupés par la mainmise de promoteurs éoliens sur notre territoire. Créé en 2010, il rassemble des sympathisants de plusieurs municipalités touchées par le projet : Saint-Cyprien, Saint-Bernard, Lacolle, Saint-Valentin, entre autres.

1370

C'est Le Vent Tourne qui a initié, l'automne dernier, une pétition demandant au gouvernement d'annuler le projet ou de le relocaliser ailleurs que sur des terres agricoles et dans des communautés où il serait accueilli favorablement. Cette pétition menée de porte-à-porte a obtenu la signature de la majorité des électeurs de Saint-Cyprien, Saint-Bernard et Saint-Valentin, un travail, c'est important de le dire, bénévole de longue haleine.

1375

Nous avons assisté à la soirée d'information du 31 mars avec beaucoup d'intérêt et avons été renversés par l'improvisation dont a fait preuve le promoteur en réponse aux questions posées par les citoyens inquiets et fortement opposés à ce projet insensé.

1380

En effet, des questions sur de nombreux sujets ont été posées au promoteur sans, trop souvent hélas, obtenir de réponse. Le manque de transparence, l'absence presque totale de consultation des populations concernées, les nombreuses erreurs et omissions dans l'étude d'impact du promoteur, l'absence d'acceptabilité sociale, la perte de valeur des propriétés, les problèmes de conflits d'intérêts de nos élus, l'économie, des études périmées sur plusieurs des enjeux biologiques sont, parmi bien d'autres sujets, les questions qui préoccupent les citoyens.

1385

Le Vent Tourne aimerait en savoir davantage sur les sujets suivants :

*Les surplus d'électricité d'Hydro-Québec ainsi que leurs coûts;
La justification de ce projet en période de surplus énergétiques;
Le raccordement du projet au réseau d'Hydro-Québec;*

- 1390 *La sécurité des usagers de la route et des personnes vivant à proximité de la ligne électrique projetée;*
Le rôle d'Hydro-Québec dans l'éolien;
La sécurité publique et le transport routier en phases de construction et de démantèlement;
L'itinéraire définitif pour le passage des camions et machineries diverses pour la phase de construction;
- 1395 *Le poids à pleine charge de ces camions;*
Le rythme quotidien des passages de camions;
La destruction des routes pendant la construction et le démantèlement;
Les mesures de compensations financières pour les résidents incommodés par les travaux de construction et de démantèlement;
- 1400 *La sécurité des cyclistes empruntant le Rang Double et la Grande Ligne du Rang Double en période de construction;*
Les dangers sanitaires des éoliennes et des lignes de transport;
Les sons, les infrasons, leurs intensités et leurs effets sur la santé humaine et animale;
La recommandation de l'oms en matière de niveaux sonores et d'infrasons;
- 1405 *Le rôle des élus et de la démocratie dans la défense des citoyens majoritairement opposés au projet;*
La confiance de la population envers ses institutions démocratiques et ses politiciens;
La légitimité d'élus en position de conflit d'intérêts;
L'abus de pouvoir des élus;
- 1410 *L'éventualité d'ententes gardées secrètes avec des élus municipaux et avec des municipalités;*
Les mises en demeure et les poursuites contre la Municipalité de Saint-Cyprien et/ou ses élus;
Le recours aux tribunaux pour imposer le projet à une Municipalité qui considère le projet non conforme à sa réglementation;
- 1415 *L'absence de support envers la Municipalité et les citoyens de la part de la MRC les Jardins-de-Napierville;*
L'aspect moral du maire qui poursuit sa propre Municipalité et son propre conseil;
Les dangers réels sur la faune aviaire et les colonies de chauves-souris;
- 1420 *Les distances séparatrices discriminatoires entre la campagne et les noyaux urbains ainsi qu'entre résidents saisonniers et permanents;*
L'intimidation et les représailles;
Le déchirement social;
Les répercussions psychosociales;
- 1425 *Les atteintes à la liberté d'expression;*
Le droit du citoyen de refuser un projet qui détruit son environnement;
La destruction du paysage;
Les possibles recours collectifs contre les promoteurs;

- 1430 *L'aspect légal de l'imposition du projet dû à une discrimination raciale;*
La destruction des habitats des petits animaux;
Le saccage des terres agricoles;
La qualité des sols agricoles;
Les effets néfastes sur le développement des productions agricoles voisines qui sont non signataires;
- 1435 *Les conditions qui encadrent la signature des contrats entre le promoteur et les propriétaires terriens;*
Le rôle du MAMROT ou le MAMOT dans la défense des citoyens et l'application de la loi;
Les entorses aux principes de la Loi sur le Développement durable;
Le rôle de la CPTAQ;
- 1440 *Le rôle du gouvernement lui-même qui non seulement ne protège pas la population contre les promoteurs, mais légifère et favorise la mise en place des conditions de prise en otage des citoyens;*
Les restrictions imposées au développement des municipalités limitrophes et la non-réciprocité entre MRC;
- 1445 *L'enrichissement de quelques-uns au détriment des autres;*
Le développement régional au détriment d'autres régions;
La faible création d'emplois;
L'empreinte écologique du projet et sa réelle contribution dans la lutte aux gaz à effets de serre et aux énergies fossiles au Québec;
- 1450 *Les contradictions du promoteur dans son étude d'impact;*
Les résidences non répertoriées;
La même chose pour les élevages qui sont non répertoriés;
Les pistes d'avion non répertoriées;
Le recensement récent des oiseaux migrateurs utilisant le couloir migratoire de la région;
- 1455 *L'aire d'étude restreinte aux terres avec droits d'usage signés;*
Les espèces à statut particulier;
Les dangers de contamination de la nappe phréatique;
L'emploi de données périmées (composantes humaines, biologiques et environnementales);
- 1460 *L'absence de consultation citoyenne;*
L'absence d'acceptabilité sociale;
L'acharnement du promoteur depuis cinq ans;
La gestion des plaintes et des suivis;
Le mode de fonctionnement et les statuts du comité consultatif créé par le promoteur;
- 1465 *La provenance des fonds du promoteur;*
L'exonération d'impôts fonciers pour le promoteur;
Les contributions volontaires comme instrument d'achat de l'acceptabilité sociale;
L'apport chiffré des profits du projet redistribué à la communauté de Kahnawake;

1470 *Le recours à des lobbyistes non inscrits au Registre;*
La teneur, la facilité de compréhension et la libre discussion des contrats signés entre le
promoteur et les propriétaires terriens;
L'approche du promoteur avec les élus et les citoyens;
Les problèmes liés à l'implantation d'éoliennes industrielles en zone habitée;
Les améliorations apportées à la qualité de vie des riverains par le projet;
1475 *Les impacts sur l'industrie agrotouristique de la région;*
Les risques liés aux tremblements de terre dans la région et les mesures prévues;
Les mesures prises avec les services d'incendie pour répondre aux urgences;
La responsabilité du démantèlement en cas de faillite du promoteur;
1480 *Le pourcentage de béton enlevé lors du démantèlement et son évacuation vers des sites*
appropriés.

1485 *Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Ministre, beaucoup de questionnements*
demeurent et c'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir déclarer une audience
publique du BAPE. »

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1490 Merci, Madame.

M. JEAN MARISSEAU

1495 **LE PRÉSIDENT :**

1500 Alors, j'inviterais maintenant madame Lucie Lefebvre, s'il vous plaît. Monsieur Francis Lefebvre-Laporte. Monsieur et Madame Ammerlaan pour Les Incontournables de la frontière, porte-parole pour 20 signataires. Vous êtes monsieur Wim?

M. JEAN MARISSEAU :

1505 Monsieur Jean Marisseau. Je suis résident de la Montée Richard.

LE PRÉSIDENT :

1510

Alors, vous allez parler pour Les Incontournables de la Frontière, vous allez présenter leur requête, c'est ça?

M. JEAN MARISSEAU :

1515

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1520

Nous vous écoutons.

M. JEAN MARISSEAU :

1525

« Par la présente, Les Incontournables de la Frontière désirent vous faire une demande pour la tenue d'une audience publique dans le cadre du projet éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville.

1530

Nous sommes un groupe formé de citoyennes et de citoyens de la municipalité de Lacolle qui habitent tous dans la Montée Richard ainsi que dans le Petit Rang. Nous vous faisons parvenir cette requête, car nous croyons que ce projet ne respecte pas le critère B du développement durable, c'est-à-dire le principe d'équité et de solidarité sociale.

1535

Conçu d'après le Règlement de contrôle intérimaire concernant les éoliennes URB-141 de la MRC des Jardins-de-Napierville en vigueur à Saint-Cyprien-de-Napierville, les éoliennes seraient situées à 750 mètres des résidences alors qu'un règlement plus sévère s'appliquerait pour nous si les structures étaient construites à Lacolle.

1540

En effet, en vertu du Règlement de contrôle intérimaire 478 relatif aux éoliennes de la MRC du Haut-Richelieu, nous serions, advenant la construction de ce projet éolien, les seuls résidents dans l'ensemble de notre MRC à se voir privés de notre droit de bénéficier d'une zone de protection de 2 175 mètres entre notre résidence et les éoliennes. Cette situation inéquitable entraîne également plusieurs impacts qui résultent de la proximité des éoliennes 3, 8 et 9 de la frontière de la municipalité de Lacolle.

1545

D'abord, l'ensemble des résidents de ce secteur seront soumis à des émissions sonores de 30 à 35 décibels. Bien que respectant la note d'instruction de votre ministère, l'Organisation mondiale de la Santé estime que des émissions aussi basses que 30 décibels peuvent perturber le sommeil des riverains lorsque ce bruit est produit par des éoliennes dans un milieu initialement

1550 *calme. Par ailleurs, il faut souligner que ce secteur est sous l'influence des vents dominants venant de l'ouest et que le bruit pourrait être amplifié selon certaines conditions atmosphériques.*

1555 *Parmi notre groupe, plusieurs propriétaires perdraient le droit de construire des résidences dans ce secteur, car la distance séparatrice entre l'éolienne la plus près et le site de construction ne pourrait être respectée. Le règlement en vigueur À Lacolle, qui concorde avec celui de notre MRC, exige une protection de 2 175 mètres alors que nos terrains vacants sont tous bien en deçà de cette distance. Les deux terrains vacants du récepteur 119 sont à moins de 1 100 mètres d'une éolienne. En outre, se soumettre au règlement de la MRC voisine n'en ferait sûrement pas des lieux de construction enviables à cause de l'intensité du bruit évaluée à 34.7 décibels à cet endroit.*

1565 *Les Incontournables de la Frontière sont tous solidaires des deux résidents de la Montée Richard qui utilisent la piste d'atterrissage privée située à plus ou moins 875 mètres de l'éolienne 8.*

1570 *Depuis plus de 20 ans, il y a une piste d'atterrissage dans ce secteur et le promoteur aurait été bien avisé de relever cette contrainte avant de planifier un projet éolien à proximité de cet endroit. L'un des usagers de la piste est un membre de l'UPA qui travaille depuis une vingtaine d'années pour une compagnie qui se livre à des activités agricoles aériennes dans cette région, tels les arrosages ou l'ensemencement.*

1575 *L'UPA a été avisée des dangers qui guettent le petit aéronef de ce pilote au moment de l'atterrissage et du décollage à cause de la turbulence produite par les éoliennes. Le promoteur devrait envisager une reconfiguration de son projet, car si l'un de nos voisins n'entend pas perdre son gagne-pain, l'autre désire faire respecter ses droits de propriété et l'usage de sa piste, et ce, sans mettre leur vie en danger.*

1580 *En dernier lieu, Monsieur le Ministre, nous aimerions profiter de cette deuxième audience publique en quatre ans pour répéter à l'initiateur d'origine, Air Energy TCI, qu'une étude d'impact vise d'abord à inventorier les contraintes et les zones sensibles d'un territoire afin de les éviter.*

1585 *Soyez assuré, Monsieur le Ministre, que les maires et les citoyens de notre région croyaient avoir bien fait comprendre aux instances gouvernementales en 2011 que nous ne voulions ni du projet éolien de Saint-Valentin ni du projet éolien de Saint-Cyprien. Évidemment, nous sommes tous désolés de devoir reprendre le même exercice durant cette période de rationalisation des choix budgétaires, mais nous espérons que cette fois-ci, notre message sera limpide et sans équivoque.*

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments. »

1590

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur.

1595

Mme JOANE MCDERMOTT

LE PRÉSIDENT :

1600

Alors, j'inviterais maintenant madame Sylvie Marceau et monsieur Martin Boivin. Madame Joane McDermott.

Mme JOANE MCDERMOTT :

1605

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1610

Bonsoir.

Mme JOANE MCDERMOTT :

1615

« Depuis maintenant 5 ans, qu'avec de nombreux citoyens de la région, je lutte contre l'implantation d'une centrale industrielle éolienne sur les meilleures terres arables du Québec et à proximité de milieux habités.

1620

Je suis propriétaire, avec mon conjoint, d'un boisé de 66 arpents voisin de la zone visée par le projet. Ce boisé recèle une vaste zone marécageuse ignorée par le promoteur, et qui est l'hôte d'une faune excessivement variée, en plus d'une soixantaine d'oiseaux répertoriés de toutes espèces, dont plusieurs rapaces. On y voit aussi des coyotes, des chevreuils, des chauves-souris, des renards, et cetera, et cetera.

1625

La Montérégie est la région du Québec où on retrouve le plus d'espèces animales menacées, vulnérables ou susceptibles de le devenir. Des spécialistes lancent des cris d'alarme parce qu'ils considèrent que la Montérégie est plus menacée que jamais. Ce n'est pas par de pseudo mesures d'atténuation inefficaces proposées par le promoteur que le problème de tuerie de masse de nos oiseaux et chauve-souris sera réglé. Ce n'est pas non plus un hypothétique

1630 *suivi qui nous ramènera les oiseaux massacrés. Une fois morts, les oiseaux le restent et les animaux qui fuient le dérangement ne reviennent pas.*

Pendant ce temps, les promoteurs de KSE, avides de profits (comme tous les promoteurs), font non seulement la sourde oreille à ces avertissements, mais en plus, ils nous fournissent, dans leur étude d'impact, des données partielles, périmées, voire mensongères.

1635 *De plus, il a été démontré aux promoteurs, comme au gouvernement, qu'il n'y a aucune acceptabilité sociale pour ce projet. Une pétition de plus de 1 880 noms vérifiée par les D.G. de deux municipalités s'oppose à ce projet. Cette pétition a été remise en main propre au premier ministre Philippe Couillard par le biais de son Whip en chef, monsieur Stéphane Billette.*

1640 *Le promoteur prétend avoir abondamment consulté et informé la population, ce qui est faux. Comme partout ailleurs, le promoteur TCI ou KSE a depuis le début contacté des agriculteurs et des élus en catimini, faisant avancer son projet tout en maintenant l'ensemble de la population dans l'ignorance. Pendant ce temps, avec l'appât d'un montant déposé sur le coin de la table, il faisait signer à toute vitesse des contrats d'option aux cultivateurs, obligeant ces signataires au secret, sous peine de poursuite. Ainsi, lorsque la population est mise au courant, le projet est déjà avancé et ladite consultation n'est qu'une façade faite pour gagner des points sur la grille de pointage du BAPE. Cette situation est intolérable et le gouvernement en place se devrait d'y mettre fin.*

1650 *Comment se fait-il que nos élus ont peur de nous représenter parce qu'ils ont peur de poursuites venant du promoteur ou de membres de leur propre conseil (maire ou conseillers en conflit d'intérêts) ou même de poursuites et de remontrances de votre gouvernement?*

1655 *Nous aimerions comprendre quelles sont les politiques qui provoquent et permettent ce genre d'errances.*

Dites-nous, Monsieur le Ministre, quel pouvoir votre gouvernement laisse-t-il réellement aux municipalités?

1660 *S'agissant de politique municipale, il est beaucoup question actuellement de gouvernance territoriale de proximité, de responsabilisation et de capacité d'agir ou, encore, d'autonomie administrative, politique et financière. Il est question de décentralisation des responsabilités. Dites-nous, Monsieur le ministre, où est-il ce pouvoir des municipalités?*

1665 *Tout ce que nous, citoyens, voyons de ces mesures de décentralisation, ce sont des élus bâillonnés, apeurés et incapables de prendre des décisions sans consultations préalables avec*

leurs avocats. Cela est inconcevable et inacceptable. La population ne se sent plus représentée par ses élus municipaux qui sont pourtant ceux qui sont le plus près d'elle.

1670

Comment la démocratie peut-elle s'exprimer dans un tel contexte et dans ces conditions? Qu'est-ce que votre gouvernement entend faire pour remédier à cette situation?

1675

Dans tout ce dossier éolien, beaucoup de questions restent sans réponse, beaucoup de frustrations s'expriment face au mutisme de trop d'élus municipaux ou provinciaux. Des conflits d'intérêts de certains élus viennent compliquer les données et contribuent à envenimer les relations entre voisins et entre citoyens et leur conseil municipal.

1680

De plus, je le répète, le promoteur et son équipe de rabatteurs, d'avocats, de spécialistes en communication, d'experts de SNC-Lavalin, de lobbyistes et j'en passe, n'ont pu répondre à beaucoup de questions des citoyens alors qu'ils ont eu cinq ans pour se préparer.

Alors, c'est pourquoi j'ai fait cette demande d'audience. »

1685

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame.

1690

M. ROLAND-LUC BÉLIVEAU

1695

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais monsieur Jean Morin, s'il vous plaît. Monsieur Maxime Morin. Un représentant de la MRC du Haut-Richelieu. Alors, pour les besoins du verbatim, vous êtes monsieur?

1700

M. ROLAND-LUC BÉLIVEAU :

Roland-Luc Béliveau, maire de Lacolle. Donc, je vais en profiter pour, dans la même présentation, lire pour la MRC et pour la Municipalité de Lacolle. Donc, ça va nous permettre de sauver un peu de temps.

1705

LE PRÉSIDENT :

1710 D'accord. Alors, peut-être être succinct sur les enjeux que vous voulez soulever. La parole est à vous.

M. ROLAND-LUC BÉLIVEAU :

1715 Merci. Alors, je vais tout simplement y aller avec les résolutions qui ont été passées à la MRC et celles de la Municipalité de Lacolle, et je crois que ça va assez bien expliquer la situation.

« Alors, considérant les impacts majeurs sur l'intégration au paysage pour ses municipalités;

1720 *Considérant qu'un projet d'implantation d'éoliennes est préconisé sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville, lequel risque d'affecter la qualité de vie des citoyens des municipalités de Lacolle, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Valentin, Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Jean-sur-Richelieu; alors, je reviens à dire que les impacts majeurs sur l'intégration au paysage pour ces municipalités;*

1725 *Considérant que le BAPE peut tenir des audiences publiques; qu'il est important de signifier au BAPE que les règles de réciprocité des conditions et normes d'implantation devraient être prises en compte pour les territoires adjacents;*

1730 *Considérant que la MRC du Haut-Richelieu a adopté le règlement de contrôle intérimaire 478 visant l'implantation des éoliennes;*

1735 *Considérant que la MRC du Haut-Richelieu souhaite que les articles 4.3, 4.4, 4.5, 4.6 et 4.8 soient pris en compte si le projet est autorisé à savoir :*

4.3 : dispositions particulières rattachées et la protection des bâtiments résidentiels.

1740 Je vais vous faire grâce de la lecture de chaque item puisque c'est déposé puis on peut les consulter.

Il y a également l'article 4.4 : Dispositions particulières rattachées à la protection des immeubles protégés;

1745 *À 4.5 : Disposition particulière rattachée à la protection des bâtiments d'élevage;*

À 4.6 : *Dispositions particulières rattachées à la protection des périmètres d'urbanisation et des secteurs de consolidation résidentielle en milieu agricole;*

1750 À 4.8 : *Dispositions particulières rattachées à la protection des emprises de chemins et rues publiques ainsi que les autoroutes identifiées;*

Alors, en conséquence il est résolu à l'unanimité :

1755 *QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;*

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu demande la tenue d'une audience publique relativement au projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

1760 *QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu demande au BAPE que les normes et conditions d'implantation adoptées et régies au sein du territoire du Haut-Richelieu soient également imposées au territoire hôte de ce projet.*

1765 Et je termine avec la résolution de la municipalité de Lacolle.

« ATTENDU que le projet du parc éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville soulève plusieurs questions – on l'a vu tantôt – et suscite de l'inquiétude au sein du conseil municipal et de la population de Lacolle, il a été résolu à l'unanimité :

1770 *QUE dans le cadre du projet du parc éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville, ce conseil demande la tenue d'une audience publique auprès de monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. »*

1775 Je vous remercie de m'avoir entendu.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Béliveau.

1780

1785

M. DANIEL GARCEAU

LE PRÉSIDENT :

1790

Alors, j'inviterais maintenant madame Jocelyne Blanchet pour la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle à venir présenter la requête. Alors, je dois comprendre que vous n'êtes pas madame Jocelyne Blanchet? Vous êtes monsieur?

1795

M. DANIEL GARCEAU :

1800

Daniel Garceau. Je trouve à être le pro-maire et conseiller de la municipalité de Saint-Bernard.

LE PRÉSIDENT :

1805

La parole est à vous, Monsieur Garceau.

M. DANIEL GARCEAU :

Merci. C'est pour présenter la résolution qui a été faite le 9 avril 2015.

1810

Étaient présents : le pro-maire, moi-même, monsieur Daniel Garceau; conseillères et conseillers madame Sylvie Faille, madame Josyane Ledoux, madame Estelle Muzzi, monsieur Jean-Louis Tinant, monsieur Denis Robert. Absent, le maire, monsieur Robert Duteau.

1815

Formant quorum sous la présidence du pro-maire.

Aussi présent, le Directeur général, secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky.

RÉSOLUTION 2015-75 :

1820

Considérant qu'il y a un projet d'implantation de parc éolien dans la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville aux limites territoriales de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;

1825

Considérant qu'une pétition en circulation dans la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a déjà recueilli les signatures de 598 citoyens, vérifiées, s'opposant à ce projet;

Considérant que parmi les résidents localisés le plus près du parc éolien proposé par Énergies Durables Kahnawà:Ke, la grande majorité habite sur le territoire de Saint-Bernard-de-Lacolle;

1830 *Considérant que l'étude d'impact de Énergies Durables Kahnawà:Ke fait peu état de la présence et de l'intérêt patrimonial du noyau villageois de Saint-Bernard-de-Lacolle;*

1835 *Considérant que l'étude d'impact environnemental de Énergies Durables Kahnawà:Ke fait peu mention des impacts subis par ses résidents, notamment : l'impact foncier, l'impact paysager, l'impact psychologique, l'impact social, l'impact sonore (infrason), et cetera.*

Il est proposé par madame Josyane Ledoux, appuyée monsieur Jean-Louis Tinant, et résolu à l'unanimité :

1840 *QUE le conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle, représentant de la population, rédige et dépose un mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en regard du Projet du parc éolien à Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville.*

Merci.

1845

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1850

Mme LISE TROTTIER

LE PRÉSIDENT :

1855

Alors, j'inviterais maintenant madame Lise Trottier pour la municipalité de Saint-Jacques-Le-Mineur.

Mme LISE TROTTIER :

1860

Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1865

Madame.

Mme LISE TROTTIER :

Monsieur le commissaire.

1870 « Depuis 2008 je m'oppose à l'installation d'éoliennes industrielles en milieu habité et sur
les meilleures terres agricoles du Québec. Les projets de Saint-Jacques-le-Mineur en 2008 et le
projet de Saint-Valentin en 2011 ont été refusés par le gouvernement par manque d'acceptabilité
1875 sociale de la part de la population d'accueil. Le projet de Saint-Cyprien-de-Napierville n'est pas
plus acceptable. C'est une municipalité limitrophe aux deux municipalités précédemment
nommées. Nous sommes situées dans la MRC des Jardins-de-Napierville et il est absolument
inconcevable d'installer des éoliennes industrielles sur les meilleures terres agricoles qu'il nous
reste au Québec, moins de 2 %, et en milieu habité.

1880 Aussi, l'absence totale d'acceptabilité sociale pour ce projet de la part de la majorité de
citoyens et de la part de nombreux élus qui, depuis cinq ans, font des revendications contre ce
projet m'ont amenée à demander à monsieur le ministre Heurtel de tenir des audiences publiques.

1885 Je l'ai fait en mon nom personnel, mais aussi en tant que mairesse élue depuis 2009 et en
tant que membre de la coalition de huit maires de municipalités limitrophes au projet pour que
nous représentions la voix de nos citoyens, de nos communautés, mais aussi celle vivant sur le
territoire des MRC des Jardins-de-Napierville et de la MRC du Haut-Richelieu. »

Merci, Monsieur le président.

1890 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame.

1895

Mme PASCALE RICHARD

LE PRÉSIDENT :

1900 Alors, j'invite maintenant monsieur Jean Onesti à venir présenter sa requête. Madame
Marilou Paquette. Monsieur Ronald Bernier. Madame Huguette Parent. Monsieur Pierre Pellerin.
Madame Anne Pinsonneault et monsieur René Lapierre. Monsieur Yannick ou madame Poussard.
Madame Nicole Provencher. Madame Pascale Richard.

1905

Mme PASCALE RICHARD :

Bonsoir.

1910 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Madame.

Mme PASCALE RICHARD :

1915

Pascale Richard, agricultrice de Saint-Cyprien-de-Napierville.
« *Monsieur le ministre,*

1920

Je suis une maman de quatre enfants qui va se retrouver voisine du parc éolien s'il se concrétise. Notre maison se situe à environ 860 mètres d'une des éoliennes. Ce projet a amené un climat social malsain dans notre municipalité. Les gens sont déchirés par l'imposition d'un projet qui est loin d'avoir l'acceptabilité sociale.

1925

Le conseil municipal se prononce neutre et par le fait même ne représente plus les citoyens. Avant les élections, le maire de Saint-Cyprien avait dit à la population qu'il allait régler les poursuites qu'il avait lui-même intentées avec KSE contre la municipalité. Évidemment, selon moi, les motifs étaient plutôt d'ouvrir la porte grande ouverte au promoteur. Les citoyens sont manipulés et il est triste de voir toute la misère et la discorde qu'amènent seulement quatre propriétaires qui ont signé le projet éolien de KSE.

1930

Je m'inquiète pour mes enfants, du danger et des inconvénients que vont amener les quelques 1 700 camions lourds qui vont passer devant chez moi. Je suis inquiète des problèmes de santé et de sommeil que ce type d'appareil amène. Je suis également craintive par rapport au préjudice que va amener ce projet à notre ferme pendant la construction et le temps d'opération de ces monstres mécaniques.

1935

J'en ai énuméré quelques-unes, mais il y en a beaucoup d'autres raisons qui m'amènent à demander au gouvernement de tenir une audience publique sur le Projet éolien de Saint-Cyprien. Je demande le droit, en tant que citoyenne et d'électrice, d'avoir des réponses à mes questions et de pouvoir librement donner mon opinion sur cette cause. »

1940

Merci.

1945

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame.

1950

M. YVON ROY

LE PRÉSIDENT :

1955

Alors, monsieur Maurice-Martial Robichaud. Monsieur Yvon Roy.

M. YVON ROY :

1960

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1965

Bonsoir.

M. YVON ROY :

1970

Alors, moi aussi, j'ai présenté une requête au ministre. Je fais état de trois éléments qui m'apparaissent importants, dont l'acceptabilité sociale.

1975

Je ne suis pas très original parce que presque toutes les interventions ce soir ont mentionné l'acceptabilité sociale de la population de Saint-Cyprien et des municipalités environnantes. Elle n'est pas au rendez-vous et nous l'avons signifié haut et fort à quelques reprises, comme la mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur l'a mentionné, d'une part. Et à Saint-Valentin un peu plus récemment, où nous nous sommes retrouvés devant le BAPE pour les mêmes conditions, pour les mêmes raisons qu'on se retrouve devant le BAPE ce soir.

1980

« Le 31 mars 2015 a eu lieu la première séance d'information du BAPE présidée par monsieur Luc Nolet – pas monsieur Nolet, monsieur Bergeron. Cette rencontre a clairement démontré à nouveau le refus systématique des citoyens de la municipalité et des environs.

1985

Que devons-nous faire de plus, Monsieur Heurtel, pour vous faire comprendre que nous ne voulons pas de ce projet?

Pourquoi ne pas permettre à KSE ou à n'importe quel autre promoteur de pouvoir implanter un parc éolien ailleurs qu'en Montérégie, loin des milieux habités?

1990

Deuxième point : Projet d'implantation sur les meilleures terres agricoles du Québec.

Pourquoi s'acharner à vouloir implanter un parc éolien sur les plus belles terres agricoles du Québec, appelées « Jardin du Québec »? Il y a certainement une raison pour ça.

1995

Pourquoi toujours s'acharner sur la Montérégie? Il existe des régions non habitées au Québec qui conviennent tout autant sinon mieux que celles actuellement convoitées.

Pourquoi ne pas promouvoir l'éolien là où les terres agricoles ne seraient pas mises à contribution? Et il y en a. Le Québec compte à peu près 95 % non habité. Alors, j'imagine qu'on pourrait trouver quelque part une bonne place.

2000

Surplus énergétique du Québec

Le Québec est en situation de surplus énergétique, mais le contribuable continue à payer pour des décisions prises en partie en raison du coût éolien.

2005

Le 9 mars 2015, Radio-Canada nous informait – et je cite :

« Le compteur continue de tourner pour les clients résidentiels d'Hydro-Québec qui verront leur compte d'électricité augmenter de 2,9 % à compter du 1er avril – qui vient de passer.

2010

La Régie de l'énergie justifie cette hausse de tarifs par l'augmentation des coûts d'achat de l'énergie éolienne. « Ces nouveaux approvisionnements contribuent à l'augmentation tarifaire pour environ 2,1% sur les 2,9% – c'est à peu près dire toute la totalité – autorisés par la Régie, explique le rapport de 260 pages de la régie. »

2015

En situation d'austérité – que nous vivons tous depuis quelques mois, presque une année – comme le clame notre bon gouvernement, pourquoi ne pas envisager de laisser tomber la filière éolienne, considérant aussi que les centrales hydroélectriques de la Romaine seront sous peu mises en production, augmentant ainsi le surplus sur lequel on parle si souvent. »

2020

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2025

Merci, Monsieur Roy.

Mme BRIGITTE SCHOEMANS

LE PRÉSIDENT :

2030 Alors, j'inviterais madame Brigitte Schoemans, s'il vous plaît, pour présenter sa requête personnelle.

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

2035 Rebonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2040 Rebonsoir. Alors, en vous invitant à être succinct, s'il vous plaît.

Mme BRIGITTE SCHOEMANS :

2045 Oui. Celle-là est plus courte.

2050 *« Je suis résidente de Saint-Cyprien-de-Napierville depuis 1996. Depuis ce temps, je travaille d'arrache-pied pour payer ma maison qui est le seul fonds de pension que je possède. Mon conjoint et moi avons apporté beaucoup d'améliorations à notre résidence et nous avons choisi la campagne pour sa beauté, son espace, son calme et sa tranquillité.*

2055 *Depuis que ce projet a été déposé en 2010, notre vie est devenue un véritable enfer. À peine un kilomètre nous séparerait de ces horribles engins destinés à enrichir une poignée d'individus au détriment de tous les autres qui doivent en subir les nuisances. C'est injuste et totalement immoral.*

2060 *Notre maison ne vaut actuellement plus rien, nous devons déclarer à un éventuel acheteur la possibilité de ce projet d'éoliennes industrielles, sous peine d'être poursuivis pour vice caché. Nous sommes captifs de ce projet, nous sommes devenus des prisonniers, en plus de subir des représailles et de l'intimidation de la part de ceux qui veulent à tout prix que ce projet se fasse.*

2065 *Monsieur le ministre, si ce projet devait se concrétiser, cela signifierait que mon conjoint et moi-même serions condamnés à travailler jusqu'à la fin de nos jours, car nous ne pourrions jamais vendre notre maison à sa juste valeur. Nous sommes nombreux à être dans cette fâcheuse position alors que nous n'avons rien fait pour mériter cela.*

2070 *J'ai assisté à la séance d'information du promoteur dans le cadre du BAPE le 31 mars dernier à laquelle le promoteur a fait preuve de manque de transparence, n'ayant bien souvent aucune réponse à donner aux questions soulevées par les citoyens inquiets et préoccupés, et se basant sur une étude d'impact remplie d'erreurs et d'omissions.*

2075 *Je vous demande donc de bien vouloir déclarer une audience publique qui nous permettra de mettre en lumière les enjeux réels de ce projet et de vous faire comprendre, Monsieur le Ministre, que ce projet ne doit pas voir le jour, car il détruit toute une population qui en est victime.*

Respectueusement. »

LE PRÉSIDENT :

2080 Merci, Madame.

**Mme MARIELLE TURMEL
(PAR Mme BRIGITTE SCHOEMANS)**

LE PRÉSIDENT :

2090 Alors, j'inviterais madame Tanya Schultz, s'il vous plaît. Monsieur Louis Siouville. Madame Pauline Tidbury. Monsieur Stéphane Trudelle. Madame Marielle Turmel. Je m'excuse, Madame, mais si ce n'est pas votre requête directement ou pas représentante d'un groupe... Parce que la requête va être publique. Si on commence à faire lire les requêtes par d'autres personnes que les requérants, on n'en finira pas, là.

2095 Écoutez, je vais vous le permettre, compte tenu qu'il nous en reste encore quelques-unes, mais c'est exceptionnel. Parce qu'habituellement, on demande aux requérants en bonne et due forme de venir présenter leur requête qu'ils ont rédigée. En étant succincte, s'il vous plaît, Madame.

2100 **REQUÊTE DE Mme MARIELLE TURMEL
(PAR Mme BRIGITTE SCHOEMANS) :**

« Par la présente je demande une audience publique concernant ce projet de parc éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville. Je suis d'avis qu'un tel projet ne devrait jamais se réaliser dans une

2105 *région agricole. Sacrifier de précieuses ressources telles les terres arables pour y installer des éoliennes serait garant d'un bien triste avenir pour le garde-manger québécois.*

2110 *De plus, l'environnement qui nous tient supposément tous à coeur subirait encore une fois les impacts négatifs générés par la construction d'éoliennes, leur transport, leur installation, le bruit, et cetera. Pollution à profusion et sans raison, Hydro-Québec affichant des surplus d'énergie.*

2115 *Enfin, même si je n'habite pas à Saint-Cyprien-de-Napierville, je suis personnellement concernée par un tel projet, car des hausses de tarifs d'électricité qui en découleraient alourdiraient les comptes à payer de tous les Québécois. Je paye déjà suffisamment cher ma facture à Hydro-Québec.*

2120 *En tant que citoyenne québécoise, je m'attends donc à ce que le gouvernement tienne une audience publique pour que chaque personne, groupe ou organisme le souhaitant, puisse s'informer, énoncer ses préoccupations, obtenir des réponses claires à ses questions, émettre son opinion ou se prononcer, et ce, sans contrainte sur ce projet du parc éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville.*

Merci de donner suite à ma demande, Marielle Turmel. »

2125

M. ANDRÉ VAN HYFTE

LE PRÉSIDENT :

2130

Alors, j'inviterais madame Lise Vallières, s'il vous plaît. Monsieur André Van Hyfte.

M. ANDRÉ VAN HYFTE :

2135

Bonsoir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2140

Bonsoir.

2145 **M. ANDRÉ VAN HYFTE :**

Moi, j'ai fait la demande d'une audience publique pour la simple raison qu'il y a une dizaine d'années, on voulait établir un parc éolien dans ma région, donc à Saint-Sébastien. Comme étant agriculteur et amoureux de la terre, j'étais totalement opposé à ce projet-là.

2150

En plus, comme je n'en voulais pas et que j'étais proche d'une ligne de haute tension, on passait le câble électrique à travers mes drains pour alimenter la ligne de haute tension.

LE PRÉSIDENT :

2155

Est-ce que vous nous faites part du contenu de votre requête?

M. ANDRÉ VAN HYFTE :

2160

Non. Je déborde un peu.

LE PRÉSIDENT :

2165

Non, je vous demanderais de vous consacrer à la lecture de votre requête, s'il vous plaît.

M. ANDRÉ VAN HYFTE :

O.K. Parfait.

2170

LE PRÉSIDENT :

Pour l'opinion, c'est à la deuxième partie. C'est le mémoire, on pourra échanger.

M. ANDRÉ VAN HYFTE :

2175

Oui, parfait. Donc, un peu plus tard j'ai entendu qu'on voulait faire un parc éolien à Saint-Valentin. Là, aujourd'hui, on est quand même à Saint-Cyprien-de-Napierville et comme j'ai des enfants ici à Saint-Cyprien et aussi à Saint-Bernard-de-Lacolle, est-ce que ça va arrêter une fois pour... de faire des parcs éoliens dans le sud du Québec qui est quand même le grenier du Québec? Il s'y produit quand même une nourriture de haute qualité et abondante.

2180

Et j'ai quand même mis à la fin : « In pays qui ne sait pas nourrir sa population est un pays qui meurt. » En plus, il y a un proverbe qui dit : « Ne coupe jamais la main qui te nourrit. »

2185 Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2190 Merci.

Mme NICOLE VAN HYFTE

2195 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite maintenant madame Nicole Van Hyfte, à venir présenter sa requête.

2200 **Mme NICOLE VAN HYFTE :**

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

2205 Bonjour, Madame.

Mme NICOLE VAN HYFTE :

2210 Donc, ma requête était la suivante :

« *Monsieur le ministre,*

2215 *Nous avons eu le 31 mars dernier une séance d'information du BAPE et des promoteurs KSE concernant le projet d'implantation d'éoliennes de Saint-Cyprien-de-Napierville. Plusieurs points ont été soulevés par des citoyens des environs, et les réponses obtenues par le promoteur m'ont semblé, dans certains cas, inquiétantes. Pensons entre autres au développement économique de la région qui serait compromis de façon importante, puisqu'aucun commerce n'est permis dans un certain rayon des éoliennes.*

2220 *Parlons aussi du corridor aérien et de la piste de décollage et d'atterrissage qui serait compromise par le projet et du droit des producteurs agricoles d'arroser leurs champs de façon aérienne qui serait fortement compromis, pour ne soulever que quelques points.*

2225 *Mon mari et moi possédons une ferme à Saint-Bernard-de-Lacolle sur le chemin de la Grande Ligne et notre propriété est directement touchée par ce parc. Nous avons le projet d'établir dans les prochaines années une petite entreprise agrotouristique. Avec la réglementation de la distance minimale d'un commerce des éoliennes en question, notre projet est directement compromis par ce parc.*

2230 *C'est pourquoi nous aimerions qu'il se tienne une audience publique, afin que nous puissions montrer notre désaccord et l'impact à long terme qu'aurait ce projet sur notre région au promoteur de KSE. »*

2235 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2240 Merci, Madame.

M. WERNER VAN HYFTE

LE PRÉSIDENT :

2245 Alors, j'inviterais maintenant monsieur Werner Van Hyfte à venir présenter sa requête.

M. WERNER VAN HYFTE :

2250 Messieurs, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

2255 Bonsoir.

M. WERNER VAN HYFTE :

2260 *« J'ai participé au déroulement du projet de Saint-Valentin et Saint-Cyprien en 2011 où le BAPE a refusé le projet.*

Saint-Valentin est la municipalité voisine de Saint-Cyprien et les deux domaines éoliens ne sont qu'à trois, quatre kilomètres l'un de l'autre. Personnellement, je croyais que les deux projets

étaient refusés en même temps par le gouvernement. En 2011, chaque personne avait le droit de dire son opinion, et ce, sans conséquence. Mais la réalité en est tout autre pour le projet actuel.

2265

Le maire est en conflit d'intérêts, c'est-à-dire qu'il va avoir des éoliennes sur les terres, sur ses terres.

2270

Les questions demandées à la municipalité sont sans réponses et les conseillers nous signalent souvent leur peur des poursuites.

Les questions au conseil reliées au projet éolien sont parfois suivies par des commentaires désobligeants, déplacés et intimidants.

2275

La municipalité a interdit, en juin 2014, toute insigne sur les propriétés privées démontrant la non-acceptabilité sociale.

Les pancartes installées dans la municipalité voisine c'est-à-dire à Lacolle, ont été saccagées et volées dont une dans ma cour.

2280

J'ai été invité pour assister à une réunion donnée par EDK afin de donner mon opinion et débattre mes arguments. Ils m'ont dit qu'ils allaient payer mon déplacement, mes frais de gardienne d'enfants et ils me payaient un goûter. J'ai refusé l'invitation par manque d'impartialité du conseil, et moi, je ne suis pas achetable.

2285

Le journal local n'imprime plus de lettres d'opinion, comme en 2011 où les citoyens pouvaient exprimer leur point de vue et informer les gens.

2290

J'aimerais comprendre comment nous pouvons accepter de saccager de très bonnes terres agricoles, de prendre la population avoisinante en otage et d'installer un climat social malsain, tout ça pour un projet non viable, illogique, mais surtout n'ayant pas l'acceptabilité sociale.

2295

Ces raisons, ainsi qu'une multitude d'autres, m'amènent à poser des questions auxquelles j'aimerais avoir des réponses. J'aimerais, par la présente lettre, vous demander une demande d'audience publique relative à ce projet où vous serez un enquêteur impartial à l'écoute de tout le monde. »

Messieurs, merci.

LE PRÉSIDENT :

2300

Merci.

M. STÉPHANE VERSTRICHT

2305 **LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant monsieur Stéphane Verstricht à venir présenter sa requête.

2310 **M. STÉPHANE VERSTRICHT :**

Bonsoir, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

2315 Bonsoir.

M. STÉPHANE VERSTRICHT :

2320 Moi j'avais fait une requête et puis c'est :

« *Cher ministre,*

2325 *Je suis un citoyen de Saint-Bernard-de-Lacolle, municipalité voisine de Saint Cyprien. Étant agriculteur de 3e génération, nos terres touchent a toute les terres où de futures éoliennes seront peut être malheureusement construites. La situation est très controversée et plusieurs questions sont sans réponses, et vu l'ampleur du projet je pense que les citoyens de Saint-Cyprien et des municipalités avoisinantes ont le droit d'exiger des réponses claires.*

2330 *La municipalité de Saint-Cyprien n'a plus personne pour les représenter, étant donné que le maire est en conflit d'intérêts et que les conseillers ne veulent pas du tout donner leur position envers ce projet, de peur d'avoir des poursuites comme ils en ont déjà eu dans le passé.*

2335 *Lors d'une rencontre d'information tenue le 31 mars dernier plusieurs de nos questions n'ont pas eu de réponses. Et avec 300 personnes qui se sont déplacées parce qu'ils ont de grandes craintes face a ce projet, moi, je pense que nous sommes dans l'obligation d'exiger une audience publique pour faire toute la lumière sur ce projet qui, depuis le début, se fait en cachette. »*

2340 Merci.

Mme PAMELA WALSH-MERCER

2345 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Barry Walsh à venir présenter sa requête. Et madame Pamela Walsh-Mercer.

2350 **Mme PAMELA WALSH-MERCER :**

Bonsoir.

2355 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Madame.

Mme PAMELA WALSH-MERCER :

2360 Je vais essayer de mon mieux de faire un sommaire, *a summary*, de la lettre que j'ai écrite en anglais.

LE PRÉSIDENT :

2365 S'il vous plaît.

Mme PAMELA WALSH-MERCER :

2370 Ça a déjà été dit, 2 % des terres au Québec sont cultivables. C'est des terres fertiles, précieuses. Dans le monde que nous vivons présentement, c'est noté que l'accès à la nourriture saine et locale devient de plus en plus important au niveau communautaire, national et même au niveau international avec les présentes sécheresses qui sont dans le sud et à l'ouest des États-Unis. Ça devient quelque chose qui – je m'excuse pour le français, je suis un peu nerveuse.

2375 Ça nous coûte de plus en plus cher, la valeur de bonne nourriture. D'après ma compréhension, les éoliens, projet industriel, vont rendre infertiles et arides nos terres qui sont présentement en capacité de nous fournir de la nourriture.

2380 Nous parlons souvent de durabilité dans cette discussion. Il y a un coût économique ici qui a été soulevé plusieurs fois. On parle des coûts de 14 sous pour faire cette électricité par kilowatt, et que c'est vendu pour aussi peu que 4 à 7 sous. Ça ne me semble pas durable.

2385 Nous parlons beaucoup aussi, la soirée du 31 mars, de traditions et de penser aux futures générations. Pour moi, il y a des « incongruences » avec ce projet, puisque je pense que nous parlions plus de quelques – je ne connais pas bien le mot en français, mais « a few stakeholders » quelques personnes qui vont bénéficier de ces projets et tandis que « the bigger group of people », la population la plus grande n'en bénéficiera pas.

2390 Les effets néfastes pour les familles, les enfants qui habitent à proximité de ce projet. Et aussi, tous les oiseaux, les chauves-souris, et cetera, qui sont déjà en grand danger d'extinction.

2395 Moi, je suis infirmière de formation. J'ai toujours travaillé dans le domaine avec les enfants, les mamans, les papas, les familles. Donc, la santé me préoccupe énormément. Il y a eu des moments auparavant quand les industries de tabac étaient toujours en train de nous dire, de dire à la population qu'il n'y avait aucune connexion avec le tabac et plusieurs cancers. Maintenant, en 2015, nous savons très bien que ce n'était pas vrai. Et moi, en tant qu'infirmière et en tant que personne qui m'intéresse beaucoup à la science et à ce qui est statistiquement réel, souvent je vis de la frustration parce que justement, des fois ça prend du temps avant qu'on se rattrape à la vérité.

2400 On sait présentement, quand on parle de santé, tout le monde est très bien au courant que pour être en santé, il ne faut pas fumer de tabac. Il faut faire attention à nos consommations d'alcool et de manger beaucoup de fruits et de légumes frais pour rester en bonne santé.

2405 Je sais que c'est long, excusez-moi, je vais... « wrap it up ».

LE PRÉSIDENT :

2410 S'il vous plaît.

Mme PAMELA WALHS-MERCER :

2415 Il me semble que peut-être ça pourrait être plus approprié de mettre une telle industrie quelque part d'autre au Québec. Si on parle de durabilité, je sais qu'il y a eu déjà beaucoup de mauvaises choses qui se sont passées dans le Nord-du-Québec avec Hydro-Québec, si on parle de durabilité, de changements climatiques, et on parle au ministère de Développement, Environnement.

2420 Donc moi, j'avais, dans ma lettre, parlé, on parle souvent des prochaines générations, je sais que dans les traditions autochtones, ils parlent souvent pour les prochaines sept générations, et je pense qu'il y a un proverbe assez bien connu qui dit : « C'est peut-être seulement quand le dernier arbre va être coupé et la dernière rivière va être empoisonnée que les hommes, et je

2425 pense que ce n'est pas juste les hommes blancs, noirs, jaunes, rouges, mais tous les hommes vont apprendre que l'argent ne se mange pas. »

LE PRÉSIDENT :

2430 Merci, Madame. Alors, c'est ce qui conclut la présentation des requêtes. Exceptionnellement, nous allons faire une pause de quelques minutes, le temps à notre sténographe de reprendre son souffle, parce qu'elle prend mot à mot ce qui est présenté ici ce soir.

2435 Alors, nous allons prendre une brève pause de cinq minutes et nous allons procéder avec la présentation du projet par le promoteur.

Merci beaucoup.

2440 **SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

REPRISE DE LA SÉANCE

2445 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, après cette pause exceptionnelle, nous allons céder la parole au promoteur pour qu'il présente son projet pour une période de 20 minutes.

2450 Suivant cette présentation du projet, nous allons faire une courte pause, ce qui va permettre au registre de s'ouvrir. Donc, les gens pourront s'inscrire pour poser des questions selon les règles que j'ai édictées tout à l'heure, c'est-à-dire deux questions par présence. Il sera toujours possible pour vous de vous réinscrire à nouveau pour poser d'autres questions.

2455 J'aimerais aussi vous informer que compte tenu de l'heure tardive, il est possible que nous ne puissions permettre à tout le monde de poser leurs questions ce soir. Les gens vont toutefois garder leur droit de parole et leur ordre de présentation dans les séances subséquentes.

2460 Alors, on va essayer autant que possible de travailler de façon la plus productive ce soir, mais c'est bien évident que si on a plusieurs questions et on s'oriente vers une fin de séance vers minuit, 1 h, bien il est possible que je suspende, en quelque sorte, le questionnement, qui sera repris dans les autres séances ultérieures dans le cadre des travaux de la commission.

2465 Alors, je cède maintenant la parole au promoteur pour la présentation de son projet. Et j'aimerais aussi que les gens aient la même attention pour le projet qui sera présenté que pour les requêtes qui nous ont été soumises.

Alors, je vous cède la parole.

2470

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

Mme MARISSA LEBLANC :

2475

Bonsoir au président et au commissaire du BAPE, aux représentants et citoyens de Saint-Cyprien-de-Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle et des communautés environnantes. Bonsoir aussi aux représentants et citoyens de la communauté Mohawk de Kahnawake, aux représentants des ministères et aux autres personnes et groupes présents ce soir.

2480

Mon nom est Marissa Leblanc. Je suis la présentatrice de ce soir pour le Projet éolien d'Énergies durables Kahnawà:Ke que l'on nommera EDK en abrégé.

2485 Je suis originaire de la communauté Mohawk. Je travaille depuis trois ans pour le Bureau du développement économique, un département du Conseil mohawk de Kahnawake.

Je voudrais maintenant laisser la parole à monsieur John Bud Morris qui est le président d'Énergies durables Kahnawà:Ke qui aimerait dire quelques mots.

2490 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, peut-être préciser. Monsieur Morris va s'adresser en anglais?

M. JOHN BUD MORRIS :

2495

Oui. Two parts : la première part en français, la deuxième part en anglais.

LE PRÉSIDENT :

2500 Alors, d'accord. Alors, simplement vous signaler qu'il y a un système de traduction simultanée qui est en arrière pour ceux et celles qui veulent entendre la présentation de monsieur Morris.

La parole est à vous, Monsieur Morris.

2505 **M. JOHN BUD MORRIS :**

2510 Merci. Bonjour à tous et merci aux membres du BAPE pour nous donner la chance de présenter notre projet. Nous croyons que l'énergie éolienne est un investissement pour l'environnement et les générations futures. Et nous sommes fiers de vous présenter nos années de travail pour évaluer le projet éolien en développement ici à Saint-Bernard-de-Lacolle.

2515 Énergies Durables Kahnawà:Ke s'engage à écouter les préoccupations des citoyens et à essayer de rendre le projet aussi bénéfique que possible pour tous. Et nous sommes confiants que le processus du BAPE fournira une évaluation équitable pour toutes les perspectives.

I am also sad to advise you that Lynn Jacobs, our project spoke person and environmental coordinator cannot be here tonight because of a death in her family. Lastly, I would like to make note that at the info session held on March 31st, Kahnawà:Ke Sustainable Energy has committed to send a request to the BAPE for public hearings because we consider that the BAPE process is equitable and allows everyone to have the same information at the same time.

Je regrette de vous aviser que Lynn Jacobs, notre porte-parole du projet et coordonnatrice, ne peut pas être ici ce soir à cause d'un décès dans sa famille dernièrement. J'aimerais noter qu'à la séance d'information tenue le 31 mars, Énergies durables Kahnawà:Ke a engagé, a envoyé une demande au BAPE pour les audiences publiques parce que nous considérons que le processus du BAPE est équitable et permet à tout le monde d'avoir les mêmes informations en même temps.

I am pleased to report that Kahnawà:Ke Sustainable Energies did send that request.

Il nous fait plaisir de rapporter que Énergies durables Kahnawà:Ke a envoyé cette demande.

Thank you very much, merci.

Merci beaucoup.

Mme MARISSA LEBLANC :

2520 Alors, merci, Monsieur Morris.

Alors, pour commencer, voici le plan de contenu de notre présentation. Nous aborderons premièrement : l'appel d'offres; la technologie; le site et sa localisation; les contraintes d'implantation; information et consultation du public; l'étude d'impact sur l'environnement; les retombées locales et régionales et, finalement, l'échéancier.

2525 La politique du développement durable d'EDK repose sur les valeurs traditionnelles de notre culture. Ces valeurs nous rappellent de considérer tous les autres éléments du monde naturel dans toutes nos décisions et de toujours penser au bien-être des générations futures.

2530 Les valeurs traditionnelles qui nous ont inspirés rejoignent aussi les 16 principes du développement durable qui sont compris dans la Loi québécoise sur le développement durable.

2535 En 2003, la Commission du développement économique de Kahnawake et le Bureau de la protection de l'environnement ont formé une équipe pour étudier les possibilités de développer un projet éolien dans notre communauté. Mais malheureusement, nos ressources de vent, compte tenu de la technologie disponible à l'époque et surtout les contraintes techniques comme la présence de milieux humides, de boisés, la trop grande proximité des résidences ont empêché le développement d'un projet viable chez nous. Alors, nous avons cherché d'autres opportunités dans la région.

2540 Le contrat prévoyait initialement 24 mégawatts. Alors, 8 éoliennes de 3 mégawatts chaque. Mais des changements liés à la disponibilité du modèle d'éolienne prévu font en sorte que la puissance nominale du projet est maintenant plutôt de 18,8 mégawatts. EDK a choisi de ne pas augmenter le nombre d'éoliennes par le fait même de conserver la même empreinte sur le territoire.

2545 Comme vous la voyez ici, la forme rectangulaire au centre de la carte représente le périmètre du projet. Saint-Cyprien se trouve au centre de la carte. On peut voir les municipalités environnantes au côté gauche et l'autoroute 15.

2550 Voilà la carte du projet et l'emplacement prévu pour les éoliennes. On peut voir le Rang Double, la Grande ligne du Rang-Double et la Montée Richard.

2555 Comme on a déjà mentionné, une chose très importante pour ce site est le fait que presque tous les chemins d'accès sont déjà existants. Durant la construction 1,78 kilomètre de nouveaux chemins seront nécessaires. Mais après la remise en agriculture et durant l'opération du parc, seulement 0,07 kilomètre de nouveaux chemins seront présents. Alors, ça veut dire qu'il y a 99 % des chemins utilisés en exploitation seront des chemins déjà existants.

2560 Les deux emplacements en gris pâle, soit le numéro 9 et le numéro 10 que vous voyez sur la carte, sont des emplacements de réserve.

En réponse aux questions et commentaires des ministères, EDK a rajouté ces deux localisations d'éoliennes qui pourraient servir de réserve si ça devient nécessaire de déplacer des éoliennes.

2565 Enercon est la compagnie qui nous fournira les éoliennes. C'est une technologie allemande éprouvée. Enercon a déjà plus de 20 000 éoliennes installées partout dans le monde. Le modèle E92 à 2,35 mégawatts est déjà utilisé au Québec, notamment au parc éolien Vents du Kempt. 60 % des coûts des éoliens sont dépensés au Québec pour la fabrication de composantes.

2570 La technologie est une technologie à entraînement direct, c'est-à-dire qu'il y a moins d'huile à vidanger, moins de bris, une plus grande fiabilité et finalement beaucoup moins de bruit.

2575 Dans un projet éolien, la localisation des éoliennes est faite en rigueur, en tenant compte des normes et des meilleures pratiques. Les normes d'implantation proviennent des réglementations municipales en vigueur de 2011. Donc, pour cette liste d'éléments, je vous donne les normes réglementaires municipales en vigueur couramment.

2580 Pour le périmètre urbain, par exemple, nous avons un 2 000 mètres. Les résidences et autres récepteurs à considérer pour le bruit, soit les chalets, les maisons secondaires à 750 mètres. Pour les immeubles protégés, soit les églises, écoles, campings ou sites de villégiature, nous avons un 2 000 mètres. Et pour les routes principales et secondaires à 300 mètres.

2585 Un des critères les plus importants pour développer un projet est de respecter les distances suffisantes pour garantir un climat sonore qui respecte le niveau maximum de 40 décibels. Si on regarde la carte affichée, il est important de noter que les maisons se retrouvent dans la zone verte à 35 décibels et les zones affichées ont été calculées avec les 10 éoliennes. En réalité, sans les emplacements de réserve, on diminue le niveau de décibel de 2,5. Donc, nous sommes à 0,5 décibel de moins du 40 décibels.

2590 À 40 décibels, on se retrouve au même niveau de bruit qu'à l'intérieur d'un lieu de travail tranquille, soit une bibliothèque. À 30 décibels, vous êtes à la maison dans votre chambre à coucher sans bruit. Je vous donne d'autres exemples de contraintes d'implantation : 150 mètres de boisés pour raison faunique, si vous regardez la flèche rouge en bas de l'éolienne numéro 4; le 750 mètres des résidences, si vous voyez la zone beige sur la carte; 300 mètres des routes; et nous avons finalement un 2 kilomètres de distance de périmètre urbain de Saint-Bernard.

2595 Donc, à cause des contraintes d'implantation légales, seuls les espaces en blanc peuvent recevoir des éoliennes.

2600 En ce qui concerne la consultation du public, vous avez une liste des activités qui ont été faites. Le prédéveloppeur, qui est TCI Renewables, a rencontré les propriétaires privés dès 2006; les consultations ont débuté dès 2007 et les différents scénarios du projet ont été visités par le prédéveloppeur.

2605 EDK a pris en main le projet en 2010. Il y a eu la mise en place d'un site Web dédié au projet; prise en compte des enjeux soulevés dans l'étude d'impact environnemental et la porte ouverte en juin 2014.

2610 Le comité consultatif est mis en place en 2014 et est constitué d'élus, des représentants de la communauté hôte, des représentants de la communauté de Kahnawake, des citoyens de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Saint-Bernard-de-Lacolle, des propriétaires terriens et des groupes environnementaux. Le comité consultatif a déjà eu cinq rencontres avec présentations et dialogues sur des thèmes spécifiques comme la justification du projet, les aspects économiques, les impacts sonores et les impacts sur l'agriculture.

2615 Le comité consultatif pourrait aussi proposer comment fonctionnera le comité de suivi pendant la construction et durant l'exploitation en tant que comité de suivi. Il est important de noter que le comité est toujours ouvert à recevoir de nouveaux membres. Et, finalement, il y a eu l'information et consultation des visites porte-à-porte; l'ouverture d'un bureau local à Napierville pour accueillir les citoyens qui pourraient avoir des questions ou des préoccupations.

2620 Il y a eu huit enjeux soulevés lors des consultations. Il y a eu des modifications apportées au projet pour tenir compte de ces enjeux, soit concernant l'agriculture, la consultation, le climat sonore, le paysage, les retombées économiques, le dérangement pendant la construction, la santé humaine, les oiseaux et les chauves-souris.

2630 Voici quatre exemples de ces enjeux exprimés lors des activités de consultation. La deuxième colonne ici au tableau présente des exemples d'actions qui ont été prises par EDK pour modifier le projet afin de l'adapter aux enjeux soulevés. Plusieurs autres actions ont été prises pour modifier le projet en fonction des enjeux. On pourra présenter plus exhaustivement plus tard au cours de l'audience.

2635 Une des décisions importantes, par contre, pour prendre en compte des enjeux exprimés, a été prise lorsqu'Enercon, notre fournisseur, a annoncé que l'éolienne de 3 mégawatts ne sera plus disponible. Le choix d'EDK a été de diminuer la puissance installée à 18 mégawatts au lieu de 24 mégawatts, afin de garder le même nombre d'éoliennes, 8, plutôt que d'augmenter le nombre à 10, et ce, afin de respecter les préoccupations pour le climat sonore et le paysage. En faisant ça, EDK a choisi de renoncer à plusieurs centaines de milliers de dollars en revenus par année.

2640 Si on regarde le tableau affiché en ce qui concerne les enjeux, vous avez le territoire et activités agricoles. Les modifications c'est la conception des infrastructures a été faite de manière à restreindre la superficie non disponible à l'agriculture. Il y aura un suivi des sols agricoles pendant au moins sept ans.

2645 Consultation et communication. La mise en place d'une démarche visant à rejoindre les citoyens par un grand nombre de moyens et d'actions.

2650 En ce qui concerne le climat sonore, nous avons une implantation visant un projet exemplaire et la diminution de la capacité installée à 8 éoliennes de moindre puissance. Et pour le paysage, nous avons une localisation et conception sans ligne et pylône et, encore une fois, la diminution de la capacité installée est de 8 éoliennes de moindre puissance.

2655 Concernant un des enjeux qui semblait être très important pour les gens consultés, EDK a travaillé très fort pour rendre son projet acceptable au plan des impacts sur le territoire et les activités agricoles. Le résultat est que le projet d'EDK est exemplaire parmi tous les projets éoliens réalisés au Québec à ce sujet.

2660 Comme le montre le tableau, la superficie du territoire qui ne serait plus voué aux activités agricoles sera très réduite.

2665 La superficie utilisée au sol durant la construction inclut les chemins, l'aire du travail pour le mat météo, la plateforme pour la grue, le chemin temporaire et la superficie pour l'installation de câbles en dehors de l'emprise des chemins. La superficie utilisée par le parc éolien va être accessible pour les agriculteurs et EDK.

Il est à noter qu'il y aura seulement que 0,46 hectare de superficie non utilisable pour l'agriculture durant l'exploitation et que les propriétaires seront récompensés pour leurs pertes.

2670 Des études spécifiques ont été faites en suivant des protocoles validés par les ministères pour évaluer et minimiser les impacts potentiels, incluant une campagne de mesure du climat sonore et modélisation; la modélisation des zones mouvantes; les inventaires des systèmes de télécommunication; l'analyse des paysages et simulation visuelle; l'analyse des aspects agricoles et des inventaires fauniques.

2675 Si on regarde la carte affichée présentement, on nous affiche la comparaison des zones en décibels : la zone bleu pâle est à 30 décibels; la zone en jaune est à 40 décibels. Il est très important de noter que cette carte compréhensible a été faite avec 10 éoliennes, y compris les deux éoliennes de réserve. Sans les deux éoliennes de réserve, le niveau de son baisse de 2,5 décibels.

2680 Les simulations visuelles sont réalisées en superposant un dessin technique obtenu par une modélisation numérique sur une photo existante. La modélisation simule l'angle de vue et la distance relative des éoliennes. Suite à cette superposition, on finalise la simulation visuelle en donnant aux éoliennes leur apparence réelle selon le modèle choisi.

2685 Les étapes de construction sont indiquées ici et incluent, premièrement : la planification; mobilisation; demande des permis et certificat d'autorisation; ensuite, la préparation des chemins et des surfaces de travail; la mise en forme des chemins, excavation et fondation; l'installation du réseau collecteur et du poste de sectionnement; l'érection des éoliennes; l'électrification des éoliennes et, finalement, les tests électriques et la production non commerciale.

2690 Dans la phase de construction, il y aura une surveillance environnementale. EDK s'assure du respect des lois, des règlements, des normes et engagements. Le tout doit être approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, que je vais appeler le ministère de l'Environnement pour faire un petit peu plus court.

2695 EDK a respecté et va continuer de respecter les normes concernant le climat sonore, la poussière, la vitesse des véhicules lors de la construction, les traverses de cours d'eau et le contrôle par le ministère de l'Environnement.

2700 Par la suite, nous devons faire un suivi environnemental en s'assurant que les mesures d'atténuation sont adéquates et que le parc éolien respecte les normes. Ce suivi doit être contrôlé par le ministère de l'Environnement. EDK s'efforce de respecter les activités agricoles, le paysage, le climat sonore, la faune et aussi la gestion des plaintes et d'être transparent au travers du processus dès le début jusqu'au démantèlement des turbines. Nous serons encadrés et surtout contrôlés par le ministère de l'Environnement.

2705 Souvent, on nous demande : qu'est-ce qui va arriver à la fin du contrat avec Hydro-Québec? Après 20 ans, et si le contrat n'est pas renouvelé, nous passerons au démantèlement et à la remise en état des lieux. En ce qui concerne le démantèlement du parc éolien, EDK est en obligation sous contrat avec Hydro-Québec de démanteler les turbines en conclusion du contrat, et ceci par décret gouvernemental.

2710

Dans la dixième année du projet, il y a une mise en place d'un fonds de démantèlement et l'évaluation des coûts sera faite par un ingénieur indépendant choisi par Hydro-Québec.

2715 Les principales étapes du démantèlement sont : premièrement, le retrait des éoliennes; le rasement des fondations à deux mètres; le retrait du réseau collecteur; la réhabilitation des sites d'éoliennes pour que les terres soient retournées dans leur condition originale.

2720 Voici une liste des investissements d'EDK pour le projet éolien à Saint-Cyprien. Donc, nous avons le coût de construction à 16 millions de dollars; le coût des éoliens à 36 millions; le coût de développement incluant intérêts et garanties à 8 millions, pour un coût total de 60 millions de dollars.

2725 On prévoit des contributions annuelles de 100 000 \$ pour la communauté de Saint-Cyprien-de-Napierville. Une contribution de 390 000 \$ pour un ou des projets spécifiques pour bénéficier à la région hôte, pour un total de 2 millions de dollars.

Les propriétaires aussi recevront un total de 4 millions de dollars pour la vie du projet.

2730 Il y aura un revenu total de 60 millions qui sera partagé à 50 % entre KEDC, qui est le développement économique de Kahnawake, et à 50 % pour le Conseil mohawk de Kahnawake.

2735 Le Conseil de bande pourra répondre à de nombreux besoins dans la communauté, incluant des fonds pour raviver et maintenir le langage mohawk; la culture, les sports, les activités pour les jeunes, la gestion des déchets, des services pour les aînés, et cetera.

KEDC pourra également continuer sa mission de réinvestir dans d'autres projets pour stimuler le développement économique de Kahnawake.

2740 Voici l'échéancier de notre projet :

L'audience du BAPE qui se passe maintenant et se terminera dans le mois de septembre.

Ensuite, la publication du rapport du BAPE se produira en novembre.

2745 L'ensemble des autorisations gouvernementales ou décret gouvernemental.

L'autorisation de la CPTAQ, les certificats d'autorisation seront émis en hiver 2016 avec la construction qui débutera aussi en hiver et au printemps de 2016.

2750 Et nous visons pour la mise en service en décembre 2016.

2755 En conclusion, nous voulons que vous sachiez que nos intentions ont toujours été de développer un bon projet qui réussit à diminuer les impacts et qui apporte des bénéfices pour nos communautés respectives et pour l'environnement.

Sachez que pour nous, pour les gens de Kahnawake, nous voyons ce projet comme l'occasion de bâtir des ponts entre nos communautés.

2760 Merci beaucoup d'avoir pris le temps de venir nous écouter et de partager vos préoccupations et/ou votre support dans ce projet.

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2765

Alors, merci beaucoup pour la présentation. Alors, tel qu'on l'avait annoncé tout à l'heure, nous allons maintenant faire une pause de 10 minutes.

2770

Le registre est présentement ouvert, les gens peuvent s'y inscrire pour poser des questions, toujours selon la règle que j'ai édictée tout à l'heure : deux questions par présentation, toujours possibilité de se réinscrire à nouveau.

Alors, la commission fait une pause de 10 minutes et on procède aux questions après.

2775

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2780

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
ANDRÉ LAFRANCE**

2785

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous allons maintenant procéder à la période de questions. J'inviterais monsieur André Lafrance, s'il vous plaît, à venir se présenter. Alors, Monsieur Lafrance, la parole est à vous, deux questions.

2790

M. ANDRÉ LAFRANCE :

2795

Bonsoir, Monsieur le président. Bien, écoutez, moi, je suis de Saint-Bernard-de-Lacolle. Je suis un avocat local, un activiste de la première heure. J'ai fait quelques BAPE en passant par Lachenaie.

2800

J'ai une question pour ces gens-là ce soir. Vincent Marsseau a longuement parlé de sa problématique au niveau de l'aéronautique. Comment les gens de KSE ont pu omettre, dans leur étude d'impact, de tenir en compte au moins trois sites aéroportuaires privés dans notre région et un à devenir? Ça, c'est la première question.

LE PRÉSIDENT :

2805

Alors, on va leur demander d'y répondre, Monsieur Lafrance.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

2810

Oui. Ça, c'est la question. Et la question qui sous-tend ça, c'est qu'il y a une norme fédérale, la TP-312.

LE PRÉSIDENT :

2815

Oui, mais là, vous nous avez posé une question, on va l'adresser au promoteur, on veut entendre sa réponse. Là, si vous me donnez des éléments de réponse, je pense qu'on va donner d'abord la chance au promoteur d'y répondre.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

2820

Ce n'est pas un élément de réponse que je vous donne, c'est simplement pour clarifier ma vraie demande. C'est comment ils ont prévu...

LE PRÉSIDENT :

2825

C'est deux questions, là.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

2830

En fait, c'est une seule question. C'est que la norme TP-312 prévoit la question des obstacles. Alors, comment ils ont prévu identifier leurs obstacles? On sait que dans le domaine aéroportuaire, on parle de rouge et blanc.

LE PRÉSIDENT :

2835

Oui. Mais là, il y a deux questions. Il y en a une, c'est comment il a pu omettre de prendre en considération les trois installations aéroportuaires dans la région? Puis l'autre question...

M. ANDRÉ LAFRANCE :

2840

Et comment ils vont les identifier.

LE PRÉSIDENT :

2845

Ça fait que vos deux questions sont posées. Alors, la parole au promoteur.

M. STÉPHANE POIRIER :

2850

Oui. Monsieur le président, je vais demander à monsieur Frédéric Gagnon d'expliquer la démarche qui avait été faite pour, justement, concernant les pistes.

LE PRÉSIDENT :

2855

Alors, nous vous écoutons.

M. FRÉDÉRIC GAGNON :

2860

Monsieur le président, pour identifier les pistes, on commence par aller voir dans les bases de données de Transports Canada pour voir s'il y a des aérodromes, des pistes enregistrées à l'intérieur de 4 kilomètres des éoliennes.

Ensuite, on consulte le schéma d'aménagement des MRC et les règlements municipaux pour voir si, eux, ils ont de l'information sur les pistes dans leur territoire.

2865

Ensuite, on regarde les bases de données d'Industrie Canada pour voir s'il y a des systèmes de communication et de radar qui pourraient servir à des pistes d'atterrissage.

Et donc, ensuite, on suit avec des avis qu'on envoie aux agences qui pourraient opérer des systèmes protégés pour la navigation aérienne.

2870

Et ensuite, on consulte la population ici, on sillonne le territoire pour voir si on ne pourrait pas repérer des pistes d'atterrissage sur le territoire.

Et donc, finalement, pour la sécurité aérienne, évidemment, le parc aurait un plan de balisage qui serait préparé et approuvé par Transports Canada pour le projet.

2875

LE PRÉSIDENT :

2880

Donc, pour répondre à la question de monsieur Lafrance concernant la prise en considération des installations portuaires, vous nous avez expliqué la démarche. Est-ce que vous êtes mieux à même de pouvoir préciser de quelle façon ça a été pris en considération dans l'étude d'impact? Combien d'aéroports avez-vous identifiés en relation avec votre projet?

M. FRÉDÉRIC GAGNON :

2885

En fait, on a identifié un aéroport qui est Dorval, qui n'est pas loin de...

LE PRÉSIDENT :

2890

S'il vous plaît, s'il vous plaît. Alors, écoutez, je vais revenir avec la notion de respect. Je pense que les gens ont été très attentifs à la lecture des requêtes, je pense qu'il faut être aussi attentif aux questions qui sont posées et aux réponses qui sont données. Alors, c'est la notion de respect.

2895

Je voudrais que l'ensemble des citoyens garde à l'esprit cette notion-là de respect. L'autre notion, ça sera la pertinence, c'est-à-dire que ce qui va être entendu devant la commission et ce qui va être demandé doit être pertinent au projet qui nous concerne. Alors, j'aimerais que vous gardiez à l'esprit ces deux mots : respect et pertinence.

2900

Monsieur?

M. FRÉDÉRIC GAGNON :

2905

Donc, comme je disais, la démarche ne nous a pas permis d'identifier de pistes, parce qu'il y avait aucune piste d'enregistrée avec Transports Canada. Et les autres points de la démarche que j'ai expliquée ne nous ont pas permis d'identifier aucune piste.

LE PRÉSIDENT :

2910

D'accord. Alors, vous avez vos réponses.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

2915

Alors, j'aimerais juste demander à la commission de pouvoir inviter un représentant de Transports Canada, parce que tous savent, il est de connaissance commune qu'il existe à tout le moins un aéroport à Saint-Hubert, qui est un ex-aéroport militaire et un autre à Saint-Jean.

LE PRÉSIDENT :

2920

Oui. Mais là, vous êtes au mémoire, Monsieur. Je comprends très bien, Monsieur Lafrance.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

2925

J'aimerais que quelqu'un de Transports Canada soit invité pour venir débattre de cette question-là importante pour les pilotes de la région.

LE PRÉSIDENT :

2930

Oui. On a déjà identifié comme personne-ressource NAV Canada qui s'occupe de l'ensemble du trafic aérien et qui a la responsabilité aussi des différents aéroports dans la région.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

2935

Bien, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2940

Alors, au besoin ces gens-là seront interpellés.

M. ANDRÉ LAFRANCE :

2945

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2950

Alors, peut-être revenir. On a pris connaissance dans l'étude d'impact qu'il y avait un aéroport privé qui était dans le périmètre du projet ou non loin du projet, dans quelle mesure l'avez-vous pris en considération dans votre étude d'impact? Puis est-ce que ça a un impact ou non? Est-ce que vous avez pris des mesures de mitigation?

M. STÉPHANE POIRIER :

2955

Donc en effet, le 31 mars lors de la séance d'information, il y a un citoyen qui nous a informés de la présence de cette piste privée là. Par la suite, ce qu'on a fait, c'est qu'on a demandé à une firme d'ingénierie de vérifier, entre autres, les règles qui pourraient entourer justement les aires d'approche, et cetera, de cette piste-là.

2960

Je vais y aller de façon générale, parce qu'on a essayé d'entrer en communication avec le propriétaire. J'ai discuté avec le propriétaire. J'ai également discuté avec l'utilisateur afin de pouvoir avoir une rencontre et, mieux, disons aller sur le site même pour pouvoir trouver une solution d'atténuation visant à s'assurer de l'utilisation sécuritaire de la piste.

2965 Cette rencontre-là n'a pas eu lieu jusqu'à présent. Par contre, je vous dirais que les conclusions préliminaires, c'est que dans des cas comme celui-là, il est habituel de changer les aires d'approche et de les adapter à la situation, comme dans ce cas-ci, des nouveaux obstacles.

2970 Parmi les autres commentaires faits par ce consultant-là, il y avait également qu'il y avait déjà des obstacles qui étaient dans l'aire d'approche éventuelle de cet aéroport-là ou de cette piste-là.

2975 Donc, si vous voulez, on pourra déposer cet avis préliminaire là, qui est en anglais malheureusement, mais éventuellement, justement, après une visite du site, il y aura une proposition de faite à l'utilisateur et au propriétaire pour améliorer ou, en tout cas, modifier l'aire d'approche pour assurer la sécurité.

LE PRÉSIDENT :

2980 Alors, j'accueille votre dépôt de document. Si c'est possible pour vous d'en faire une traduction de façon à ce qu'il puisse être accessible aux gens, et aussi, la présentation qui a été faite tout à l'heure va être déposée. Alors, elle sera aussi disponible au public sur le site Internet et dans les centres de documentation.

2985 Monsieur Haemmerli?

LE COMMISSAIRE :

2990 Monsieur Poirier, un complément d'information. Dans un des documents ultérieurs au premier volume de l'étude d'impact, vous mentionnez ladite piste. Vous mentionnez aussi les exigences de NAV Canada qui sont, je pense, de 4 millimètres, puis vous mentionnez les exigences que vous appelez « de bonnes pratiques » qui sont notoirement inférieures.

Comment on doit interpréter ça dans le cadre de ce que vous venez de nous répondre?

2995 **M. STÉPHANE POIRIER :**

3000 Justement, quand on avait répondu à la question le 31 mars, l'avis de notre consultant n'était pas terminé. On en était seulement à avoir pris en note les conditions strictes ou de base de Transports Canada. Mais comme je vous expliquais, le spécialiste en aviation de notre consultant a expliqué par la suite que c'est quand même de façon régulière que ces aires d'approche là et que ces distances minimales là d'obstacles aériens sont, disons, atténuées ou changées en s'assurant quand même de la sécurité.

LE COMMISSAIRE :

3005

Est-ce que votre proposition devra être soumise à l'approbation de Transports Canada?

M. STÉPHANE POIRIER :

3010

Oui.

LE COMMISSAIRE :

3015

D'accord. Merci.

Mme CARMEN LABELLE

3020

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite maintenant, madame Carmen Labelle s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions.

3025

Mme CARMEN LABELLE :

Bonsoir. J'aimerais poser, parce que je suis professionnelle de la santé, des questions au représentant de la santé.

3030

LE PRÉSIDENT :

Vous la posez au président, puis nous, on va s'occuper de vous avoir une réponse.

Mme CARMEN LABELLE :

3035

D'accord. Alors, c'est au niveau du son. Je sais qu'il y a des études qui ont été faites. Je sais aussi qu'un spécialiste, Jean-Louis Chomel, qui est au laboratoire de recherche en énergie éolienne à l'UQAR, a dit que les études actuelles portent sur les mesures générales, qui portent sur les grandes populations en faisant des moyennes à partir des moyennes, a affirmé qu'on ne trouvait rien puis qu'on ne démontre rien.

3040

3045 Alors, je voulais savoir s'il y a une étude qui a été faite spécifiquement sur Saint-Cyprien, qui tient compte de la hauteur des éoliennes, des caractéristiques du sol et des caractéristiques générales pour évaluer l'impact du son.

3050 Ma deuxième question va être aussi – je sais que les études ont dit qu'on pouvait classer le son, de simplement classer les sons au niveau du dérangement. Je voulais savoir s'ils savent l'impact d'une goutte d'eau qui tombe dans l'évier la nuit et comment ils évaluent la portée physiologique sur l'organisme humain d'un tel bruit qui est comparable à celui des éoliennes, parce que c'est un audiologiste qui l'a comparé et c'est à cause de la modulation qu'il y a cet effet-là.

LE PRÉSIDENT :

3055 D'accord. Alors, merci pour vos questions. Peut-être revenir auprès du promoteur pour nous faire un état de la situation quant à l'évaluation sonore du projet.

M. STÉPHANE POIRIER :

3060 Oui. Je vais demander à monsieur Martin Meunier d'expliquer plus en détail l'étude sur le son qui a été faite pour le projet à Saint-Cyprien.

M. MARTIN MEUNIER :

3065 Oui, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

3070 Bonsoir.

M. MARTIN MEUNIER :

3075 Donc, pour répondre à la question, oui, il y a eu des évaluations spécifiques au projet qui ont été réalisées. Donc, la puissance sonore des éoliennes, vraiment celles qui vont être installées est considérée, leur emplacement, la hauteur de la nacelle, le nombre, le type de sol est considéré. C'est tous des éléments qui interviennent sur la propagation du bruit. Il y a un élément qui a été mentionné un petit peu plus tôt sur la direction, pas dans la question, mais précédemment sur la direction du vent.

3080

3085 Les calculs sont réalisés de manière à être conservateurs et sécuritaires. Les calculs sont faits de manière à considérer un vent porteur, qui est plus propice à propager les sons de chacune des éoliennes vers chacun des récepteurs. Donc, dans la vraie vie, naturellement, le vent est toujours dans une seule direction. Donc, certains récepteurs seraient vents porteurs puis d'autres vents contraires, mais dans le calcul c'est vent porteur dans toutes les directions.

3090 Donc, l'ensemble des éoliennes sont considérées, leur fonctionnement à puissance maximale, parce que les éoliennes, contrairement à d'autres types de bruits, produisent un niveau qui est variable selon la vitesse du vent. Dans les calculs, on considère la puissance maximum qu'elles peuvent émettre.

Donc, les résultats de calculs qui ont été évoqués, qui sont présentés dans l'étude d'impact, tiennent compte de ces éléments.

3095 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous nous les rappeler?

3100 **M. MARTIN MEUNIER :**

Les résultats?

LE PRÉSIDENT :

3105 Oui. Non, mais peut-être simplement, symboliquement, nous présenter l'impact que vous avez évalué sur les résidences les plus près.

M. MARTIN MEUNIER :

3110 Avec les éléments que je viens de vous mentionner, donc en tenant compte de 10 sites tels qu'évoqués précédemment, donc huit réels plus deux de réserve, le niveau maximum évalué est de 37 décibels.

LE PRÉSIDENT :

3115 36 décibels?

M. MARTIN MEUNIER :

3120 37, trois-sept.

LE PRÉSIDENT :

37?

3125 **M. MARTIN MEUNIER :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3130

Merci. Alors, Santé publique. Alors, la question faisait référence à une étude universitaire qui fait une évaluation de l'impact du bruit. Alors, en avez-vous pris connaissance?

M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :

3135

Il y avait deux questions. Il y avait, bon, un constat de monsieur Chomel de l'UQAR qui semblait dire que, bon, les études étaient faites de façon générale, pas nécessairement spécifiques à un projet en particulier. Effectivement, c'est vrai. Au Québec, on n'a pas d'études spécifiques épidémiologiques d'un projet particulier sur les effets à la santé, effectivement.

3140

Pour la deuxième partie, l'exemple de la goutte d'eau. Madame se demande, on parle souvent, effectivement, d'impacts au niveau, on dit de dérangement. Parce qu'on dit que la santé, puis si on respecte certains niveaux de bruit, comme par exemple ici 40 décibels, pour le système auditif en tant que tel, on ne craint pas pour la santé. On parle souvent de dérangement par contre, nuisance. Et là, madame se demande comment expliquer ces mécanismes-là.

3145

Eh bien, effectivement on ne comprend pas bien, et c'est pour ça qu'on parle de dérangement. Parce que tout dépendant d'une personne à une autre, c'est très variable, ça, pour un même niveau, pour une même éolienne. Il y a plusieurs facteurs qui rentrent en ligne de compte. La littérature semble dire aussi que l'acceptabilité face au projet, le fait de les voir ou non peut moduler si les gens vont être dérangés ou pas par cette éolienne-là. On ne comprend pas très bien les mécanismes actuellement.

3150

LE PRÉSIDENT :

3155

Merci. Merci pour vos questions, Madame.

3160

Mme CARMEN LABELLE :

On n'a pas répondu à ma question. J'ai parlé de modulation. Parce que c'est la modulation qui fait beaucoup d'impact.

3165

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais monsieur vient de l'expliquer. Il n'y a pas d'étude qui confirme ou pas. C'est subjectif en fonction des personnes, la perception. C'est ce que je comprends de la réponse de monsieur.

3170

M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :

Si je peux juste, peut-être, spécifier. Effectivement, la modulation, on sait c'est quoi. Alors, le fait que la pale passe devant le mât va faire un changement de la pression acoustique qui n'est pas un bruit constant, par exemple. Mais encore là, comment c'est perçu par les gens, et comment surtout c'est manifesté par l'organisme, ça, on ne comprend pas. On sait que ça existe, mais comment les gens le perçoivent, c'est très variable d'une personne à une autre.

3175

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Haemmerli?

3180

LE COMMISSAIRE :

Oui. On va y aller avec, je vais aller au ministère de l'Environnement, en raccourci, comme on a convenu tantôt. Et dans un des documents où vous questionnez le promoteur, vous exigez les valeurs de la note d'instruction, mais vous mettez en garde contre des effets à des valeurs inférieures à cette note. Et je voulais savoir si votre spécialiste avait quelque chose à rajouter à ce que le représentant de la Santé a dit, en premier lieu.

3185

Mme MARIE-ÈVE FORTIN :

On va peut-être l'inviter directement au micro.

3195

LE COMMISSAIRE :

S'il vous plaît.

3200

LE PRÉSIDENT :

Alors, pour les besoins de la transcription, je vous inviterais à vous présenter, s'il vous plaît.

3205 **M. PIERRE-GUY BRASSARD :**

Pierre-Guy Brassard, ingénieur au ministère de l'Environnement. Donc, pour l'impact à la santé, je laisse mon collègue répondre. Par contre, effectivement, puis c'est une étude de Santé Canada, des dérangements, des nuisances, ça a été démontré, là, dans une étude qui a eu lieu au Canada.

3210

Votre question, je crois, porte plus spécifiquement sur le 30 décibels, d'où ça vient?

LE COMMISSAIRE :

3215

Non. En fait, pour continuer dans la veine que madame a soulevée, c'est vous, vous mettez en garde contre des effets à des valeurs inférieures à la note?

M. PIERRE-GUY BRASSARD :

3220

Oui.

LE COMMISSAIRE :

3225

Et je voulais savoir si vous pensiez à des effets en particulier. Madame a parlé de modulation, bon, ça peut être n'importe quoi d'autre, mais est-ce que vous avez des éléments d'information à nous fournir à cet égard?

M. PIERRE-GUY BRASSARD :

3230

Les effets, c'est vraiment du dérangement. La modulation d'amplitude, c'est le fameux « woush » ou le « swish », dépendant comment on peut le percevoir. Ça, ce que j'aimerais ajouter là-dessus, c'est que le mode de génération de ce bruit-là est méconnu. Ça vient et ça repart. Et ça, ça peut causer un dérangement supplémentaire.

3235

LE COMMISSAIRE :

Et est-ce qu'à cet égard-là, on a des enseignements à tirer des parcs existants?

3240

M. PIERRE-GUY BRASSARD :

L'état actuel des recherches ne permet pas de tirer de conclusion claire à cet effet-là.

3245 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, dans les suivis ce qu'on nous dit c'est : il y a du dérangement, mais on n'est pas capable de mettre des mécanismes en perspective. C'est ça?

3250 **M. PIERRE-GUY BRASSARD :**

3255 Pour la raison qu'on n'est pas capable de déterminer les conditions qui vont générer la modulation d'amplitude. Sous quelles conditions météo, de vent ou peu importe les conditions d'opération. On comprend mal le phénomène encore. On sait qu'il existe, mais comment il est généré, ce n'est pas encore bien compris à l'heure actuelle.

LE COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

3260

M. PIERRE COUTURE

3265 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Pierre Couture, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions.

3270 **M. PIERRE COUTURE :**

Monsieur le président, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

3275

Bonsoir.

3280

M. PIERRE COUTURE :

Je vous préviens tout de suite, j'aurai beaucoup de questions, je vais commencer par les deux ce soir.

3285

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

3290

M. PIERRE COUTURE :

D'après le contrat que le promoteur a signé avec Hydro-Québec Distribution, le promoteur doit livrer 70 492 mégawatts/heure par année. Ce qui correspond, si on calcule selon le nouveau projet, le projet réduit, qui correspond à un facteur d'utilisation de 43 % de la centrale. On sait que les éoliennes tournent en moyenne entre 25 et 30 % du temps.

3295

J'aimerais savoir comment le promoteur va réussir à respecter son engagement et, en particulier, j'aimerais savoir s'il compte le faire en ajoutant des éoliennes, soit dans le domaine qu'il a défini dans son étude d'impact ou dans la région avoisinante.

3300

LE PRÉSIDENT :

O.K. Comment et éventuellement d'autres éoliennes, c'est ce que vous suggérez. Alors, Monsieur Poirier?

3305

M. STÉPHANE POIRIER :

Donc, il n'est pas prévu d'ajouter d'autres éoliennes. Par contre, ce qui est prévu au contrat c'est qu'il y a des pénalités quand on ne rencontre pas l'énergie contractuelle. Et puis c'est prévu présentement par le développeur de, disons, prendre sur lui cette pénalité-là pendant les cinq premières années.

3310

LE PRÉSIDENT :

Mais sur la base de la question qui a été posée, monsieur Couture soulevait une interrogation à l'effet que selon son évaluation à lui, ça obligerait un fonctionnement des éoliennes à plus de 40 % du temps, alors que la proportion, le pourcentage d'efficacité, en quelque sorte, de l'éolienne est beaucoup plus bas. Alors, comment vous répondez à cette interrogation?

3320

M. STÉPHANE POIRIER :

3325 Donc, les éoliennes ne fonctionneront pas à 40 % d'efficacité. Ils seront au-dessus de 30 à peu près. Et donc, l'énergie qui sera produite, elle sera moindre que l'énergie contractuelle prévue.

LE PRÉSIDENT :

3330 Monsieur Haemmerli?

LE COMMISSAIRE :

3335 On n'a pas, dans l'étude d'impact, ces éléments-là de la justification du projet : le pourcentage, le fonctionnement des éoliennes, et cetera, est-ce que c'est un élément de justification qui pourrait être déposé?

M. STÉPHANE POIRIER :

3340 Juste pour bien comprendre votre question, vous voulez savoir le facteur d'utilisation et puis la vitesse des vents...?

LE COMMISSAIRE :

3345 C'est ça. Oui.

M. STÉPHANE POIRIER :

 Oui, ça pourrait être déposé.

3350 **LE COMMISSAIRE :**

 O.K. Et puis pourquoi vous avez mentionné les cinq premières années dans la prise des pénalités?

3355 **M. STÉPHANE POIRIER :**

 Bien, c'est ce qui est prévu au contrat. Après cinq ans, l'énergie contractuelle est révisée.

3360

LE COMMISSAIRE :

O.K.

3365 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Couture, est-ce qu'on considère que vous avez posé deux questions ou une question et demie?

3370 **M. PIERRE COUTURE :**

Non. Ça, c'est la première, la deuxième...

3375 **LE PRÉSIDENT :**

C'est une question et demie. Alors, écoutez, je vais vous en permettre une autre.

M. PIERRE COUTURE :

3380 Ça concerne toujours le même contrat qui prévoit qu'Hydro-Québec peut permettre des modifications au contrat d'origine, ce qui est le cas actuellement, le projet a été réduit considérablement, mais dans le cas d'une permission, il faut que la permission soit écrite. J'aimerais savoir si cette permission écrite existe et, si oui, si on peut la voir?

3385 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur Poirier, est-ce qu'il y a eu entente avec Hydro-Québec en lien avec le contrat?

3390 **M. STÉPHANE POIRIER :**

La demande de diminution des éoliennes a été approuvée.

3395 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est possible pour vous de la déposer, s'il vous plaît?

M. STÉPHANE POIRIER :

3400 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Merci, Monsieur Couture.

3405

M. SERGE DESBOIS

LE PRÉSIDENT :

3410

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Serge Desbois, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions. Rebonsoir, Monsieur Desbois.

M. SERGE DESBOIS :

3415

Rebonsoir. Je ne sais pas si vous allez considérer ça comme une question ou un éclaircissement, là, parce que moi je...

LE PRÉSIDENT :

3420

Si vous mettez un point d'interrogation, je vais considérer ça comme une question.

M. SERGE DESBOIS :

3425

O.K. On va le faire pareil. Dans la synthèse géotechnique, on parle de silt sableux à silt et sable à sable silteux. J'ai fait un petit peu de recherche, dans le fond le silt c'est un sable très fin mélangé avec, et l'autre c'est du silt et du sable mélangés avec du sable silteux. Ça se trouve à être le contraire : plus de sable, moins de sable fin. Puis on parle de la compacité. La compacité, bien, c'est la qualité de qu'est-ce qui est compacté. Puis on parle de « compacité est de lâche à dense ».

3430

Donc, moi, il me semble que ça devrait être un sol très perméable, bon pour l'écoulement d'eau de surface, et ça devrait être très bon pour la nappe phréatique.

3435

Est-ce que quelqu'un pourrait me confirmer si je suis dans l'erreur ou si c'est bien ça, et si je comprends bien? C'est ça que je veux savoir.

LE PRÉSIDENT :

3440

Donc, en lien avec la nature des sols où seraient éventuellement implantées les éoliennes?

M. SERGE DESBOIS :

Exactement.

3445 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, présence de nappe phréatique. C'est ce que vous voulez vous faire confirmer, c'est ça?

3450 **M. SERGE DESBOIS :**

Bien, pas vraiment la nappe phréatique. Ça, on sait qu'il y a une nappe phréatique en dessous, on a tous des puits dans le secteur.

3455 **LE PRÉSIDENT :**

Mais l'objet de votre question c'est de savoir?

M. SERGE DESBOIS :

3460

Est-ce que c'est vraiment un sol, avec le sable et le silt, est-ce que c'est vraiment perméable? Moi, c'est de même que je le comprends, perméable.

LE PRÉSIDENT :

3465

D'accord.

M. SERGE DESBOIS :

3470

Dans le fond, ça filtre l'eau de surface qui se rend dans la nappe phréatique. Moi, c'est de même que je le comprends. Je veux savoir si je le comprends bien, parce que c'est assez technique.

LE PRÉSIDENT :

3475

D'accord. Monsieur Poirier.

3480

M. STÉPHANE POIRIER :

3485 Monsieur le président, malheureusement l'étude hydrogéologique n'a pas été finalisée. Donc, a commencé ce printemps, le gel était très en profondeur dans le sol. Donc, les lectures ont dû attendre un peu plus tard. Dans le meilleur des cas, on s'attend à avoir l'étude hydrogéologique pour vendredi. Par contre, j'aurai peut-être un préliminaire demain. C'est en préparation.

LE PRÉSIDENT :

3490 Donc, on va prendre la question en délibéré. Monsieur Poirier va aller aux nouvelles, puis il va nous apporter la réponse. Est-ce que vous avez une autre question?

M. SERGE DESBOIS :

3495 Oui. J'ai déjà posé une question le 31, j'ai jamais eu la réponse encore. Il était supposé me l'envoyer par la poste, ça s'est jamais fait.

LE PRÉSIDENT :

3500 Avez-vous une autre question?

M. SERGE DESBOIS :

3505 Certainement.

LE PRÉSIDENT :

3510 Alors, ce qu'on comprend, monsieur Poirier va aller aux nouvelles, puis au plus tard vendredi il y a une étude hydrogéologique qui va être déposée.

M. SERGE DESBOIS :

3515 C'est parce qu'on m'a répondu la même chose le 31 mars : « Les sols sont trop gelés, ça ne sera pas long, on va vous... »

LE PRÉSIDENT :

3520 Je peux vous assurer, Monsieur Desbois, que nous, on va veiller à ce qu'on ait une réponse.

M. SERGE DESBOIS :

O.K.

3525 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a eu un engagement qui a été pris ici. Alors, je crois qu'on peut s'attendre à une réponse.

3530 **M. SERGE DESBOIS :**

O.K. Ma deuxième question, bien là, ça va être la même chose. Combien de pieux par éolienne, la profondeur des pieux?

3535 **LE PRÉSIDENT :**

La profondeur des pieux des éoliennes?

M. SERGE DESBOIS :

3540

Des éoliennes, parce que l'éolienne 5, 8, 9 et 10 est pieutée. Ça veut dire qu'il y a 50 % du projet qui est pieuté.

LE PRÉSIDENT :

3545

Alors, Monsieur Poirier?

M. STÉPHANE POIRIER :

3550

Donc, pour préciser, oui, effectivement, il y a quatre des dix positions qui devraient recevoir des pieux. Comme on l'a déjà expliqué, les éoliennes 1 à 8 sont, pour le moment, les éoliennes qui seraient, disons, préférables pour plusieurs éléments. Pour ce qui est des deux éoliennes, la 9 et la 5, c'est 10 et 15 mètres.

3555 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pour une éolienne sans pieux, c'est une profondeur de? Pour une éolienne sans pieux, c'est combien la profondeur?

3560

M. STÉPHANE POIRIER :

La profondeur de la fondation est à un peu plus que trois mètres. Et puis pour les, comme on expliquait, il y a une vingtaine de pieux pour la 9 et la 5 que c'est...

3565

LE PRÉSIDENT :

Qui vont à 15 mètres?

3570

M. STÉPHANE POIRIER :

Des 15 mètres, oui.

M. SERGE DESBOIS :

3575

Donc, la 8 et la 10?

M. STÉPHANE POIRIER :

3580

Peut-être pour préciser, les pieux vont aller s'accoter sur le roc.

LE PRÉSIDENT :

Alors, pour répéter les deux numéros d'éoliennes pour les pieux?

3585

M. STÉPHANE POIRIER :

9 et 5.

3590

LE PRÉSIDENT :

9 et 5.

M. SERGE DESBOIS :

3595

Puis la 8 et la 10?

M. STÉPHANE POIRIER :

3600

Les profondeurs sont semblables.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Desbois, vous vous adressez à moi. Le dialogue, ça ne marche pas.

3605 **M. SERGE DESBOIS :**

O.K., c'est beau.

LE PRÉSIDENT :

3610

Monsieur Haemmerli?

LE COMMISSAIRE :

3615

Est-ce que, Monsieur Poirier, on trouve ces éléments-là, parce que là, je ne l'ai pas sous les yeux, dans la note que vous avez déposée sur l'avis de votre consultant, sur les conditions...?

M. STÉPHANE POIRIER :

3620

Je vais vérifier la note de service, par contre, dans le rapport complet, les profondeurs sont là. Dans la note de service, je ne l'ai pas en mémoire, on pourra vérifier. Sinon, dans le rapport completm les profondeurs sont indiquées.

LE COMMISSAIRE :

3625

Puis à ce moment-là, ce serait possible de l'avoir?

M. STÉPHANE POIRIER :

3630

Oui. On pourrait faire un résumé des profondeurs de pieux.

LE COMMISSAIRE :

3635

Et puis pourquoi vous avez changé vos pieux en H par des HSS remplis de béton? Est-ce qu'il y a une raison?

M. STÉPHANE POIRIER :

3640

Bien, c'est parce que justement, en raison de la présence de nombreux blocs de pierre dans le sol, la solution de pieux forés a été jugée préférable.

LE COMMISSAIRE :

D'accord, merci.

3645 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur, pour vos questions.

M. SERGE DESBOIS :

3650
Merci.

3655 **M. ROLAND-LUC BÉLIVEAU**

LE PRÉSIDENT :

3660 Alors, j'inviterais maintenant monsieur Roland-Luc Béliveau, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions.

M. ROLAND-LUC BÉLIVEAU :

3665
Bonsoir, Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur Béliveau.

3670 **M. ROLAND-LUC BÉLIVEAU :**

3675 Roland Béliveau, maire de Lacolle. Alors, ma première question vient avec la présentation récente du groupe concernant la villégiature et en lien avec le règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Jardins-de-Napierville URB-141.

3680 Alors, la présentatrice tantôt a mentionné que leur société avait considéré l'aspect villégiature avec une bande de protection de 2 000 mètres. C'est ce qui est stipulé dans le règlement URB-141. On dit : « Protection des immeubles à vocation récréotouristique à 2 000 mètres et les résidences des citoyens ordinaires à 750 mètres. »

Donc, ma question est : comment ont-ils pu négliger le camping Grégoire qui est à peine à 1,8 kilomètre, soit 1 800 mètres, dans leurs études d'impact? Première question.

LE PRÉSIDENT :

3685

Alors, dans quelle mesure ça respecte la norme du 2 000 mètres le voisinage immédiat du camping Grégoire? Alors, Monsieur Poirier?

M. STÉPHANE POIRIER :

3690

Si vous permettez, je vais demander à François Tremblay de répondre à cette question.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

3695

De mémoire, il faudrait vérifier avec Google Earth, mais le camping Grégoire est à, je crois, 2,3 kilomètres, mais on va vérifier la distance exacte de l'éolienne la plus proche. Par contre, il faut savoir que le camping Grégoire est dans l'autre MRC.

3700

En fait, comme on a conçu le projet, c'est-à-dire l'équipe a conçu le projet en fonction de la réglementation existante dans la municipalité. Donc, on a mesuré les distances à partir de la réglementation de la municipalité où on allait demander les permis, ce qui est la façon de faire de tous projets. On n'a pas considéré les distances des éléments de l'autre côté.

3705

Par contre, bien, j'ai la distance, le camping Grégoire est à 2,4 kilomètres de la première éolienne la plus proche.

LE PRÉSIDENT :

3710

Donc, ça respecterait l'affirmation que vous avez faite dans votre présentation?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

Oui.

3715

LE PRÉSIDENT :

Votre autre question?

3720

M. ROLAND-LUC BÉLIVEAU :

Permettez-moi d'en douter. Si on prend les routes, peut-être. Si on y va à vol d'oiseau, c'est 1 872 mètres.

3725

LE PRÉSIDENT :

Deuxième partie?

3730

M. ROLAND-LUC BÉLIVEAU :

Je vais prendre leur réponse, et je reviendrai plus tard avec une autre question concernant, justement, de négliger Lacolle, mais je vais aller encore avec la présentation où on nous fait une belle morale de vie sur la pérennité, les sept générations. On pense à nos enfants, des ci, des ça. Et j'ai bien entendu que c'est tellement important, la pérennité et les générations futures, les sept générations futures, que l'on prévoit déjà un fonds de démantèlement de ces monstres. Ceci dit, c'est qu'on prévoit, après la fin du projet dans 20 ans, qu'on va enlever ça. Et on vient me parler de durabilité et de pérennité et de legs à nos enfants. Expliquez-moi.

3735

3740

LE PRÉSIDENT :

Alors, dans l'affirmation qui a été faite dans votre présentation, on parle de pérennité intergénérationnelle. Comment concilier cette pérennité avec l'échéancier de 20 ans et le démantèlement éventuel du projet?

3745

M. STÉPHANE POIRIER :

Premièrement, la durée du contrat est de 20 ans et il pourrait être prolongé au bout de cette période-là, si Hydro-Québec, les propriétaires et EDK décidaient d'aller de l'avant pour plus longtemps. Je vais parler à monsieur Morris, peut-être qu'il sera plus en mesure d'expliquer la vision d'EDK par rapport aux sept générations.

3750

M. JOHN BUD MORRIS:

The concept of seven generations is looking forward to the future so that the decisions that are made today will be considered in a long-term horizon. Will it be beneficial seven generations from now? The

[...] *Les revenus qui sont retirés seront avantageux sur une longue période. Les revenus qui sont reçus seront réinvestis dans nos communautés, pluriel. Et ce sera ressenti pendant les générations à venir.*

concept of a wind project, the revenues derived from there will absolutely be beneficial over a long period of time. The revenues that are received will be reinvested in our communities, plural, and will be felt for generations to come.

3755 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de vos questions. Alors, j'inviterais maintenant...

3760 **M. ROLAND-LUC BÉLIVEAU :**

C'est la réponse?

LE PRÉSIDENT :

3765 C'est votre réponse.

M. ROLAND-LUC BÉLIVEAU :

C'est la réponse. Merci, je vais revenir.

3770

Mme SUZANNE LABRÈQUE

3775 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais madame Suzanne Labrèque maintenant. Et je vous avise que le registre est fermé. Alors, nous allons procéder au questionnement aujourd'hui et nous reprendrons nos travaux demain, mais d'ici là, vous pouvez venir poser des questions. Tous les gens qui ont été inscrits au registre vont pouvoir venir poser leurs questions ce soir.

3780

Mme SUZANNE LABRÈQUE :

Rebonsoir. J'aimerais simplement savoir qu'est-ce qui motive le gouvernement du Québec à vouloir toujours implanter en milieu habité et fortement agricole des projets éoliens?

3785

LE PRÉSIDENT :

3790

Alors, la localisation des projets. Peut-être le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles? Est-ce qu'il y a des balises, un encadrement quant à la localisation éventuelle des projets éoliens?

3795

M. ARTHUR BILLETTE :

3800

Bon. À cette question, je peux répondre que oui, il y a des balises qui sont déterminées par le gouvernement, mais il faut comprendre qu'il y a différents paliers de responsabilité aussi à ce niveau-là. Donc, d'un côté, le gouvernement provincial a permis justement de déterminer, par exemple, des orientations du gouvernement en matière d'aménagement qui donnent un cadre au milieu local afin d'orienter l'aménagement de l'éolien sur le territoire.

3805

Donc, le gouvernement provincial a émis un cadre général puis ensuite a permis aux municipalités locales, aux MRC d'aménager, bien, de déterminer des critères relativement précis pour leur MRC afin de permettre le développement de l'énergie éolienne.

3810

Donc, le gouvernement provincial ne détermine pas l'ensemble des règles, laisse l'autre palier de gouvernement, les MRC, déterminer ce qu'ils considèrent pour leur municipalité qui est la meilleure manière de développer la filière.

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a des règles d'aménagement qui s'appliquent?

3815

M. ARTHUR BILLETTE :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

3820

Pour le ministère des Affaires municipales? Alors, quelles sont les orientations gouvernementales en regard de l'implantation des éoliennes?

M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAIN :

3825

Oui. Bien, essentiellement, on fait référence évidemment aux orientations gouvernementales en aménagement. Les orientations gouvernementales ont été adoptées en 1994. À cette époque-là, on ne parlait pas d'éoliennes.

3830 En 2006, le gouvernement du Québec a pris la décision d'appuyer les projets éoliens à l'ensemble de son territoire. Toutefois, il a laissé aux MRC, comme vient de le dire mon collègue, a laissé aux MRC d'imposer les règles.

3835 Alors, il y avait un cadre, il y avait un cadre pour faire ces règlements-là qu'on retrouve dans les orientations renouvelées de 2007, et on laissait ensuite les MRC imposer les règles. Et c'est ce qui fait qu'effectivement, ça a été signifié plusieurs fois ce soir, les règles sont différentes d'une MRC à l'autre.

3840 Alors, il y a des règles qui se retrouvent dans la MRC du Haut-Richelieu qui ne sont pas tout à fait les mêmes avec les MRC, la MRC des Jardins-de-Napierville. Et ça, c'est un choix politique que chacune des MRC, chacun des conseils des maires de l'époque avaient pris comme décision au niveau local.

LE PRÉSIDENT :

3845 Alors, on a un représentant de la MRC des Jardins-de-Napierville. Alors, en lien avec le schéma d'aménagement et l'encadrement éventuel des éoliennes, du développement des éoliennes sur votre territoire?

M. GILLES DESGROSEILLIERS :

3850 Écoutez, il faut se rappeler le contexte des années 2005 ou 2005-2006 où il y avait plusieurs projets éoliens qui étaient susceptibles d'arriver dans les territoires. Donc, la problématique pour la MRC et pour l'ensemble des MRC du Québec à ce moment-là, c'était d'avoir un certain niveau d'équilibre entre le droit à l'usage et la protection de l'environnement et la gestion de l'encadrement du développement sur le territoire.

3860 Mais je continuerais en disant que c'est sûr que le MAMOT et les ministères, le gouvernement du Québec laissaient aux MRC le soin, une certaine marge de manœuvre, mais c'est eux, à l'ultime, disons qui mettaient l'étampe sur la réglementation des MRC, que ce soit sur les schémas d'aménagement ou des règlements de contrôle intérimaire.

3865 C'est comme monsieur Chapdelaine le disait tantôt, il y a plusieurs MRC qui ont des réglementations différentes, des règles de distance qui sont différentes. À certains moments donnés, vous allez, si vous regardez plusieurs règlements de contrôle intérimaire, vous allez vous apercevoir qu'il y a certains RCI qui ont des normes de distances séparatrices, certaines de 1 500 mètres par rapport aux résidences, d'autres 500 mètres, d'autres 750.

3870 Puis je ferais une parenthèse là-dessus : la norme de distance des éoliennes par rapport au périmètre d'urbanisation, nous, on a deux kilomètres. Il n'y a pas beaucoup de MRC au Québec qui ont ça, le deux kilomètres, mais il y en a plusieurs à 1 500.

3875 Donc, je reviens sur l'équilibre entre le droit à l'usage et la gestion du territoire et de l'environnement. Donc, les MRC puis les municipalités n'ont pas le droit d'interdire complètement les usages, c'est-à-dire qu'il faut gérer les pouvoirs de prohibition.

LE PRÉSIDENT :

3880 Mais ce que je comprends de votre réponse c'est que vos règles d'aménagement, je veux dire la proposition du promoteur répondrait aux exigences actuelles de votre réglementation?

M. GILLES DESGROSEILLIERS :

3885 Ce qu'on a vu tantôt, les différentes normes qui étaient exposées, c'est conforme. Ce qu'on a vu c'était conforme au RCI.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3890 **M. GILLES DESGROSEILLIERS :**

3895 Et j'ajouterais que notre schéma révisé est en vigueur depuis décembre dernier et les normes qui sont dans le règlement de contrôle intérimaire ont été reconduites au schéma révisé, entériné par le MAMOT et le gouvernement.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Haemmerli?

3900 **LE COMMISSAIRE :**

3905 Monsieur Desgroseilliers, qu'est-ce qui à la MRC, juste pour compléter votre réponse, qu'est-ce qui a conduit au choix de ces valeurs-là? Quelle sorte de cheminement la MRC a fait pour arriver à ces valeurs-là?

M. GILLES DESGROSEILLIERS :

3910 Oui. La rédaction, évidemment c'est entré en vigueur en 2006, mais on a commencé à
regarder des règlements de contrôle intérimaire qui étaient en vigueur au Québec à ce moment-là
– on revient 10 ans en arrière, là –, et l'essentiel, la majorité des règlements de contrôle
3915 intérimaire ou des contenus normatifs dans les schémas ou autrement, c'était, je dirais, à 95 %
des contenus, des distances séparatrices. Ça fait qu'en réalité, on a regardé ce qui se faisait
autour et on s'est servi de ces bases réglementaires là pour...

LE COMMISSAIRE :

3920 Est-ce qu'il y a eu une consultation de la population? Est-ce qu'il y a eu une forme
quelconque de...

M. GILLES DESGROSEILLIERS :

3925 Bien, disons, toute la mécanique de l'adoption des règlements de contrôle intérimaire qui
sont déjà prévus à *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Donc, tout ça a été fait, bien entendu,
oui.

LE COMMISSAIRE :

3930 D'accord, merci.

Mme SUZANNE LABRÈQUE :

3935 Deuxième question : à titre de copropriétaire d'un vignoble, est-ce qu'on prévoit un
dédommagement monétaire pour une entreprise à vocation touristique qui sera terriblement
affectée par le transport de poids lourds et une augmentation du trafic sur les routes
environnantes à notre vignoble?

3940 Et comme vous le savez, un vignoble, même si on est ouvert à l'année, sa plus grande
période d'achalandage, c'est la période qui couvrira aussi la construction du projet éolien.

LE PRÉSIDENT :

3945 Peut-être se tourner vers le promoteur. Alors, il y a une préoccupation ici en termes de
transport lors de la construction.

M. STÉPHANE POIRIER :

3950 Je vais laisser monsieur François Tremblay expliquer la réponse à cette question.

LE PRÉSIDENT :

3955 S'il vous plaît.

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

3960 Donc, l'essentiel de la construction est prévu pour être au printemps. Par contre, ce qui va être mis en place, ce sera un plan de communication pour expliquer les transports, comment vont se faire les transports, par où, de manière à ce que les gens puissent s'adapter et adapter leur déplacement. C'est ça qui est fait dans les parcs éoliens en construction. Les gens sont très méticuleux à soumettre leur plan de transport et à communiquer avec la population. Il y a des développeurs dans d'autres cas qui utilisent la radio, qui utilisent toutes sortes de moyens pour que les gens puissent s'adapter.

3965 C'est huit éoliennes, donc c'est sûr qu'on ne parle pas d'un parc éolien comme celui de Kémont, qui s'est très bien passé, par ailleurs, où il y en avait une quarantaine. Donc, là on parle d'un beaucoup plus petit chantier. Les moyens vont être pris pour faire un plan de transport et le communiquer aux gens pour qu'ils puissent adapter leur clientèle, aussi, au transport.

3970

LE PRÉSIDENT :

3975 Là, vous parlez plus précisément dans votre étude d'impact de parcours désigné. C'est-à-dire qu'éventuellement, vous imposeriez, en quelque sorte, une route à vos transporteurs. Est-ce que c'est le cas?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

3980 C'est le cas, effectivement, et c'est le cas dans tous les parcs éoliens que je connais en construction, et effectivement c'est très surveillé de la part des surveillants environnementaux qui sont engagés pour surveiller comment se déroule le chantier.

LE PRÉSIDENT :

3985 Donc, ce plan de transport là est en élaboration, il n'est pas encore arrêté?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

3990 Il n'est pas encore arrêté, effectivement. Normalement, c'est un document qui est soumis dans les demandes de certificat d'autorisation qui viennent plus tard dans le processus.

LE PRÉSIDENT :

3995 Est-ce que vous envisagez éventuellement une compensation auprès des riverains qui seraient affectés par le transport?

M. STÉPHANE POIRIER :

4000 Non, ce n'est pas prévu.

LE PRÉSIDENT :

4005 Alors, vous avez vos réponses, Madame. Je vous remercie.

Mme SUZANNE LABRÈQUE :

Merci.

4010

M. GÉRARD SÉGUIN

LE PRÉSIDENT :

4015 Alors, j'invite maintenant monsieur Gérard Séguin, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions.

Alors, Monsieur Séguin, nous vous écoutons.

4020 **M. GÉRARD SÉGUIN :**

4025 Monsieur le président, Monsieur le commissaire, Gérard Séguin, Sherrington. Deux toutes petites questions : la première, ça concerne, lors de la présentation on a parlé de la mise en place d'un site Web qui a été mis sur pieds à l'origine quand EDK a pris en main le projet. J'aurais aimé savoir la date et de quelle façon s'est faite l'information pour publiciser ce site?

LE PRÉSIDENT :

4030 On parle du site du promoteur. Monsieur Poirier?

M. STÉPHANE POIRIER :

4035 Ça va prendre quelques instants pour trouver la date précise, si vous permettez, ou on peut revenir, puis on va poser d'autres questions.

LE PRÉSIDENT :

4040 D'accord, peut-être nous soumettre l'autre question?

M. GÉRARD SÉGUIN :

4045 L'autre question c'est dans la planification qui nous a été démontrée tantôt. On a parlé, le deuxième terme qu'on employait au niveau de leur organisation, de leur planification, c'était la mobilisation. Sauf que la mobilisation, je ne sais pas qu'est-ce que ça veut dire. Qu'est-ce qu'il y a en dessous de ce terme-là quand on nous a présenté leur planification tantôt?

LE PRÉSIDENT :

4050 D'accord.

M. STÉPHANE POIRIER :

4055 Je vais laisser monsieur Tremblay répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Tremblay.

4060 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

4065 La mobilisation, en fait, on peut comprendre ça comme la préparation du chantier. Il y a des aires notamment où, par exemple, il va y avoir du nettoyage de machinerie avant de rentrer sur le chantier. Donc, ces aires-là sont délimitées et sont préparées. Donc, ça fait partie de la mobilisation du chantier, c'est-à-dire préparer pour que quand le travail va commencer, tout soit fonctionnel.

LE PRÉSIDENT :

4070 D'accord. Alors, pour le site Web, avez-vous une réponse?

M. STÉPHANE POIRIER :

4075 Ça serait à l'automne 2010, selon monsieur Morris.

LE PRÉSIDENT :

4080 L'automne 2010 pour ce qui est du site Internet. Et les moyens pour le faire connaître, oui, effectivement? En termes de diffusion d'information, quel moyen de communication avez-vous pris pour faire connaître l'existence du site?

M. STÉPHANE POIRIER :

4085 Monsieur Morris précise qu'il y avait eu un encart publicitaire dans un journal local.

M. GÉRARD SÉGUIN :

Excusez, je n'ai pas compris?

4090 **LE PRÉSIDENT :**

Un encart publicitaire dans un journal local.

M. GÉRARD SÉGUIN :

4095 En français et en anglais ou uniquement en anglais?

LE PRÉSIDENT :

4100 Là, on est dans le 3 b), là, comme question. En anglais, en français?

M. STÉPHANE POIRIER :

4105 Non, on l'a en français.

LE PRÉSIDENT :

4110 Merci.

M. GÉRARD SÉGUIN :

4115 Anglais et français?

LE PRÉSIDENT :

Français, je pense. C'est ça, français.

4120 **M. GÉRARD SÉGUIN :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4125 Merci, Monsieur Séguin.

Mme LISE TROTTIER

LE PRÉSIDENT :

4135 Alors, j'invite maintenant madame Lise Trottier, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions.

Mme LISE TROTTIER :

4140 Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur Haemmerli. Je vais un peu changer de registre des questions précédentes, je vais aller beaucoup dans les relations humaines. Vous me permettrez de faire référence à l'étude d'impact.

LE PRÉSIDENT :

4145 Oui. Un court préambule, Madame. Parce que nous sommes à la période de questions.

Mme LISE TROTTIER :

4150 Oui, je sais. J'ai trois petites phrases à dire, et ma question qui provient de l'étude d'impact. Donc, je me suis nourrie de l'étude d'impact pour préparer ma question.

LE PRÉSIDENT :

4155 Nous vous écoutons.

Mme LISE TROTTIER :

4160 Donc, dans l'étude d'impact, page 95, il est écrit :

« En octobre 2010 : Réalisation d'un sondage auprès d'environ 90 répondants. Le sondage démontre aussi qu'il semble exister dans la municipalité une image préconçue négative, stéréotypée du développeur. »

4165 Toujours dans l'étude d'impact, un peu plus loin on écrit :

« Suite à une rencontre en novembre 2010 à la Municipalité, une foule venue protester devant les tribunaux crie des insultes racistes à l'endroit d'EDK. »

4170 Un peu plus loin, il est écrit, le 8 novembre 2010 dans l'étude d'impact encore :

« Éric Cardinal pouvait clairement entendre les manifestants imiter des cris de guerre indiens. »

4175 Monsieur le président, quand j'ai lu l'étude d'impact et je l'ai lue beaucoup pour ce qui concernait l'humain et non pas, bon, toutes les technicalités m'échappaient, mais moi c'était beaucoup l'humain. Et dans le contexte où on nous présentait tantôt, qu'on voulait établir des ponts, je m'étonne de ces trois affirmations-là.

4180 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

Mme LISE TROTTIER :

4185 Et ma question est la suivante...

LE PRÉSIDENT :

4190 S'il vous plaît?

Mme LISE TROTTIER :

4195 Ma question est la suivante : pourquoi avoir jugé bon de faire de telles affirmations dans l'étude d'impact?

LE PRÉSIDENT :

4200 Alors, Monsieur Poirier?

M. STÉPHANE POIRIER :

4205 Donc, je crois que c'était important de faire ces affirmations-là parce que c'était des faits, c'était des actions qui avaient été faites. Et ça fait aussi partie – je vais laisser peut-être monsieur Morris préciser ma réponse, mais ça fait aussi peut-être un peu partie de la problématique de diffusion de l'information.

Mme LISE TROTTIER :

4210 Je n'ai pas compris. De la problématique...?

LE PRÉSIDENT :

4215 De la diffusion de l'information.

Mme LISE TROTTIER :

4220 De la problématique de la diffusion de l'information, c'est ça qu'il a dit, problématique? C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

4225 Alors, Monsieur Morris aurait peut-être un point à éclaircir? Non? Ça va aller?

M. JOHN BUD MORRIS:

Part of the reason or rational for including this in the impact study was to demonstrate that we were making significant and sincere attempts at consulting with the population under less than ideal conditions. And despite these conditions, we continued to try and engage with the citizens of Saint-Cyprien and the surrounding areas.

Une partie de la raison qu'on l'a mis dans l'étude d'impact, c'est pour démontrer qu'on faisait des tentatives sincères et significatives de consulter avec la population sous des conditions qui étaient moins qu'idéales. Et malgré ces conditions, on a continué d'essayer d'engager avec les citoyens de Saint-Cyprien et les environs.

LE PRÉSIDENT :

4230

Alors, votre deuxième question, s'il vous plaît?

Mme LISE TROTTIER :

4235

Oui. Alors, un peu dans le même registre. En octobre 2010, le promoteur a effectué un sondage auprès de la population de Saint-Cyprien. La partie 3 du questionnaire contenait cinq questions sur la perception vis-à-vis de Kahnawake. Cinq des six questions de cette partie avaient une connotation discriminatoire contre les Mohawks.

4240

« Est-ce que vous pensez que c'est une bonne chose que les Mohawks participent au développement économique de votre région? Oui ou non. Sinon, pour quelle raison? »

4245

« Pensez-vous que le créneau de l'énergie verte est un bon choix fait par les Mohawks de Kahnawake pour diversifier leurs sources de revenus. »

4250

« Est-ce problématique selon vous que le projet ne soit pas fait sur le territoire des Mohawks de Kahnawake? »

« Pensez-vous que votre disposition à l'égard du projet serait différente si le promoteur n'était pas une communauté autochtone? »

4255

Ma question : pourquoi avoir personnalisé les questions à la Nation Mohawk en particulier et ne pas s'en être tenu à une relation de promoteur? Quand il s'agissait de TCI, on ne nous demandait pas si on était pour ou contre parce qu'ils étaient Britanniques.

LE PRÉSIDENT :

4260 Vous êtes dans le commentaire, Madame.

Mme LISE TROTTIER :

4265 Oui, Monsieur. Excusez, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Alors, question?

4270 **M. STÉPHANE POIRIER :**

4275 Donc, le sondage téléphonique avait été fait vraiment, à ce moment-là, pour informer la Direction d'EDK sur, disons, les différentes opinions de la population par rapport au projet, et puis pour EDK, c'était quand même important de savoir si la notion de l'implication de la communauté Mohawk dans le projet était une problématique.

LE PRÉSIDENT :

4280 Merci. Merci pour votre question, Madame Trottier.

Mme LISE TROTTIER :

Merci, je reviendrai.

4285

M. YVON ROY

LE PRÉSIDENT :

4290 Alors, j'invite maintenant monsieur Yvon Roy, s'il vous plaît.

M. YVON ROY :

4295 Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4300 Monsieur Roy, nous vous écoutons.

M. YVON ROY :

4305 À la présentation, il y a quelques instants, l'animatrice a parlé de comité de consultation. Elle a parlé aussi d'information et de rencontres de porte-à-porte. Elle a aussi parlé d'un bureau à Napierville dans le but d'informer et de consulter la population.

4310 Moi, j'ai trois sujets qui pourraient être contenus dans le même, mais c'est trois questions précises. Or, dans le premier cas, il y a un comité de consultation qui est établi, qui a conduit cinq rencontres. Moi, j'aimerais savoir et au bénéfice de tout le monde qui est dans la salle ici, de combien de personnes est composé ce comité? Et parmi ces personnes-là, il y a combien de citoyens, de vrais citoyens et non pas des organismes qui sont représentés?

LE PRÉSIDENT :

4315 Alors, la composition du comité et la représentativité des gens qui le composent?

M. STÉPHANE POIRIER :

4320 Donc, si vous permettez, on pourra déposer la liste ou le nombre de personnes. Comme on vous l'a expliqué, madame Jacobs était la porte-parole, elle était aussi l'organisatrice principale de ce comité-là. Malheureusement, elle ne peut pas être avec nous. J'ai les chiffres sous la main, un instant, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

4325 Alors, peut-être simplement vous demander aussi. On sait que le comité est quand même actif depuis le début 2015. On vous a demandé ou on va vous demander de déposer les comptes rendus des rencontres?

M. STÉPHANE POIRIER :

4330 Oui, on peut les déposer. Ils sont aussi sur le site Internet d'EDK.

4335

LE PRÉSIDENT :

4340 Alors, s'il vous plaît, si c'est possible de déposer l'ensemble des comptes rendus des réunions qui ont eu lieu jusqu'à maintenant.

 Composition du comité?

4345 **M. STÉPHANE POIRIER :**

 Donc, au niveau des représentants d'EDK, on était deux; les élus du Conseil municipal de Saint-Cyprien étaient deux; les propriétaires signataires étaient deux; des citoyens non-signataires de la communauté de Saint-Cyprien, je crois, deux; une représentante de la municipalité de Saint-Bernard.

4350

LE PRÉSIDENT :

 D'accord. Alors, vous pourrez prendre connaissance des comptes rendus qui vont être déposés sur le site Internet. Je crois qu'il est déjà disponible sur le site Internet du promoteur.

4355

 Votre deuxième question?

M. YVON ROY :

4360

 Ma deuxième question qui concerne encore les informations ou les communications. On a mentionné qu'il y a eu des rencontres et de l'information de faites de porte-à-porte. Alors, est-ce qu'on pourrait être un peu plus précis sur le nombre de citoyens, de résidences visitées et dans quel secteur ça a été fait? Puisque moi, je demeure dans un secteur pas très éloigné d'où seront les éoliennes et je n'ai pas été visité.

4365

LE PRÉSIDENT :

 Alors, l'exercice de porte-à-porte?

4370

M. STÉPHANE POIRIER :

 Donc, effectivement, pour ce qui est de monsieur Roy qui, si je ne me trompe pas, est propriétaire du vignoble Morou, la visite porte-à-porte n'était pas prévue à cet endroit-là. Les visites porte-à-porte étaient prévues sur une partie du rang Saint-André, sur la Grande Ligne à Saint-Bernard, sur la Grande ligne du Rang-Double à Saint-Cyprien, sur une partie du Rang Double de Saint-Cyprien et sur la Montée Richard.

4375

4380 Malheureusement, le temps a manqué pour terminer le travail. Par contre, il y a eu des éléments importants au niveau des, je dirais, des craintes qui ont été soumises, qui ont été prises en note lors de ces visites-là. Le suivi était prévu ce printemps, mais disons qu'avec la préparation pour le BAPE, ce suivi-là va être fait plus tard.

LE PRÉSIDENT :

4385 O.K. L'exercice de porte-à-porte qui a été fait jusqu'à maintenant, vous avez frappé à combien de portes?

M. STÉPHANE POIRIER :

4390 64 habitations.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

4395

M. YVON ROY :

64 a-t-on dit?

4400

LE PRÉSIDENT :

64. Alors, merci pour vos questions, Monsieur Roy.

M. YVON ROY :

4405

Merci.

4410

Mme LOUISE GAGNON

LE PRÉSIDENT :

4415 Alors, j'invite maintenant, madame Louise Gagnon, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions. Rebonsoir.

Mme LOUISE GAGNON :

4420 Bonsoir. J'aimerais d'abord vous remercier pour avoir invité monsieur Brunelle. La première question que je veux vous poser c'est concernant le critère K, ça concerne le patrimoine culturel.

4425 Quand vous avez rendu publique l'étude d'impact, j'ai téléphoné au ministère de la Culture dans le but d'obtenir la grille d'analyse du ministère au moment où il analyse justement l'étude d'impact. Et puis, monsieur Brunelle m'a dit que je devais attendre le début des audiences pour en faire la demande.

LE PRÉSIDENT :

4430 En prendre connaissance en quelque sorte.

Mme LOUISE GAGNON :

4435 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors, votre question c'est?

4440 **Mme LOUISE GAGNON :**

Est-ce qu'il y a une grille d'analyse et peut-on l'obtenir?

LE PRÉSIDENT :

4445 Alors, Monsieur Brunelle?

M. LUC BRUNELLE :

4450 Bonsoir, Monsieur le président. Donc, la grille d'analyse est une grille qu'on pourrait dire de prise en compte de la situation par rapport au document qui a été déposé, l'étude d'impact sur l'environnement.

4455 On regarde trois choses : le patrimoine culturel, des éléments qui sont rattachés au patrimoine bâti; on regarde les éléments qui sont rattachés à l'archéologie; et on regarde aussi les éléments qui sont rattachés au paysage.

4460 Donc, dans le cas qui nous intéresse, dans un premier temps, on a réagi pour demander au promoteur de modifier le rapport pour indiquer avec justesse le nom des bâtiments qui seront dans le rayon de l'étude, les dossiers, de justifier la nouvelle terminologie qui est rattachée à la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel*.

4465 Au niveau de l'archéologie aussi, on a fait des remarques en vue que le promoteur puisse, au moment opportun, produire un inventaire archéologique des lieux qui seront soumis à une implantation.

LE PRÉSIDENT :

4470 Et ça, cet exercice-là s'est fait dans le cadre de la recevabilité de l'étude d'impact. C'est ce que je comprends?

M. LUC BRUNELLE :

4475 Oui. C'est ça, exactement.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est possible de déposer la grille d'analyse?

4480 **M. LUC BRUNELLE :**

Non. On n'a pas en tant que tel de...

LE PRÉSIDENT :

4485 Un document formel?

M. LUC BRUNELLE :

4490 Je n'ai pas de document qui me précise quels sont les éléments à prendre en considération. Les éléments à prendre en considération relèvent des éléments qu'on peut distinguer dans la *Loi sur le patrimoine culturel*. Donc, en gros, ce sont des éléments qui sont rattachés aux compétences que le ministère doit prendre en compte lors de ces avis.

4495 Donc, je disais précédemment l'inventaire du patrimoine bâti, l'inventaire qui est rattaché à des bâtiments qui ont un statut de protection, c'est-à-dire au niveau des municipalités, au niveau gouvernemental, niveau d'archéologie, donc le sous-sol et le paysage. Le paysage, notre

préoccupation se rattache beaucoup à ce que le promoteur du projet produise une évaluation paysagère en vue de l'implantation des éoliennes, et c'est ce que le promoteur a fait.

4500

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, l'échange qui a eu lieu entre le promoteur et vous pour ce qui est de ces éléments-là, je veux dire, vous avez procédé par lettre. Donc, à ma connaissance, ça serait dans le PR.6, c'est bien ça? Dans le PR.6, donc dans le cadre de l'acceptabilité de l'étude d'impact.

4505

M. LUC BRUNELLE :

Oui. Oui.

4510

LE PRÉSIDENT :

Les éléments qui ont été soulevés par vous au niveau de la culture se retrouvent dans l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact.

4515

M. LUC BRUNELLE :

Bien, c'est dans les lettres qu'on a produites, effectivement.

4520

LE PRÉSIDENT :

Et qui fait partie d'un document qui a été déposé, le PR.6?

M. LUC BRUNELLE :

4525

Oui, effectivement, et à ce niveau-là, nos dernières communications indiquent que le client partenaire, pas le client partenaire, mais le promoteur du projet avait réalisé, à notre sens, là, son travail.

4530

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, il n'y a pas de grille formelle, il y a eu un échange avec le promoteur. Ça fait partie intégrante des documents qui ont été déposés, identifiés aux documents PR.6.

4535

Mme LOUISE GAGNON :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

4540 Votre autre question?

Mme LOUISE GAGNON :

4545 Oui. J'ai un court préambule. Alors, bien qu'inscrite au répertoire du patrimoine culturel du Québec, l'église de Saint-Bernard-de-Lacolle n'a pas de statut de protection, c'est-à-dire ni classement provincial ni citation municipale.

4550 Cependant, en 2004, dans l'inventaire des lieux de culte du Québec, l'église conçue par l'architecte Victor Bourgeau a obtenu une évaluation patrimoniale exceptionnelle de cote B, en regard d'une hiérarchisation régionale. Cet inventaire concerne aussi le presbytère, le cimetière et le calvaire de Saint-Bernard-de-Lacolle.

4555 Le village de Saint-Bernard est également un territoire d'intérêt historique dans le schéma d'aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville.

LE PRÉSIDENT :

 Alors, votre question?

4560 **Mme LOUISE GAGNON :**

4565 Ma question est la suivante : est-ce que le promoteur et le ministère de la Culture considèrent que l'intérêt patrimonial de cet ensemble était insuffisant pour figurer dans l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'étude d'impact?

LE PRÉSIDENT :

 Alors, Monsieur Brunelle?

4570 **M. LUC BRUNELLE :**

4575 Oui, Monsieur le président. L'identification en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* de bâtiments avec un statut de protection incombe par une demande qui provient de tout citoyen. Tout citoyen peut en tout temps demander, soit au gouvernement du Québec par l'entremise du ministère de la Culture ou par l'entremise de la municipalité, pour une citation, de faire une demande pour obtenir un statut de protection.

4580 Donc, si je comprends bien la question, c'est qu'effectivement, nous, de notre côté – puis là, je devrais confirmer peut-être demain, vérifier dans nos registres si effectivement aucun de ces bâtiments-là n'a un statut de protection. Donc, je pourrais revenir là-dessus demain pour vous l'expliquer.

Mme LOUISE GAGNON :

4585 Vous allez être là, Monsieur Brunelle demain?

LE PRÉSIDENT :

4590 C'est à moi qu'on adresse les questions. Je vous remercie. Monsieur Brunelle, vous allez être là demain? Alors, monsieur Brunelle va être là.

M. LUC BRUNELLE :

4595 Demain soir, je pourrai vous donner la réponse au niveau de notre registre, à savoir si un... mais de toute façon, peu importe s'il y a un statut ou pas, les règles de protection sont strictement attribuées aux bâtiments.

LE PRÉSIDENT :

4600 O.K. Mais là, vous allez nous confirmer si l'église, avec l'ensemble des bâtiments patrimoniaux qui ont été mentionnés à la question, a un statut qui fait que ça doit être pris en considération par votre ministère dans le cas de l'analyse?

M. LUC BRUNELLE :

4605 En vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

LE PRÉSIDENT :

4610 D'accord. Donc, on va avoir une réponse demain.

Mme LOUISE GAGNON :

4615 Oui, mais c'est que l'immeuble n'a pas de statut, ça, j'en suis certaine. Ça peut quand même être inscrit au répertoire sans statut. Certains immeubles sont là, mais sans statut.

LE PRÉSIDENT :

4620 Mais ce que je comprends c'est que monsieur Brunelle va vérifier s'il y a eu une demande ou si ça a été fait ou non ou s'il y a un statut ou pas.

M. LUC BRUNELLE :

4625 Oui, c'est ça.

Mme LOUISE GAGNON :

4630 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors, ça va être fait.

4635 **Mme LOUISE GAGNON :**

Mais moi, ce que je veux savoir c'est si ça méritait de faire partie de l'inventaire du promoteur.

4640 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Mais là, ce que monsieur Brunelle nous répond c'est qu'il dit : si on veut avoir un statut pour ce genre de bâtiment-là, il faut qu'on nous fasse une demande, puis un citoyen peut le faire. Ça fait que c'est ce qu'il va aller vérifier. Alors, c'est la réponse qu'on a actuellement.

4645

Mme LOUISE GAGNON :

Je ne peux pas vous répondre, Monsieur le président, mais merci beaucoup.

4650 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ce qu'il va aller vérifier.

Mme LOUISE GAGNON :

4655

Merci. Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

4660 Merci beaucoup.

M. GÉRARD DUTIL

4665

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'invite maintenant monsieur Gérard Dutil, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions.

4670

M. GÉRARD DUTIL :

Bonsoir, Messieurs.

4675

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Dutil, bonsoir.

M. GÉRARD DUTIL :

4680

Gérard Dutil, résident de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Je ne suis pas un agriculteur, mais je m'intéresse à l'agriculture. Je lis sur l'agriculture, et je voudrais parler du compactage du sol. Et à cet effet, il va y avoir beaucoup de circulation sur les terres agricoles lors de la construction. Il serait intéressant de savoir et d'informer les gens, finalement, combien de ciment ça prend pour une base d'éolienne? On lit : environ 400 mètres cube. Je ne sais pas si c'est ça, mais à vérifier. Combien de bétonnières ou de camions qui transportent le ciment vont devoir passer sur cette terre-là? C'est-à-dire qu'ils vont passer avec un voyage et ils vont revenir allège. Combien pèse une bétonnière ou un camion qui transporte ces produits-là?

4685

4690

LE PRÉSIDENT :

Là, vous êtes rendu à la troisième question. Non, je comprends le contexte.

M. GÉRARD DUTIL :

4695

Bien, vous comprendrez, je peux revenir six fois puis vous poser la même chose, là.

LE PRÉSIDENT :

4700 Donc, au regard de la construction des bases d'éoliennes, les volumes, le nombre de camions puis est-ce que ça a été pris en considération en termes de compactage?

M. GÉRARD DUTIL :

4705 Vous avez la grue qui va être installée là pour soulever ces piliers-là. Alors, oui, c'est une pesanteur, c'est du compactage de sols, et c'est là-dessus que je voudrais revenir, finalement, regarder comme il faut de ce côté-là.

LE PRÉSIDENT :

4710 O.K., première question. Alors, Monsieur Poirier, pour ce qui est de la compaction, de l'éventuelle compaction des sols?

M. STÉPHANE POIRIER :

4715 Bon, ce qu'il faut bien expliquer c'est que lors de l'aménagement des chemins d'accès, la terre arable qui serait... premièrement, les chemins, comme on l'a dit précédemment, la très grande majorité des chemins qui vont être utilisés pour la construction et l'opération du projet sont déjà des chemins qui sont utilisés par les agriculteurs. Ces chemins-là vont être remis à niveau, c'est-à-dire qu'il y a des sections de chemin qui sont, oui, effectivement, présentement sur la terre battue ou sur le gravier, selon le propriétaire.

4720

 Donc, ce qui est prévu c'est que dans tous les cas, la partie de surface de la terre va être retirée jusqu'à une épaisseur suffisante pour avoir un chemin qui va être portant pour ces camions-là.

4725

 Dans le cas des chemins qui vont demeurer pour la période d'opération, effectivement, ces sections-là n'ont pas à être décompactées, ils seront seulement améliorés pour les propriétaires. Pour les surfaces, par contre, qui sont réaménagées, parce que comme on l'expliquait, il y a des sections entre les éoliennes, entre chaque groupe d'éoliennes. Certains tronçons de chemin vont être mis à 12 mètres pour permettre la circulation de grue.

4730

 Donc, pour la période suivant la construction, donc par section, il y a un six mètres, puis également, les superficies où la grue va être installée pour l'éolienne vont être réaménagées.

4735

 Donc, je vais laisser monsieur Samuel Comtois expliquer ce qui est prévu pour, justement, remettre les sols en opération et éviter la compaction.

LE PRÉSIDENT :

4740 Peut-être revenir quand même à l'essence de la question de monsieur Dutil. En termes de volume, là, qu'on ait une image, je veux dire, en termes de volume, le nombre de bétonnières, est-ce que vous pourriez nous donner une idée?

M. STÉPHANE POIRIER :

4745 Oui. Donc, une fondation pour la E92, ça représente 500 mètres cubes. Donc, selon le fournisseur, soit c'est un 9 mètres cubes ou un 11 mètres cubes dans le cas d'un semi-remorque. Donc, grosso modo, on peut s'attendre à une cinquantaine de bétonnières par fondation.

LE PRÉSIDENT :

4750 Donc, 50 bétonnières par fondation, aller-retour, donc on parle de passage. Ça fait que vous avez un peu une idée, un ordre de grandeur en termes de circulation.

M. GÉRARD DUTIL :

4755 On ne parle pas de poids actuellement. On parle tout simplement qu'il y a une bétonnière qui va se présenter, mais ça pèse combien, 10 verges de ciment?

M. STÉPHANE POIRIER :

4760 Un mètre cube de ciment pèse environ 2 200 livres.

M. GÉRARD DUTIL :

4765 Combien?

LE PRÉSIDENT :

4770 2 200 livres.

M. GÉRARD DUTIL :

4775 Merci.

LE PRÉSIDENT :

4780 Donc, pour ce qui est de l'éventuelle compaction et des mesures de mitigation à mettre en place?

M. SAMUEL COMTOIS :

4785 Oui, bonsoir, Monsieur le président, Samuel Comtois, agronome chez Pleineterre. En fait, KSE Énergies m'a mandaté afin de produire un protocole de remise en état des sols arables lors de travaux de mise en place d'éoliennes. C'est fait en trois grandes phases, en fait.

4790 On a une prise de données avant les travaux sur les sites, sur les sites qui seront à déterminer par le promoteur où il y aura des travaux. On va caractériser les sols, caractériser le drainage souterrain, le drainage de surface, les bandes riveraines pour s'assurer de ce qui est déjà en place.

4795 Par la suite, pendant les travaux, en fait à chaque fois que du sol devra être extrait dans les zones de travaux, nous allons séparer la couche arable du sol des couches subséquentes. La couche arable, c'est la couche de surface dans laquelle on cultive pour que lors de la remise en place des sols, on retrouve les mêmes horizons de sols et que le sol arable se retrouve à la surface.

4800 Pour ce qui a trait à la compaction. Bien sûr, le déplacement des sols et le passage de la machinerie créent de la compaction. En agriculture, on a des méthodes pour diminuer l'effet de la compaction à la suite de la remise en état des sols.

4805 La première étape c'est de passer une sous-soleuse qui est un instrument à dents qui descend à une profondeur d'environ 20 pouces. Par la suite, on met des plantes structurantes du sol qu'on appelle des engrais verts, soit des graminées ou autres plantes avec des racines qui vont restructurer le sol. Et si ce n'est pas suffisant une seule fois, on va répéter les opérations sur quelques années. C'est pourquoi le suivi des sols et des rendements prévoit un suivi sur sept ans, pour voir le remplacement maximal des sols.

4810

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Haemmerli?

4815

LE COMMISSAIRE :

Oui. Je ne sais pas qui va me répondre, de monsieur Poirier...

M. STÉPHANE POIRIER :

4820 Si vous me permettez, je vais rectifier ma réponse. Je voulais dire des kilos, bien entendu.

LE COMMISSAIRE :

4825 Ça va pour celle-là. Donc, les livres par mètre cube de béton. On s'entend? Mais ce n'est pas là-dessus que je voulais vous poser une question, c'est sûr les chemins. Parce qu'en fait, on est dans des silts sableux, on est dans des conditions qui, par temps de pluie, notamment, peuvent être un peu difficiles pour de la grosse machinerie très lourde, c'est quoi l'ordre de grandeur de gravier que vous allez mettre sur les chemins?

4830 **M. STÉPHANE POIRIER :**

Donc, dans le fond, les plans civils prévoient pratiquement un mètre de gravier. Par contre, une fois le contracteur principal choisi, ça revient à sa décision de faire les chemins en s'assurant de la capacité portante.

4835

LE COMMISSAIRE :

Ça va. Puis pour les plateformes, pour les plateformes autour des éoliennes, elles vont être équipées aussi en gravier?

4840

M. STÉPHANE POIRIER :

Oui. C'est la même chose, la même épaisseur.

4845

LE COMMISSAIRE :

Ça représente combien de camions, ça, sur l'ensemble du chantier?

M. STÉPHANE POIRIER :

4850

Je pourrai vous revenir avec la réponse pour, comme je vous expliquais, pour cette quantité-là, je vais vous revenir avec la réponse plus tard.

LE COMMISSAIRE :

4855

S'il vous plaît. Merci.

LE PRÉSIDENT :

4860 Monsieur Dutil, votre deuxième question?

M. GÉRARD DUTIL :

4865 J'aimerais avoir une précision sur le 2 200 livres de ciment. Est-ce que c'est pour une verge? Est-ce que c'est pour 10 verges?

LE PRÉSIDENT :

4870 Mais là, il vient de nous corriger le chiffre.

LE COMMISSAIRE :

Non. Un mètre cube de béton c'est deux tonnes et quelque chose, là.

LE PRÉSIDENT :

4875 Pour un mètre cube.

M. GÉRARD DUTIL :

4880 L'information que je possède c'est 125 livres par pied cube.

LE COMMISSAIRE :

4885 Alors, vous allez devoir prendre votre calculatrice et puis faire la conversion.

M. GÉRARD DUTIL :

4890 Oui, oui, c'est ça. C'est parce que le 2 200 livres, là, je ne sais pas à quoi on répond à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

4895 C'est pour ça que le promoteur a corrigé son chiffre aussi.

M. GÉRARD DUTIL :

4900 Il va nous donner l'information additionnelle?

LE PRÉSIDENT :

4905 Bien, de toute façon, ça va paraître au verbatim de l'audience, et selon ce que je comprends, c'est que le volume exact c'est en mètres cubes.

LE COMMISSAIRE :

4910 C'est en mètres cubes et le poids qu'il nous a donné en livres au départ, c'est un poids qu'il faut considérer en kilogrammes.

LE PRÉSIDENT :

4915 Donc, le 2 200 kilos et non pas...

LE COMMISSAIRE :

Par mètre cube.

4920 **LE PRÉSIDENT :**

Exact. Alors, votre deuxième question, oui. Mais là, on est arrivé avec le point de précision. Ça fait que je vous donne la chance de poser une nouvelle question, Monsieur Dutil.

4925 **M. GÉRARD DUTIL :**

L'autre question que j'ai à poser.

LE PRÉSIDENT :

4930 S'il vous plaît, j'aimerais que les gens soient attentifs, s'il vous plaît.

M. GÉRARD DUTIL :

4935 On sait qu'il y a un contrat qui est signé par l'agriculteur avec le promoteur. Quelle est la possibilité de voir ce contrat-là? Parce qu'on sait qu'il y a bien des secrets là-dedans, mais on ne veut pas avoir une copie remplie, mais tout simplement voir qu'est-ce que ça contient.

LE PRÉSIDENT :

4940 Alors, les contrats, les ententes qui sont intervenues avec les propriétaires terriens?

M. STÉPHANE POIRIER :

4945 Donc, les contrats avec les propriétaires terriens sont faits sur la base qui est prévue à l'annexe 9 de l'appel d'offres d'Hydro-Québec. Donc, probablement... c'est assez simple. Ces contrats-là ou ces annexes-là sont déjà disponibles, sont déjà publics.

LE PRÉSIDENT :

4950 Donc, vous pourriez les déposer?

M. STÉPHANE POIRIER :

4955 Excusez. On pourrait déposer l'exemple de l'annexe 9.

LE PRÉSIDENT :

4960 S'il vous plaît. Juste un point de précision, je discute avec mon collègue. Vous allez déposer une entente type ou vous allez déposer les ententes que vous avez convenues avec les propriétaires terriens?

M. STÉPHANE POIRIER :

4965 On déposerait une entente type.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

4970 **M. GÉRARD DUTIL :**

Merci, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

4975 Merci, Monsieur Dutil.

M. PERRY ANDERSON

4980 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite maintenant monsieur Perry Anderson, s'il vous plaît. Bonsoir.

4985 **M. PERRY ANDERSON :**

Merci pour cette opportunité, Messieurs Bergeron and Haemmerli. J'ai une question.

LE PRÉSIDENT :

4990 Nous vous écoutons.

M. PERRY ANDERSON :

Oui, mais je veux demander cette question à monsieur Morris de Kahnawake.

4995

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais vous me posez la question à moi.

5000 **M. PERRY ANDERSON :**

O.K. En français?

LE PRÉSIDENT :

5005

En français. Moi, je fais le relais.

M. PERRY ANDERSON :

5010 C'est l'argent ou c'est l'énergie durable qui motive ce projet?

LE PRÉSIDENT :

Alors, est-ce que c'est l'argent ou le développement durable qui motive le projet?

5015

M. PERRY ANDERSON :

5020 Oui.

LE PRÉSIDENT :

5025 Voilà la question, d'accord.

M. PERRY ANDERSON :

I want to ask this question of you sir.

5030 **LE PRÉSIDENT :**

Non, écoutez, Monsieur, la question est claire. Monsieur Morris a bien compris la question. Alors, c'est au promoteur de choisir qui va répondre.

5035 **M. STÉPHANE POIRIER :**

Oui, monsieur Morris va répondre à cette question.

M. PERRY ANDERSON :

5040 Is it money or is it sustainable development that motivates this project?

LE PRÉSIDENT :

5045 Monsieur Anderson, la question est posée et on va écouter la réponse.

M. PERRY ANDERSON :

5050 O.K., excusez.

M. JOHN BUD MORRIS:

The parent company of Kahnawà:Ke Sustainable Energies, Tewatohnni'saktha which is the Kahnawake Economic Development Commission, has a mandate to generate revenue on behalf of the community of

La compagnie, maison mère de Kahnawà:Ke Sustainable Development, développement durable, a le mandat de développer des revenus pour la base de la communauté de Kahnawke. C'est une des

Kahnawake. That is one of its primary missions, but it has to do so in a way that is respectful of our values to enhance, to protect Mother Earth.

missions primaires, mais il faut que ça se fasse de façon qui respecte nos valeurs : rehausser et protéger la Mère terre.

So Kahnawà:Ke Sustainable Energies was created as an appropriate vehicle that respected our cultural values, our role in generating revenue and to do so in a manner that was going to be sustainable. And wind energy is renewable resources, therefore it is sustainable. The impacts on greenhouse gases are well documented as being minimal and the total benefits of wind energy compare to other forms of energy are already well established and that, from our perspective, makes it a very viable sustainable project.

Alors, Énergies durables Kahnawà:Ke a été créée comme véhicule approprié qui respecte nos valeurs culturelles, notre rôle pour générer des revenus de façon qui serait durable. Et l'énergie éolienne est une ressource renouvelable, alors c'est durable. L'impact sur les gaz à effet de serre sont minimes et les avantages totaux avec l'énergie éolienne sont très établis, comparer à d'autres sources d'énergie. Alors, de notre perspective, ça devient un projet très viable et très durable.

PERRY ANDERSON :

Monsieur le président, merci pour expliquer ma question.

5055

LE PRÉSIDENT :

Un instant. Je pense que monsieur Anderson a quand même compris la réponse qui lui a été donnée. Et ceux et celles qui veulent prendre connaissance de la réponse de monsieur, ils pourront le faire par l'intermédiaire des verbatims qui vont être déposés, qui seront traduits en français.

5060

Alors, votre question a été posée, la réponse a été donnée. Je vous remercie, Monsieur Anderson.

5065

M. LOUIS SIOUVILLE

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Louis Siouville, s'il vous plaît, à venir poser sa question.

5070

M. LOUIS SIOUVILLE :

5075

Tout d'abord, ce n'est pas la question que j'avais prévue, mais tantôt, dans une des questions, on a demandé qui prend la décision d'implanter les éoliennes en milieu habité et en terre cultivable. Le représentant du gouvernement, je ne me rappelle plus lequel, a transféré ça à la MRC en disant que c'est les MRC qui décident où on implante les éoliennes.

5080

LE PRÉSIDENT :

Oui. Votre question?

5085

M. LOUIS SIOUVILLE :

Or, à la dernière réunion, les gens du promoteur ont dit que quand ils ont vu l'opposition qu'il y avait à Saint-Cyprien, ils ont demandé à établir le projet en dehors. Alors, l'Hydro-Québec, c'est-à-dire le gouvernement, a dit : « Vous pouvez l'implanter n'importe où, mais en Montérégie. » Donc, en zone habitée.

5090

LE PRÉSIDENT :

Oui. La question?

5095

M. LOUIS SIOUVILLE :

La question justement c'est : pourquoi, qui a pris la décision d'implanter les éoliennes en milieu habité?

5100

LE PRÉSIDENT :

Oui. Écoutez, il y a déjà des éléments de ces réponses qui ont été fournis tout à l'heure.

5105

M. LOUIS SIOUVILLE :

Non, parce qu'on a transféré la question à la MRC. Donc, ce n'est pas le gouvernement.

LE PRÉSIDENT :

5110

Écoutez, vous avez posé la question, j'essaie de vous arriver avec une réponse. O.K.? Pour ce qui est des éléments concernant la localisation des éoliennes, on nous a expliqué qu'il y avait des orientations gouvernementales, il y avait un schéma d'aménagement et les règles applicables

5115 pour ce qui est de la localisation puis des contraintes de localisation des éoliennes, c'est la MRC qui fixe les règles du jeu. C'est ça qu'on a eu comme réponse.

5120 Qui a pris la décision éventuellement de dire que ce projet-là doit être réalisé dans la région administrative de Montérégie? Ça, ça pourrait être une question où on n'a pas eu de réponse actuellement. Alors, on pourrait la poser.

Alors, les gens d'Hydro-Québec, est-ce que vous avez un élément de réponse qui serait susceptible de fournir la réponse à monsieur?

M. CHRISTIAN DÉSILETS :

5125 En fait, je pense que ce qui est important de retenir, si j'ai bien compris la question, c'est que dans le cadre de l'appel d'offres qui a été lancé, Hydro-Québec a répondu à un décret gouvernemental, un règlement. Et le règlement, de par son libellé, exigeait qu'un projet communautaire soit sous le contrôle de la communauté, dans la région administrative où le projet est localisé.

5130 Ça fait qu'essentiellement, le promoteur devait réaliser le projet dans une région administrative où il était implanté, où cette communauté-là était implantée. C'est la raison pour laquelle, en fait, le projet qui a été présenté rencontrait cette exigence-là et a été évalué de cette façon.

Je ne sais pas si ça répond à la question.

M. LOUIS SIOUVILLE :

5140 Non, ça ne répond pas.

LE PRÉSIDENT :

5145 Merci. Votre deuxième question?

M. LOUIS SIOUVILLE :

5150 Ça va aller dans le même sens. L'autre question c'est, quand le projet a été approuvé, il y avait 12 communautés, je me trompe peut-être, mais environ 12 projets autochtones qui étaient présentés à Hydro-Québec pour implanter des éoliennes. Et la plupart, c'était pour implanter des éoliennes sur leur réserve, sur leur territoire à eux. Ils voulaient les éoliennes, ils les voulaient chez eux.

Donc, je demande sur quel critère on a choisi ce projet-là et refusé tous les autres?

5155

LE PRÉSIDENT :

Hydro-Québec?

5160

M. CHRISTIAN DÉSILETS :

Oui. En fait, on a retenu ce projet-là, d'abord et avant tout parce qu'il rencontrait toutes les exigences édictées dans les décrets gouvernementaux, qui ont été reproduites dans l'appel d'offres qu'a lancé Hydro-Québec. Ça, c'est la première raison.

5165

Et la deuxième raison, c'est qu'il s'est avéré que c'était le projet autochtone le moins coûteux de tous les projets autochtones qui ont été soumis. On a reçu, si mon souvenir est bon, 11 soumissions pour des projets autochtones et les 10 autres projets autochtones, finalement, représentaient un coût global trop élevé.

5170

Et simplement, je vais vous indiquer que la façon dont nous procédons, c'est que nous devons nous assurer que les projets retenus représentent le coût total le plus bas. C'est-à-dire non seulement le coût de l'énergie, mais également le coût de transport. Et les autres projets autochtones ont été disqualifiés, tous les autres projets autochtones ont été disqualifiés parce qu'ils étaient justement situés en région éloignée, sur des territoires éloignés, et leur coût de transport faisait en sorte qu'ils étaient prohibitifs au niveau du coût. Absolument pas compétitif par rapport au projet de Saint-Cyprien.

5175

Pour vous donner un ordre de grandeur : en ce qui concerne le coût de la commodité, le prix maximum ou le prix de l'énergie, le prix maximum était fixé dans le décret gouvernemental – je dis bien prix maximum, les soumissionnaires pouvaient offrir des prix plus bas, mais c'était fixé à 12,5 sous du kilowattheure, et auquel devaient s'ajouter les coûts de transport.

5180

Dans le cas du projet de Saint-Cyprien, les coûts de transport ont été estimés à 1,1 sou du kilowattheure, alors que si on regarde les autres projets autochtones, le projet le moins cher coûtait 4,5 sous du kilowattheure à raccorder. Ça variait entre 4,5 et 5,6 sous du kilowattheure. Donc, lorsque combinés au coût de l'énergie, les autres projets autochtones sont ressortis comme étant non compétitifs. Et nous devons choisir la combinaison de projet la moins coûteuse en termes de son coût global : énergie plus transport, donc raccordement.

5185

5190

LE PRÉSIDENT :

5195

Alors, peut-être en complémentaire. Il y a eu un appel d'offres éolien pour les communautés autochtones en 2009 à 250 mégawatts. Est-ce que vous pourriez faire le point sur le programme? Combien de projets ont été acceptés, combien refusés, est-ce que l'enveloppe est encore ouverte? Le programme est-il encore actif?

5200

M. CHRISTIAN DÉSILETS :

5205

Oui. Je pense que j'ai les informations que vous cherchez. Dans un premier temps, bien, l'appel d'offres est terminé. L'appel d'offres s'est conclu au moment de l'annonce des soumissions en 2011.

5210

Maintenant, en ce qui concerne le portrait, si on regarde ça, on a eu au total 44 soumissions qui nous ont été déposées pour un total de 1 000 mégawatts. Donc, quand je dis un total de 44 soumissions c'était pour le bloc, le 250 mégawatts autochtones et pour le 250 mégawatts communautaires.

5215

Si c'est ce qui vous intéresse, je vais continuer sur cette lancée-là, c'est-à-dire que de ces 44 soumissions qui ont été déposées, il y en avait 13 pour des projets autochtones et 31 pour des projets communautaires. On a retenu un projet autochtone et on a retenu 11 projets communautaires pour un total de 12.

M. LOUIS SIOUVILLE :

5220

Est-ce que je peux? Là, je sais que j'ai posé les deux questions.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes déjà à vos deux questions et demie, là.

5225

M. LOUIS SIOUVILLE :

5230

Parce qu'en fait, si c'est le coût de transport de l'électricité qui est un problème, comme la meilleure zone pour l'éolien c'est la Baie James et la bande qui va de la baie James à la Manicouagan, en installant les éoliennes auprès des barrages, il n'y avait pas de coût de transport.

LE PRÉSIDENT :

5235

Alors, Hydro-Québec?

M. CHRISTIAN DÉSILETS :

5240

En fait, e qu'il faut regarder aussi, et puis c'est les considérations qu'on doit avoir en tête, c'est qu'installer des éoliennes en régions éloignées, près des barrages, comme vous le dites, il y a également certains désavantages.

5245

D'abord, les conditions climatiques sont beaucoup plus difficiles, on parle de températures qui vont fréquemment, l'hiver, à des températures de moins 40. Les éoliennes ne sont pas nécessairement toutes conçues pour opérer à des températures comme celles-là.

5250

En termes de coût de développement de ces projets-là, c'est également important, parce que le coût de mobilisation des chantiers, les coûts de transport vers ces régions-là sont également coûteux. Puis ce qui affecte encore davantage ces projets-là, parce qu'on voit bien qu'il y a des éoliennes qui peuvent s'installer dans le Grand-Nord, il y a même, à la mine Raglan, il y a une éolienne qui fonctionne là-bas de 3 mégawatts. La particularité, c'est que si tu veux acheminer cette énergie-là vers les zones de consommation, bien, tu as évidemment besoin de transport, ce que tu n'as pas besoin quand tu installes une éolienne pour la faire alimenter une mine à proximité.

5255

Donc là, on utilise des lignes de transport. Le problème c'est que la capacité de transport sur les lignes existantes, elle est limitée, dans certains cas, elle est inexistante, parce qu'elle, justement, elle achemine l'énergie provenant des barrages hydroélectriques.

5260

Alors, il n'y a pas juste des avantages à installer des éoliennes en milieux éloignés.

LE PRÉSIDENT :

5265

Merci beaucoup. Merci beaucoup pour vos questions. On va prendre une courte pause de cinq minutes. Donc, on continue le questionnement après, le temps de permettre aux gens de prendre leur souffle. Merci. Cinq minutes.

5270

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
JOAN MCDERMOTT**

5275

LE PRÉSIDENT :

5280

J'inviterais maintenant madame Joan McDermott, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions.

5285

Alors, je tiens à vous aviser qu'il y a encore une dizaine de personnes qui se sont inscrites au registre. Il est 11 h 25. Alors, dépendamment du rythme qu'on va prendre au cours des prochaines minutes, bien, il est possible que la commission décide de reporter le questionnement pour certaines autres personnes, si on n'a pas eu le temps de les passer. Et ces personnes-là vont garder leur droit de parole dans les séances ultérieures. Donc, c'est-à-dire que si vous êtes inscrit et que votre question est toujours pertinente pour les séances de demain, bien, on vous priorisera au niveau du questionnement à partir de ce moment-là.

5290

Alors, j'invite madame McDermott. Bonjour. Nous vous écoutons.

Mme JOAN MCDERMOTT :

5295

Ma question porte sur le fameux règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Jardins-de-Napierville.

5300

Je ne sais pas si j'ai bien compris, mais il semble que les facteurs qui ont fait que la MRC a décidé de mettre des distances séparatrices différentes pour le noyau urbain et pour la campagne, ce n'est pas le facteur humain. Ce qui a fait cette discrimination-là, ça serait le droit à l'usage, ça serait le fait que la MRC n'a pas le droit d'interdire.

5305

Donc, à cause de ça, on aurait décidé de laisser les habitants de la campagne à 750 mètres des éoliennes alors que le noyau urbain, lui, a droit à 2 000 mètres. C'est bien ça? C'est bien à cause de ces facteurs-là que ça a été accepté?

LE PRÉSIDENT :

5310

Alors, on va demander au représentant de la MRC.

M. GILLES DESGROSEILLIERS :

5315

Bien, écoutez, comme on disait tantôt, il y a une question de... les MRC et les municipalités ne peuvent pas prohiber, sur l'ensemble de leur territoire, des usages. Alors, il est sûr que si à un moment donné tu mets des normes de distances séparatrices deux kilomètres, trois kilomètres, pour les immeubles protégés, pour les résidences, pour l'ensemble, à un moment donné, il va y avoir comme un effet pervers où ça va être complètement interdit sur ton territoire.

5320

On avait fait même l'exercice, nous, de mettre une distance séparatrice pour les limites municipales, puis on s'est carrément rendu compte que ça avait un effet de prohibition complet sur plusieurs territoires de municipalité, ce qui n'aurait pas été entériné au MAMOT de toute façon.

5325

LE PRÉSIDENT :

Mais madame McDermott soulignait les différentes distances applicables, 2 000 mètres, 750 mètres, c'est quoi qui préside le choix de dire : bon, bien, le noyau villageois, lui, on va lui imposer telle distance, alors que pour d'autres usages on permet plus grand?

5330

M. GILLES DESGROSEILLIERS :

Écoutez, c'est encore dans l'optique d'avoir un équilibre entre le droit de... moi, ce n'est pas moi qui adopte le règlement, c'est le conseil de la MRC.

5335

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

5340

M. GILLES DESGROSEILLIERS :

On fait une proposition d'aménagement, une proposition d'aménagement qui doit être la plus équilibrée possible en respectant le droit d'usage et la gestion du territoire.

5345

LE PRÉSIDENT :

Alors, voilà pour les éléments de réponse que vous soulevez, Madame, dans votre question. Est-ce que vous avez une autre question?

5350

Mme JOAN MCDERMOTT :

5355

Oui, j'en avais plusieurs autres, mais si je continue là-dedans.

LE PRÉSIDENT :

5360

Oui, mais vous avez droit à deux. Il est déjà 11 h 25.

Mme JOAN MCDERMOTT :

5365

Oui. Ça veut dire qu'avec cette logique, pas le droit d'interdire, dans une municipalité où on ne peut pas en placer à moins de... il n'y a pas d'endroit à moins de 500 mètres des maisons, ça pourrait se faire, on pourrait adopter un règlement de contrôle intérimaire comme ça, juste parce qu'on n'a pas le droit d'interdire?

LE PRÉSIDENT :

5370

Mais la réponse que monsieur nous donnait, il dit : on ne peut pas réglementer de façon à ce que le résultat soit une exclusion de l'activité. C'est ce que je comprends de la réponse que vous avez donnée?

5375

M. GILLES DESGROSEILLIERS :

Oui.

Mme JOAN MCDERMOTT :

5380

Donc, ça aurait pu être aussi bien 500 mètres, c'est ça?

M. GILLES DESGROSEILLIERS :

5385

Oui. Il y a des MRC qui ont 500 mètres. Il y a plusieurs MRC. Si vous faites des recherches, il y a plusieurs MRC qui ont des distances séparatrices de 500 mètres entre une éolienne et une résidence. C'est des choix d'aménagement.

LE PRÉSIDENT :

5390

C'est ça, c'est des choix d'aménagement.

M. GILLES DESGROSEILLIERS :

5395

C'est des choix d'aménagement. Vous savez, l'urbanisme, l'aménagement du territoire au niveau des régions, au niveau des municipalités, c'est des choix politiques. Et il peut y avoir, dans la mesure où c'est conforme à la loi et aux règles de l'art, il y a des choix à faire. Il y a des choix de distance. L'aménagement, c'est des choix.

5400

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a un arbitrage qui a été fait à la MRC. On a proposé des normes, elles sont appliquées, puis ça a été accepté par les Affaires municipales. C'est bien ça? Alors, merci pour vos questions, Madame McDermott.

5405

Mme JOAN MCDERMOTT :

Ah, il y en avait deux, c'est ça?

5410

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

5415

Mme JOAN MCDERMOTT :

C'était deux questions?

LE PRÉSIDENT :

5420

C'était deux questions.

Mme JOAN MCDERMOTT :

5425

Ah! D'accord.

5430

Mme SYLVIANE SOULAIN-COUTURE

5435

LE PRÉSIDENT :

Alors, on va passer maintenant à une autre personne. Madame Sylviane Soulaire-Couture, s'il vous plaît. Alors, nous vous écoutons, Madame, pour votre première question.

5440

Mme SYLVIANE SOULAIN-COUTURE :

Oui. Je vous avoue que je suis un peu fatiguée et légèrement perturbée par ce que j'ai entendu. J'ai plusieurs questions, moi aussi, mais il y en a une sur laquelle j'accroche, parce que madame Trottier l'a évoquée tout à l'heure. C'est dans l'étude d'impact aux pages 95 et 96. En dix lignes, j'ai noté quatre assertions qui me semblent fausses. De 2005...

5445

LE PRÉSIDENT :

Oui. Là, Madame, vous allez devoir me poser une question.

5450

Mme SYLVIANE SOULAIN-COUTURE :

Oui, je vais devoir.

5455

LE PRÉSIDENT :

On n'est pas à l'opinion, là.

5460

Mme SYLVIANE SOULAIN-COUTURE :

Je comprends bien. Alors, de 2005 à 2013, j'ai été conseillère municipale à Saint-Cyprien-de-Napierville et j'étais présente en novembre 2010 lors de la rencontre avec monsieur Cardinal qui représentait KSE.

5465

Je voudrais savoir du promoteur si on peut parler d'invitation, quand ils nous ont demandé une rencontre en insistant fortement, est-ce que c'est ça qu'on appelle une invitation? Et à partir de combien de personnes on peut parler d'une foule?

5470

LE PRÉSIDENT :

Bon. Alors, Monsieur Poirier? Alors, quelle est la nuance entre invitation et rencontre?

M. STÉPHANE POIRIER :

5475

Je pense que c'était une invitation à rencontrer.

LE PRÉSIDENT :

5480

S'il vous plaît, s'il vous plaît.

M. STÉPHANE POIRIER :

5485

Mais j'avoue, là, que je n'ai pas le détail sous les yeux. Je peux peut-être prendre une seconde pour lire la ligne en question, si vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

5490

O.K. Et pour ce qui est de la foule.

Mme SYLVIANE SOULAIN-COUTURE :

Oui. À partir de combien de personnes on peut parler d'une foule?

5495

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'il faut bien comprendre dans le contexte de cette rencontre-là, il y avait plusieurs personnes?

5500

Mme SYLVIANE SOULAIN-COUTURE :

Non, Monsieur le président. La foule dont il parle « était à l'extérieur et criait des insultes racistes. »

5505

LE PRÉSIDENT :

O.K. « Une foule venue protester », oui.

Mme SYLVIANE SOULAIN-COUTURE :

5510

Non, non. C'est pire que ça. Ça « criait des insultes racistes », selon le monsieur, selon ce qui est écrit. Je veux savoir à combien de personnes on évalue une foule, s'il vous plaît, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

5515

Alors, comment évalue-t-on une foule?

M. STÉPHANE POIRIER :

5520

Donc, c'est monsieur Cardinal qui travaillait pour EDK à ce moment-là, qui était la firme de relations publiques qui a donc rédigé un compte rendu de cette rencontre-là. Je ne peux pas répondre à sa place concernant le nombre de personnes.

LE PRÉSIDENT :

5525

Mais écoutez, on fait mention quand même dans l'étude d'impact d'une foule. Je veux dire, on parle d'une rencontre bien précise. Combien il y avait de personnes à ce moment-là? À ce que vous faites allusion dans la rencontre, là, la foule qui invectivait, il y avait combien de personnes?

5530

M. STÉPHANE POIRIER :

Comme je vous l'explique, c'est monsieur Cardinal qui était là. Je ne peux pas répondre au nombre de personnes.

5535

LE PRÉSIDENT :

O.K. Vous n'êtes pas à même de pouvoir évaluer combien qu'il y avait de personnes à ce moment-là?

5540

M. STÉPHANE POIRIER :

Non. Je ne peux pas vous dire précisément.

LE PRÉSIDENT :

5545

O.K. Vous parlez d'une foule dans l'étude d'impact, mais vous n'êtes pas à même de pouvoir mettre un chiffre?

M. STÉPHANE POIRIER :

5550

Comme je vous l'explique, cette ligne-là a été faite après un compte rendu de monsieur Cardinal qui, lui-même, avait été impliqué dans l'incident. Je ne peux pas juger de la pertinence ou non. Par contre, j'ai l'impression que si une personne qui travaille en relations publiques, qui

5555 est habituée à ce genre de situation là, a cru bon de parler d'une foule, bien, peut-être que ce n'était pas nécessairement le nombre de personnes, mais aussi l'impact qu'il avait ressenti. C'est ce que je peux comprendre.

5560 Par contre, si vous voulez plus de détails, on peut peut-être tenter de rejoindre monsieur Cardinal, à savoir le nombre de personnes.

LE PRÉSIDENT :

5565 S'il vous plaît. Je veux dire, compte tenu que vous en faites une affirmation dans votre étude d'impact, ça serait intéressant, peut-être, au moins d'avoir une évaluation en termes de nombre.

Alors, vous avez vos réponses, Madame McDermott? Merci beaucoup.

Mme SYLVIANE SOULAINRE-COUTURE :

5570 Moi, je m'appelle Couture.

LE PRÉSIDENT :

5575 Excusez, Madame Soulainre-Couture. Excusez-moi.

Mme SYLVIANE SOULAINRE-COUTURE :

5580 Oui, excusez-moi. Bien non, je n'ai pas mes réponses, Monsieur le président, mais je suppose qu'il va falloir que je revienne vous voir?

LE PRÉSIDENT :

5585 Exactement.

Mme SYLVIANE SOULAINRE-COUTURE :

5590 Bien, je reviendrai.

Mme ASTRID AMMERLAAN

5595

LE PRÉSIDENT :

Alors, s'il vous plaît, on se garde une petite gêne. Il est 11 h 30, je pense que la politesse est quand même de mise même s'il est tard et on est fatigué.

5600

Alors, j'inviterais maintenant madame Astrid Ammerlaan, s'il vous plaît, à venir poser ses questions.

Mme ASTRID AMMERLAAN :

5605

Rebonsoir.

LE PRÉSIDENT :

5610

Rebonsoir, nous vous écoutons, Madame.

Mme ASTRID AMMERLAAN :

5615

Selon l'article 40 de la CPTAQ, les agriculteurs ont le droit de construire une deuxième maison pour un enfant ou un employé sur leur propriété. En ce jour, aujourd'hui, la zone tampon d'une éolienne dans la MRC des Jardins-de-Napierville est de 750 mètres pour une maison, sans préjudice de propriétaire terrien. Autrement dit, la zone tampon d'une éolienne ne devrait pas être chez les voisins. La zone tampon de 750 mètres devrait être aussi sous contrat d'option avec le promoteur, sinon il y a un grand impact social entre deux voisins qui ont toujours eu des bonnes relations.

5620

LE PRÉSIDENT :

Alors, la question?

5625

Mme ASTRID AMMERLAAN :

Oui. Si les éoliennes d'un projet doivent dépasser les propriétés des voisins qui n'ont pas signé avec le promoteur pour avoir leur zone tampon de 750 mètres, est-ce que cela n'est pas la preuve qu'il n'y a pas de l'espace suffisant dans une zone habitée pour les éoliennes industrielles?

5630

LE PRÉSIDENT :

5635

O.K. Je comprends de votre question, c'est que vous dites le droit acquis, le privilège de l'agriculteur de construire une autre maison pourrait être affecté pour des propriétaires qui ne sont pas signataires d'une entente avec le promoteur. C'est bien ça votre question?

5640

Mme ASTRID AMMERLAAN :

Ça, c'est absolument vrai ça, empêche de construire. Mais ma question est : si la zone de tampon autour d'une éolienne de 750 mètres n'est pas sous contrat avec le promoteur, est-ce que ça, ce n'est pas la preuve qu'il n'y a pas assez d'espace dans la région?

5645

LE PRÉSIDENT :

Alors, à qui adressons-nous cette question? Monsieur Poirier?

5650

M. STÉPHANE POIRIER :

Si je comprends bien la question de madame Ammerlaan, je pense qu'elle s'inquiète du fait que dans le cas où sur une de ses terres, la contrainte municipale réglementaire qui s'applique aux habitations serait problématique pour une construction d'une deuxième habitation, c'est ça?

5655

Mme ASTRID AMMERLAAN :

Mais ce n'est même pas le cas entre deux municipalités. Parce qu'à Saint-Valentin, c'était la même affaire pour nous, parce que notre voisin avait signé. Alors, ça empêche pour nous de construire. Maintenant, c'est la même chose à Saint-Cyprien.

5660

Mais ce que je veux dire c'est, est-ce que ça ne serait pas mieux si la zone tampon était toujours sous contrat avec le promoteur? Toute la place autour de l'éolienne devrait être sous contrat.

5665

LE PRÉSIDENT :

Là, vous êtes plus dans l'opinion que dans la question.

5670

Mme ASTRID AMMERLAAN :

Mais ma question était...

LE PRÉSIDENT :

5675

Mais ce qu'on comprend c'est que 750 mètres, ça ferait la démonstration que le territoire n'est pas assez grand puis que dans une certaine mesure, le projet éolien ne pourrait pas être acceptable. C'est ce que vous suggérez dans votre question, c'est ça?

5680

Mme ASTRID AMMERLAAN :

Oui, mais ma question... oui, c'est ça. Ma deuxième question : le promoteur minimise la superficie agricole qui serait utilisée pour son projet, bien qu'il s'agisse d'une zone agricole parfaitement homogène.

5685

J'aimerais savoir combien y a-t-il d'entreprises agricoles de 5,5 hectares ou moins en Montérégie, et plus spécifiquement dans la MRC des Jardins-de-Napierville?

LE PRÉSIDENT :

5690

Autre question. Peut-être, la MRC des Jardins-de-Napierville, est-ce que vous êtes à même de pouvoir identifier les superficies au niveau agricole, propriétaires? Non?

M. GILLES DESGROSEILLIERS :

5695

Non. Mais en fait, je n'ai pas... peut-être au niveau municipal, au niveau du rôle d'évaluation, je n'ai pas vu le projet sur mon bureau. La demande de projet a été faite au niveau de la Municipalité. Je n'ai pas de données là, sur les superficies.

LE PRÉSIDENT :

5700

Alors, la Municipalité?

Mme NANCY TROTTIER :

5705

Malheureusement, je n'ai pas l'information à ce sujet-là. On pourrait vérifier puis vous revenir.

LE PRÉSIDENT :

5710

Alors, la question est en délibéré. La réponse va venir. Alors, je vous remercie, Madame Ammerlaan, de vos questions.

Mme ASTRID AMMERLAN :

5715

Est-ce que je peux vous mentionner, peut-être, que quelques personnes, peut-être entre autres monsieur Poirier, qu'il parle un peu plus fort dans le microphone, c'est difficile à l'entendre.

LE PRÉSIDENT :

5720

Alors, d'accord, le message est passé, Madame.

M. JEAN ONESTI

5725

LE PRÉSIDENT :

5730

Alors, j'invite maintenant monsieur Jean Onesti, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions.

M. JEAN ONESTI :

5735

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

5740

M. JEAN ONESTI :

5745

Alors, c'est au sujet des parodies de la consultation de KSE. Je m'étonne de trouver dans l'énumération des rencontres publiques, la rencontre à Saint-Valentin en 2007. Celle-ci ne faisait pas partie du troisième appel d'offres d'Hydro-Québec. Alors, j'aimerais comprendre ce qui peut être considéré comme une consultation. Est-ce qu'il suffit d'afficher quelques panneaux d'information pour parler d'une consultation?

LE PRÉSIDENT :

5750

Alors, peut-être Hydro-Québec, dans le contexte du contrat, est-ce qu'il y a des exigences en termes de consultation? Dans l'appel d'offres, est-ce qu'il y avait des exigences de consultation?

M. CHRISTIAN DÉSILETS :

5755

Dans le cadre de cet appel d'offres là, les exigences de consultation? Non, en fait, les exigences qu'il y avait dans cet appel d'offres là découlaient du décret, et il n'y avait une exigence de consultation qu'associée au bloc communautaire. Et ça ne s'appelait pas une exigence de consultation, ça s'appelait, ça indiquait tout simplement que le projet devait avoir été reconnu par la communauté locale ou serait localisé le projet. Et les exigences de consultation, on en a eu dans d'autres appels d'offres ou dans d'autres programmes d'achat, elles sont, à ce moment-là, édictées par le gouvernement.

5760

Je peux donner l'exemple du programme pour l'achat d'électricité provenant des petites centrales hydroélectriques qu'on a lancé en 2009, également. Le gouvernement avait émis une exigence à cet effet-là, donc à l'effet – je n'ai pas le libellé exact, là, mais à l'effet qu'il devait y avoir une forme... je crois, l'appui de la population.

5765

Dans l'appel d'offres éolien de 2013, il y avait une exigence à l'effet que les projets devaient être reconnus par les communautés. Et dans le cadre de l'appel d'offres dont il est question aujourd'hui, il n'y avait pas d'exigence de consultation ou de reconnaissance dans le cadre du bloc autochtone, autre que la reconnaissance du projet par la communauté autochtone.

5770

Je ne sais pas si ça répond à votre question?

5775

LE PRÉSIDENT :

Alors, je crois que le MERN aussi avait un guide pour l'implantation de projets éoliens. Est-ce qu'il y a des exigences de consultation dans votre guide? Est-ce qu'il y a des propositions de consultation?

5780

M. ARTHUR BILETTE :

Au niveau des documents qui sont développés par le gouvernement, par exemple le Guide d'intégration des éoliennes au territoire ou des orientations du gouvernement en matière d'aménagement, ces documents-là sont développés en partenariat justement entre le MAMROT et le MRNF, à l'époque. Je ne pense pas qu'il y ait d'exigences de consultation, non.

5785

M. DANIEL-JOSEPH CHAPDELAINE :

Je peux confirmer, effectivement. Dans le fond, la consultation qui était prévue, c'était lors de la rédaction du règlement de contrôle intérimaire. Donc, les MRC pouvaient faire un processus pour savoir quelles étaient les limites qu'ils allaient imposer sur le territoire.

5790

5795 Je vous en ai parlé tantôt, chaque MRC décidait des normes. C'est une décision politique. Ce n'est pas le gouvernement qui imposait les normes. Et, évidemment, ces normes-là, par exemple, je vais vous donner un exemple : une MRC dans laquelle il y a une montagne qu'on voulait préserver, il était possible de venir retirer cette montagne-là de l'espace où il pouvait y avoir des éoliennes.

5800 Et donc, des consultations publiques étaient prévues dans le cadre de la rédaction du règlement de contrôle intérimaire. Mais à partir du moment où les élus ont pris des décisions et ont adopté le règlement, il n'y a pas d'autre consultation qui est prévue.

LE PRÉSIDENT :

5805 Donc, le seul mécanisme de consultation c'est par l'intermédiaire des obligations de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, et les mécanismes d'élaboration et d'adoption des règlements de contrôle intérimaire et des schémas d'aménagement.

5810 Une autre question?

M. JEAN ONESTI :

5815 Oui. Tout à l'heure, le promoteur parlait de 64 personnes qui auraient été visitées aux alentours du projet. J'aimerais savoir combien de personnes étaient présentes, finalement, dans les 64 portes visitées?

LE PRÉSIDENT :

5820 Oui. Bien, on parlait de 64 portes. Alors, combien de personnes en tout au-delà du nombre de portes qui ont été...

M. STÉPHANE POIRIER :

5825 Si vous permettez, je peux répondre à la question tantôt par rapport au nombre de personnes qui étaient présentes à l'extérieur.

LE PRÉSIDENT :

5830 Oui, s'il vous plaît.

M. STÉPHANE POIRIER :

5835

Monsieur Cardinal, dans un courriel à monsieur Morris, disait qu'il y avait une foule de vingt personnes.

LE PRÉSIDENT :

5840

Vingt personnes. S'il vous plaît, s'il vous plaît. O.K.

M. STÉPHANE POIRIER :

5845

Il précisait que là, ils étaient avec des pancartes, des sifflets et...

LE PRÉSIDENT :

5850

D'accord. Alors, pour l'autre question concernant le nombre de personnes que vous avez pu rejoindre avec votre porte-à-porte?

M. STÉPHANE POIRIER :

5855

Il y a eu des discussions avec 28 personnes et pour les autres, il y avait eu des lettres de laissées dans les boîtes aux lettres expliquant qu'on était passé puis qu'ils pouvaient nous appeler si c'était leur intention.

LE PRÉSIDENT :

5860

Alors, voilà. Je vous remercie beaucoup, Monsieur Onesti.

M. JEAN ONESTI :

5865

Je vous remercie. Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

5870

Alors écoutez, il est minuit moins quart... Alors, Monsieur Haemmerli?

LE COMMISSAIRE :

5875

Juste avant que je l'échappe, parce que je vais l'oublier. Madame Normandin, pour répondre à la question de madame Ammerlaan, un portrait des exploitations agricoles pour la Montérégie par catégorie ou intervalle de superficies, est-ce que vous avez ça?

5880

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

Bien, en fait, la question de madame, c'était les entreprises de 5,5 hectares ou moins, si j'avais bien compris, de ratisser?

5885

LE COMMISSAIRE :

Oui.

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

5890

Mais en fait, au ministère de l'Agriculture, on a les informations sur les producteurs enregistrés. Donc, c'est sûr que ce n'est pas exhaustif. Il y a des gens qui peuvent cultiver une petite terre, avoir un élevage qui ne serait pas nécessairement pris en compte.

5895

Je n'avais rien mentionné, parce qu'en fait, l'information la plus juste serait dans les matrices graphiques des villes. La plupart du temps, ils peuvent faire un meilleur travail parce que c'est vraiment avec le rôle d'évaluation, les taxes qu'on est plus certains d'avoir vraiment le topo exhaustif qu'avec les données du ministère de l'Agriculture.

5900

LE COMMISSAIRE :

Mais avec les restrictions que vous venez d'énoncer, si vous pouviez quand même nous déposer un chiffre ou un ordre de grandeur en précisant ce que vous avez précisé, je pense que ça...

5905

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

5910

Je vais faire la demande à mon géomaticien, mais comme je vous dis, c'est excessivement compliqué. Nous, on fonctionne par unité d'évaluation, UEV. Savoir, par exemple un nom d'entreprise, des fois c'est sous forme de compagnies à numéro, savoir les lots. En tout cas, ça ne sera peut-être pas la réalité. On peut vous faire un sommaire, mais la question était sur l'ensemble de la Montérégie?

LE COMMISSAIRE :

5915

Oui. C'est beaucoup?

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

5920

Bien, dans un délai de 48 heures, c'est impossible. Je suis honnête avec vous. Je pourrais le faire pour les Jardins-de-Napierville dans un délai de 48 heures.

LE COMMISSAIRE :

5925

Bien, allez voir ce qui est faisable, puis revenez-nous.

Mme MÉLISSA NORMANDIN :

5930

Parfait. Je prends note.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

5935

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

5940

Alors, comme je l'ai dit tout à l'heure, il est minuit moins quart. Il y a encore plusieurs personnes qui souhaiteraient poser des questions. Écoutez, je pense que la soirée est quand même bien remplie. Alors, j'inviterais, comme je l'ai dit tout à l'heure, les gens qui se sont inscrits au registre vont garder leur droit de parole.

5945

La commission va suspendre ses travaux jusqu'à demain 13 heures au même endroit. Alors, j'invite les gens à venir se présenter à nouveau demain après-midi pour poser leurs questions. Et au besoin, si les gens ne sont pas disponibles en après-midi demain, il est possible évidemment, en fonction de l'intérêt des gens, que nous siéjons aussi demain soir.

5950

Alors, merci de votre attention. Ça s'est très bien déroulé. Alors, je vous invite à revenir pour la reprise des travaux demain 13 heures. Merci beaucoup.

5955

SÉANCE AJOURNÉE AU 20 MAI 2015, 13 H

5960

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

5965

ET J'AI SIGNÉ :

5970

Yolande Teasdale, s.o.b.